

PORTRAIT DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE

2008-2009

PERMIS DÉLIVRÉS DE 2004 À 2008



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Réalisation

Rédaction et production

Daniel Marleau
Chef du service des statistiques sur l'effectif

Collaboration

Johanne Lapointe
Directrice-conseil

Direction des affaires externes et des statistiques sur l'effectif, OIIQ

Révision linguistique

Claire Saint-Georges

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1V4
Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télec. : 514 935-3770
ventepublications@oiiq.org

Ce document est disponible sur le site Web
de l'OIIQ à l'adresse suivante : www.oiiq.org.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISSN 1920-6860

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2009
Tous droits réservés

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé seulement pour alléger la présentation.

Note au lecteur

Dans ce document, les expressions « relève », « relève infirmière » ou « infirmières de la relève » désignent les infirmières qui ont obtenu leur permis d'exercice de la profession au cours des cinq dernières années. Ainsi, la relève de 2008-2009 fait référence aux infirmières qui ont obtenu leur permis de 2004 à 2008 ; la relève de 2003-2004 se rapporte aux infirmières qui ont obtenu leur permis au cours des cinq années précédentes, soit de 1999 à 2003. Par ailleurs, lorsqu'on fait mention de la relève sans spécifier l'année d'exercice, il s'agit de la relève de 2008-2009.

Par ailleurs, le *Portrait de la relève infirmière 2008-2009* a été conçu afin que l'internaute puisse aisément passer de la table des matières aux diverses rubriques et vice-versa grâce à l'insertion de liens hypertextes. Ces liens sont repérables par des rectangles bleu foncé, comme celui-ci [RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 5 |
| Collecte et traitement des données | 6 |
| <i>Dossier permanent.....</i> | 6 |
| <i>Formulaire d'inscription au Tableau</i> | 6 |
| <i>Données rapportées selon les déclarations des infirmières</i> | 6 |
| <i>Données générées par l'OIIQ</i> | 7 |
| Faits saillants..... | 8 |
| <i>Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008</i> | 8 |
| <i>Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec</i> | 8 |
| <i>Portrait régional</i> | 9 |
| Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008 | 11 |
| Nombre de permis délivrés | 13 |
| Voie d'accès à la profession..... | 14 |
| Âge moyen à l'obtention du permis..... | 15 |
| Proportion des hommes | 16 |
| Inscription au Tableau | 17 |
| Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec..... | 19 |
| Situation par rapport à l'emploi..... | 21 |
| Niveau de formation en sciences infirmières | 22 |
| Situation d'emploi..... | 24 |
| Secteur et catégorie d'emploi | 26 |
| Domaine d'activité et fonction principale | 29 |
| Domaine de pratique..... | 31 |
| Nombre d'heures de formation continue | 34 |
| Portrait régional | 35 |
| Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008 | 37 |
| <i>Région de la formation initiale.....</i> | 37 |
| <i>Région d'embauche et région de la formation initiale.....</i> | 39 |
| Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec | 48 |
| <i>Région de résidence et région d'emploi</i> | 48 |
| <i>Situation d'emploi</i> | 49 |
| <i>Taux de rétention régional</i> | 59 |
| Références | 68 |
| Annexes | 70 |
| Annexe 1 - Découpage régional..... | 73 |
| Annexe 2 - Déclaration annuelle 2009-2010 | 74 |
| Annexe 3 - Secteur et catégorie d'emploi | 78 |
| Annexe 4 - Tableau des codes de programmes de formation universitaire | 81 |

Liste des tableaux

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Nombre de permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés par l'OIIQ, 2004 à 2008..... | 13 |
| Tableau 2 | Secteur et catégorie d'emploi..... | 27 |
| Tableau 3 | Domaine d'activité et fonction principale..... | 29 |
| Tableau 4 | Domaine de pratique..... | 32 |
| Tableau 5 | Relève de 2008-2009 et de 2003-2004, par région de la formation initiale, et ensemble de l'effectif de 2008-2009 | 37 |
| Tableau 6 | Titulaires de permis, par région de la formation initiale, 2004 à 2008 | 38 |
| Tableau 7 | Situation par rapport à l'emploi des infirmières de la relève inscrites au Tableau en 2008-2009, par région de résidence..... | 48 |

Liste des graphiques

| | | |
|--------------|--|----|
| Graphique 1 | Voie d'accès à la profession, par année de délivrance du permis..... | 14 |
| Graphique 2 | Âge moyen à l'obtention du permis, par année de délivrance du permis..... | 15 |
| Graphique 3 | Proportion des hommes selon la voie d'accès à la profession, par année de délivrance du permis | 16 |
| Graphique 4 | Proportion des infirmières de la relève inscrites au Tableau 2008-2009 selon la voie d'accès à la profession, par année de délivrance du permis..... | 17 |
| Graphique 5 | Proportion des infirmières de la relève inscrites au Tableau, 1999-2000 à 2008-2009..... | 17 |
| Graphique 6 | Situation par rapport à l'emploi des infirmières de la relève inscrites au Tableau 2008-2009, par année d'obtention du permis | 21 |
| Graphique 7 | Niveau de formation en sciences infirmières des infirmières de la relève exerçant au Québec en 2008-2009, par année d'obtention du permis..... | 22 |
| Graphique 8 | Niveau de formation en sciences infirmières, relève de 2008-2009 et de 2003-2004..... | 23 |
| Graphique 9 | Situation d'emploi, par année d'obtention du permis | 24 |
| Graphique 10 | Situation d'emploi, ensemble de l'effectif de 2008-2009 et relève de 2008-2009 et de 2003-2004..... | 25 |
| Graphique 11 | Proportion des infirmières dans le RSSS et dans les agences, ensemble de l'effectif de 2008-2009 et relève de 2008-2009 et de 2003-2004..... | 28 |
| Graphique 12 | Domaine d'activité et fonction principale, ensemble de l'effectif de 2008-2009 et relève de 2008-2009 et de 2003-2004 | 30 |
| Graphique 13 | Domaine de pratique, ensemble de l'effectif de 2008-2009 et relève de 2008-2009 et de 2003-2004..... | 33 |
| Graphique 14 | Nombre d'heures de formation continue suivies en 2008-2009, par année d'obtention du permis | 34 |
| Graphique 15 | Région d'embauche, par région de la formation initiale | 40 |
| Graphique 16 | Situation d'emploi, relève de 2008-2009 et de 2003-2004, par région d'emploi | 50 |
| Graphique 17 | Taux de rétention en 2008-2009, par année et par région d'embauche | 60 |

Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, L.R.Q., c. I-8, et par le *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26. Sa fonction principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession d'infirmière. L'OIIQ a également pour mandat de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences des infirmières.

Dans le cadre de sa mission et de ses mandats, l'OIIQ délivre des permis d'exercice de la profession d'infirmière aux diplômées des programmes de formation initiale donnés par les établissements d'enseignement collégial ou universitaire du Québec. Des permis sont également délivrés aux diplômées de l'extérieur du Québec à qui l'OIIQ a reconnu une équivalence de formation ou de diplôme. Dans un cas comme dans l'autre, les futures titulaires doivent satisfaire aux autres exigences légales du système professionnel et de la profession¹, notamment la réussite de l'examen professionnel, pour obtenir leur permis d'exercice.

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou qui exerce des activités professionnelles réservées aux infirmières doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice, mais également être membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire être inscrite annuellement à son Tableau. Ainsi, l'OIIQ maintient un tableau, désigné dans la présente publication par l'expression « Tableau des membres » ou « Tableau ». Ce Tableau est le registre des personnes qui répondent aux conditions d'exercice de la profession d'infirmière. L'inscription au Tableau débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. Lors de leur inscription annuelle au Tableau, les membres répondent à une série de questions qui permettent de suivre l'évolution de la main-d'œuvre infirmière au Québec.

La présente publication porte sur la relève infirmière de 2008-2009, c'est-à-dire sur les infirmières qui ont obtenu leur permis d'exercice au cours des cinq dernières années, soit de 2004 à 2008 et qui sont désignées par l'expression « infirmières de la relève ». Dans certains cas, afin d'illustrer l'évolution de la situation, cette relève est comparée avec celle de 2003-2004, c'est-à-dire les infirmières qui ont obtenu leur permis au cours des cinq années précédentes, soit de 1999 à 2003. Dans d'autres cas, la relève de 2008-2009 est comparée avec l'ensemble de l'effectif infirmier de 2008-2009. En outre, le *Portrait de la relève infirmière 2008-2009* se divise en trois chapitres.

Le premier chapitre présente l'ensemble des titulaires de permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés par l'OIIQ de 2004 à 2008. Quant au deuxième chapitre, il cible spécifiquement les infirmières de la relève qui sont inscrites au Tableau pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et qui ont un emploi principal au Québec. Enfin, le dernier dresse le portrait de la relève infirmière selon les dix-sept régions administratives² du Québec.

Les informations ainsi recueillies sont très utiles pour caractériser l'offre des services infirmiers disponibles et pour dégager les tendances à moyen terme inhérentes à l'évolution de la relève infirmière. L'analyse de ces données permet à l'OIIQ de faire valoir certains enjeux en matière d'attraction, de rétention et de formation du personnel infirmier.

RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES

1 Voir le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (c. I-8, r.6.1.2).

2 La concordance entre les régions administratives, les régions sociosanitaires et les ordres régionaux de l'OIIQ est présentée à l'**ANNEXE 1**.

Collecte et traitement des données

Dossier permanent

Les données présentées sur les titulaires de permis sont consignées par l'OIIQ, au moment de la délivrance du permis, dans leur dossier permanent :

- **année d'obtention du permis** – générée à partir de la date d'émission du permis selon l'année de calendrier ;
- **date de naissance** – sert à calculer l'âge au moment de l'obtention du permis ;
- **région de la formation initiale** – générée à partir de l'adresse de l'établissement d'enseignement de la formation initiale ;
- **sexe** ;
- **voie d'accès à la profession** – indique le programme de formation initiale pour les diplômées du Québec (collégial 180.A0, collégial 180.B0, baccalauréat initial ou maîtrise initiale) ou la reconnaissance de l'équivalence pour les diplômées hors Québec.

Formulaire d'inscription au Tableau

Les autres données ont été fournies par les infirmières de la relève inscrites en 2008-2009 lorsqu'elles ont rempli leur formulaire d'inscription au Tableau pour l'année suivante (2009-2010) et ce, afin d'avoir le portrait le plus actuel possible à la fermeture du Tableau au 31 mars 2009 (voir la *Déclaration annuelle 2009-2010* à l'**ANNEXE 2**)³. Quant aux données concernant les infirmières qui n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau 2009-2010, elles ont été fournies par ces infirmières au moment où elles se sont inscrites au Tableau 2008-2009.

Données rapportées selon les déclarations des infirmières

Certaines des données découlent directement des réponses transmises par les infirmières au moyen de codes sur le formulaire d'inscription au Tableau. Une seule réponse est possible. Bien qu'un léger pourcentage d'infirmières ne réponde pas à certaines questions, la répartition en pourcentage des différentes valeurs de ces variables est calculée sur le total des répondantes. Le faible taux de non-répondantes permet de croire que cette répartition est représentative de celle qu'on obtiendrait si toutes les infirmières répondaient. Par ailleurs, lorsque les nombres sont trop petits, certaines valeurs sont regroupées, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- **domaine de pratique** :
 - autres soins en santé physique : soins aux diabétiques, soins des pieds, soins en stomothérapie, soins relatifs aux dons et aux greffes d'organes et de tissus ;
 - soins intensifs : soins aux grands brûlés, soins intensifs aux adultes, soins intensifs en néonatalogie, soins intensifs pédiatriques ;
- **fonction principale** :
 - directrice ou adjointe : directrice des soins infirmiers, responsable des soins infirmiers, directrice (autre que DSI) / directrice adjointe / adjointe à la direction ;
 - diverses fonctions en recherche : chargée de recherche, directrice de projet de recherche, autres fonctions en recherche ;
- **nombre d'heures de formation continue** ;
- **situation d'emploi**.

3 Pour s'inscrire au Tableau, les infirmières peuvent remplir un formulaire en version papier et le retourner par la poste ou bien remplir le formulaire en ligne sur le site Web de l'OIIQ.

Données générées par l'OIIQ

Les autres variables présentées dans cette publication sont générées ou créées par l'OIIQ à partir d'informations nominatives ou codées déclarées par les infirmières :

- **catégorie d'emploi** – générée à partir du nom de l'employeur déclaré par les infirmières et en fonction de l'information contenue dans la banque des employeurs et maintenue à jour par l'OIIQ ; tous les employeurs déclarés par les infirmières sont saisis dans cette banque et une catégorie leur est assignée (voir la liste et le contenu de ces catégories à l'[ANNEXE 3](#)) ;
- **niveau de formation en sciences infirmières** – généré en combinant la formation initiale (dossier permanent) et, le cas échéant, les programmes universitaires terminés depuis l'entrée dans la profession et déclarés par les infirmières à partir d'une liste de codes (voir le *Tableau des codes de programmes de formation universitaire* à l'[ANNEXE 4](#)) ;
- **région d'embauche** – générée à partir de l'adresse de l'emploi principal déclaré par les infirmières au 31 mars suivant l'année d'obtention du permis (voir le découpage régional à l'[ANNEXE 1](#)) ; pour celles qui sont embauchées par une agence de placement de personnel infirmier ou de soins, l'adresse réelle où elles exercent n'est pas connue de l'OIIQ ; en effet, la région où est situé le bureau administratif ou le siège social de l'agence, leur employeur, n'est pas nécessairement la même que celle où ces infirmières travaillent ; en outre, plusieurs agences font affaire avec des clients situés dans d'autres régions que celle où est situé leur bureau ; par conséquent, la région de résidence de ces infirmières est plus fiable et est utilisée plutôt que la région de l'agence ;
- **région d'emploi** – générée à partir de l'adresse de l'emploi principal déclaré par les infirmières en 2008-2009 (voir la note ci-dessus concernant les infirmières qui travaillent pour des agences de placement) ;
- **région de résidence** – générée à partir de l'adresse de résidence déclarée par les infirmières ;
- **secteur d'emploi** – les catégories d'emploi sont regroupées sous trois secteurs : public, privé (but lucratif et but non-lucratif) et éducation (voir le contenu des trois secteurs à l'[ANNEXE 3](#)) ;
- **situation par rapport à l'emploi** – générée à partir du nombre d'employeurs dans le domaine des soins infirmiers ou de la santé déclaré par les infirmières et selon l'adresse de l'employeur principal, le cas échéant.

Toute question concernant la méthodologie ou la signification des données contenues dans cette publication peut être adressée par courriel à daniel.marleau@oiiq.org, ou par téléphone au 514 935-2505 ou 1 800 363-6048, poste 228.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Faits saillants

Voici les faits saillants de l'analyse du portrait de la relève infirmière de 2008-2009.

Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008

De 2004 à 2008, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a délivré 14 052 permis d'exercice de la profession. Le nombre de permis délivrés annuellement, qui s'était maintenu entre 2 800 et 2 900 depuis 2003, a enregistré une diminution de 9 % en 2008 pour s'établir à 2 618. Cette diminution est le résultat de la baisse des admissions observée dans les programmes de formation initiale autour de 2004, laquelle reflète les fluctuations de la courbe démographique des jeunes au Québec.

Les nouvelles titulaires de permis se distinguent de l'ensemble des 70 500 infirmières québécoises en ce sens que 15 % d'entre elles sont entrées dans la profession en détenant une formation initiale universitaire, comparativement à 9 % pour l'ensemble des infirmières, et que 7 % ont été formées à l'extérieur du Québec, comparativement à 4 %. En outre, l'âge moyen des nouvelles titulaires était de 26,6 ans à l'obtention du permis, comparativement à 24,2 ans pour l'ensemble et la proportion des hommes est légèrement plus élevée, soit 10,1 % comparativement à 9,5 %.

En 2008-2009, 13 343 infirmières de la relève sont inscrites au Tableau de l'OIIQ, ce qui représente 95 % des titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008. Ce taux de rétention est en hausse depuis le début des années 2000, alors qu'il était de 92 %, et a atteint son plus haut niveau au cours de la dernière année.

Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec

Parmi les infirmières de la relève inscrites au Tableau en 2008-2009, 12 683 exercent la profession au Québec, soit 95 %. Cette proportion atteint 96 % chez les infirmières ayant obtenu leur permis en 2005.

Parmi ces 12 683 infirmières de la relève, 31 % détiennent, en 2008-2009, un diplôme universitaire en sciences infirmières, dont 28 %, un baccalauréat. Cette proportion atteint 38 % chez les infirmières ayant obtenu leur permis en 2004 ou 2005. La cohorte de 2004 est la première à être issue du programme de formation infirmière intégrée DEC-BAC. Ce continuum de formation semble favoriser la poursuite des études universitaires, comme le démontre la comparaison avec la relève infirmière de 2003-2004 (permis délivrés de 1999 à 2003) : seulement 14 % de ces infirmières étaient alors titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières.

Quant à la situation d'emploi, 81 % des infirmières de la relève travaillant au Québec ont un emploi permanent, dont 42 % à temps complet et 39 % à temps partiel. Par ailleurs, 19 % ont un emploi occasionnel à temps partiel. Néanmoins, la situation d'emploi des infirmières de la relève s'améliore à mesure que celles-ci acquièrent de l'ancienneté. En effet, 77 % des infirmières ayant obtenu leur permis en 2008 ont un emploi permanent, alors que cette proportion atteint 87 % chez celles ayant obtenu leur permis en 2004. Ainsi, cinq ans après l'entrée sur le marché du travail, la situation d'emploi des infirmières de la relève se rapproche de celle de l'ensemble de l'effectif.

La très grande majorité des infirmières de la relève, soit plus de 90 %, travaille dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Cependant, une proportion grandissante se dirige vers les agences de placement de personnel. En effet, près de 5 % des infirmières de la relève travaillent principalement pour des agences en 2008-2009, comparativement à 2 % en 2003-2004. Si on tient compte de l'emploi secondaire, 8 % des infirmières de la relève au total travaillent pour des agences en 2008-2009.

Les deux domaines de pratique les plus populaires au sein de la relève, qui regroupent chacun près de 20 % de ces infirmières, sont les soins médicaux et chirurgicaux et les soins critiques. La proportion de la relève exerçant dans les soins critiques a quelque peu augmenté depuis 2003-2004 alors qu'elle a diminué dans les soins médicaux et chirurgicaux. Quoi qu'il en soit, ces deux domaines sont davantage prépondérants que dans l'ensemble de l'effectif. Par exemple, 20 % des infirmières de la relève exercent la profession en soins critiques en 2008-2009, comparativement à 13 % pour l'ensemble de l'effectif. Par ailleurs, presque toutes les infirmières de la relève occupent des fonctions cliniques ; à peine 3 % occupent d'autres types de fonctions, soit de gestion, d'enseignement ou de recherche comparativement à 13 % pour l'ensemble de l'effectif. Toutefois, une plus grande proportion de la relève occupe la fonction d'infirmière clinicienne, soit 18 % comparativement à 13 %.

Enfin, plus de 70 % des infirmières de la relève ont suivi de la formation continue en 2008-2009, incluant 23 % qui en ont suivi plus de 30 heures.

Portrait régional

Pour l'ensemble des années 2004 à 2008, chaque région du Québec a formé une proportion de nouvelles infirmières à peu près équivalente à la proportion de l'effectif qui y travaille, soit 34 % à Montréal, 14 % dans la Capitale-Nationale, 10 % en Montérégie et moins de 7 % dans chacune des autres régions. Toutefois, la proportion de la relève formée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un peu plus élevée que la proportion de son effectif sur l'ensemble du Québec alors que la situation est inverse dans la région de Lanaudière. En outre, la proportion de la relève formée dans chaque région est demeurée plutôt stable au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, 65 % des nouvelles infirmières obtiennent un emploi dans la région où elles ont suivi leur formation initiale. Cette proportion est supérieure à 70 % dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Montréal, et de l'Abitibi-Témiscamingue, tandis qu'elle est inférieure ou égale à 50 % dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, de Laval et du Centre-du-Québec.

Quant à la rétention de la relève à plus long terme, on observe que dans l'ensemble du Québec, entre 72 et 82 % des nouvelles infirmières embauchées de 2004-2005 à 2006-2007 travaillent toujours dans la même région (indépendamment de la région de la formation initiale). Les taux de rétention de la relève semblent plus élevés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Chaudière-Appalaches, mais plus faibles dans Montréal, l'Outaouais, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, Laval, Lanaudière et les Laurentides.

Enfin, la proportion des infirmières de la relève détenant un emploi permanent (à temps complet ou à temps partiel) est supérieure à 80 % dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Laval, et inférieure à 70 % dans celles du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches. La situation d'emploi de la relève s'est améliorée dans la majorité des régions depuis 2003-2004.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008

Nombre de permis délivrés

Le TABLEAU 1 indique que le nombre de permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés annuellement par l'OIIQ est passé de 2 887 en 2007 à 2 618 en 2008, ce qui représente une diminution de 9 %. Cette baisse découle de la diminution enregistrée dans les admissions aux programmes de formation initiale au cours des années 2003, 2004 et 2005, cette diminution reflétant les fluctuations de la courbe démographique des jeunes au Québec. Rappelons que le nombre de permis délivrés annuellement avait connu d'importantes augmentations au début des années 2000 et qu'il se maintenait entre 2 800 et 2 900 depuis 2003 (OIIQ, 2008). Au total, 14 052 permis ont été délivrés au cours des cinq dernières années comparativement à 9 067 au cours des cinq années précédentes, soit de 1999 à 2003 (OIIQ, 2004) ; il s'agit d'une augmentation de 55 %.

TABLEAU 1 NOMBRE DE PERMIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE DÉLIVRÉS PAR L'OIIQ, 2004 À 2008

| Année | Nombre | Variation | % |
|----------------|---------------|-----------------|------|
| ➤ 2004 | 2 865 | 66 ⁴ | 2,4 |
| ➤ 2005 | 2 880 | 15 | 0,5 |
| ➤ 2006 | 2 802 | -78 | -2,7 |
| ➤ 2007 | 2 887 | 85 | 3,0 |
| ➤ 2008 | 2 618 | -269 | -9,3 |
| ➤ Total | 14 052 | | |

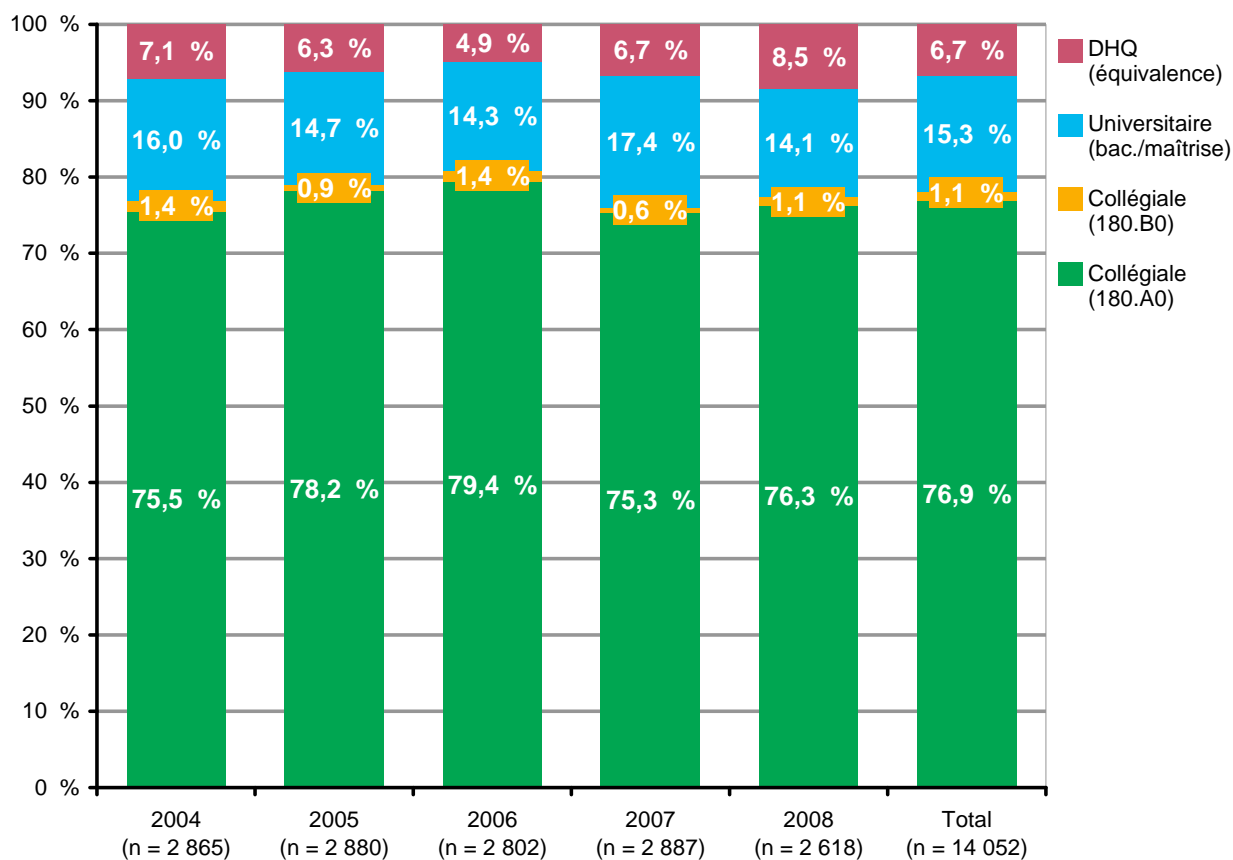
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

4 En 2003, l'OIIQ a délivré 2 799 permis d'exercice (OIIQ, 2008).

Voie d'accès à la profession

Le GRAPHIQUE 1 indique que, selon l'année du permis, entre 75 et 80 % des nouvelles titulaires de permis étaient diplômées du programme collégial régulier (180.A0) lorsqu'elles ont obtenu leur permis. Quant aux diplômées du programme collégial de soins infirmiers pour les infirmières auxiliaires (180.B0), elles représentent 1 % des nouvelles titulaires de permis. Rappelons que cette proportion atteignait jusqu'à 11 % en 2001 (OIIQ, 2007). Par ailleurs, la proportion des nouvelles titulaires de permis qui sont entrées dans la profession munies d'une formation universitaire (baccalauréat initial ou maîtrise initiale⁵) varie entre 14 et 17 % selon l'année⁶. Cette proportion avait du reste fait un bond de près de cinq points de pourcentage en 2004 après avoir oscillé autour de 10 % durant plusieurs années (OIIQ, 2008). Enfin, les diplômées hors Québec représentent 6,7 % des nouvelles titulaires de permis. Soulignons que 8,7 % de l'ensemble des membres inscrits au Tableau 2008-2009 ont une formation initiale universitaire et que 4,2 % sont diplômés de l'extérieur du Québec (OIIQ, 2009).

GRAPHIQUE 1 VOIE D'ACCÈS À LA PROFESSION, PAR ANNÉE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

5 Parmi l'ensemble des 14 052 titulaires de permis, on trouve 42 diplômées de la maîtrise initiale, soit 0,3 %, ou 2 % des 2 152 diplômées universitaires.

6 Plusieurs diplômées du DEC poursuivent leurs études de baccalauréat dans le cadre du programme de formation infirmière intégrée. Ainsi, en 2008-2009, 28 % des infirmières de la relève, en moyenne, sont titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières (voir GRAPHIQUE 7, page 24).

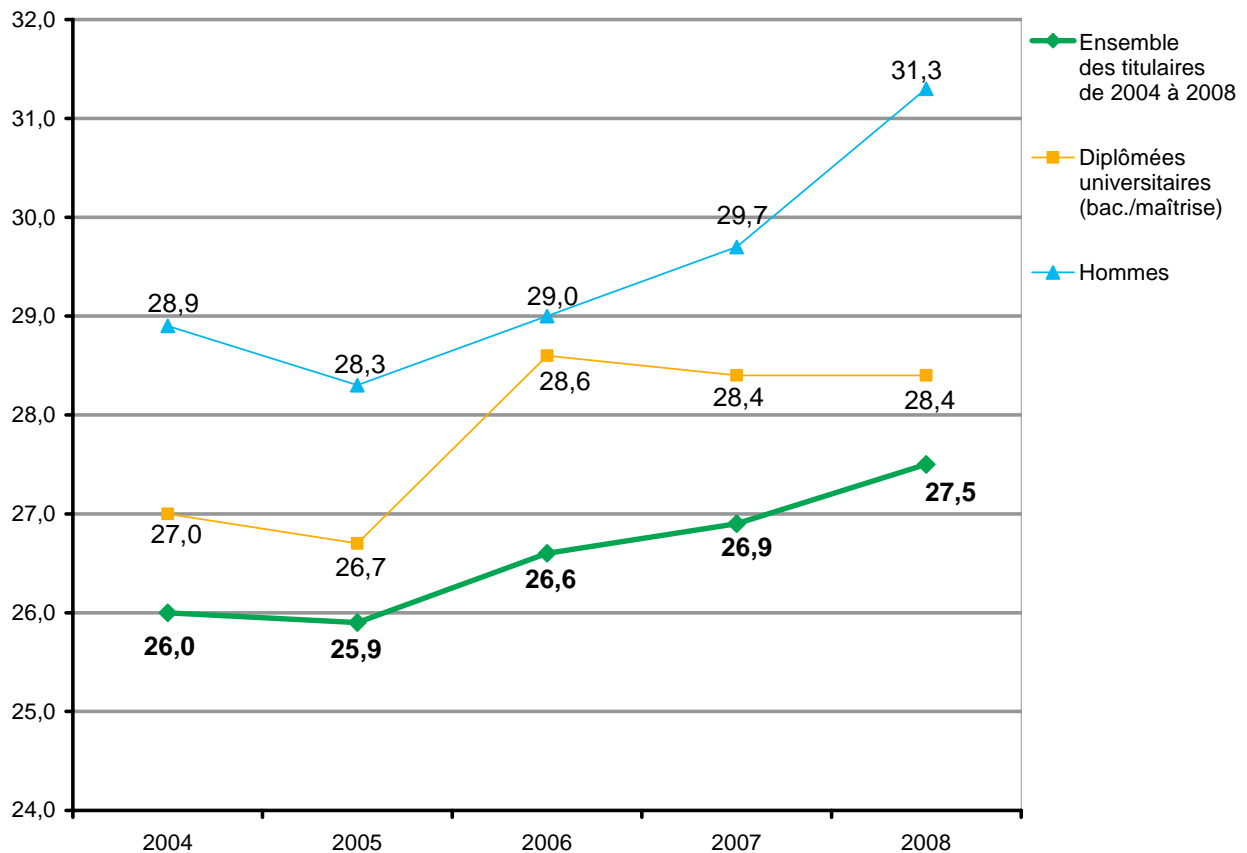
Âge moyen à l'obtention du permis

En moyenne, les titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008 avaient 26,6 ans au moment d'obtenir le permis (donnée non illustrée). Le GRAPHIQUE 2 montre que cette statistique enregistre une légère augmentation, passant de 26,0 ans en 2004 à 27,5 ans en 2008. On constate toutefois que certains groupes se démarquent parmi les nouvelles titulaires de permis. En effet, les diplômées d'un programme de formation initiale universitaire sont, en moyenne, plus âgées lorsqu'elles obtiennent leur permis ; cette différence atteignait jusqu'à deux ans en 2006. Les hommes sont également plus âgés à l'obtention du permis et la différence atteignait presque quatre ans en 2008. Chez ces deux groupes, comme pour l'ensemble, la tendance semble aller en augmentant. Enfin, soulignons que les diplômées du programme collégial 180.B0 de même que les diplômées hors Québec sont âgées entre 30 et 35 ans, en moyenne, lorsqu'elles obtiennent leur permis (données non illustrées). Dans l'ensemble, les nouvelles titulaires ont obtenu leur permis un peu plus tardivement que l'ensemble des infirmières inscrites au Tableau en 2008-2009 ; en effet, ces dernières avaient en moyenne 24,2 ans à l'obtention du permis (données non publiées).

GRAPHIQUE 2 ÂGE MOYEN À L'OBTENTION DU PERMIS, PAR ANNÉE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS

• ENSEMBLE DES TITULAIRES DE 2004 À 2008

- DIPLÔMÉES UNIVERSITAIRES
- HOMMES



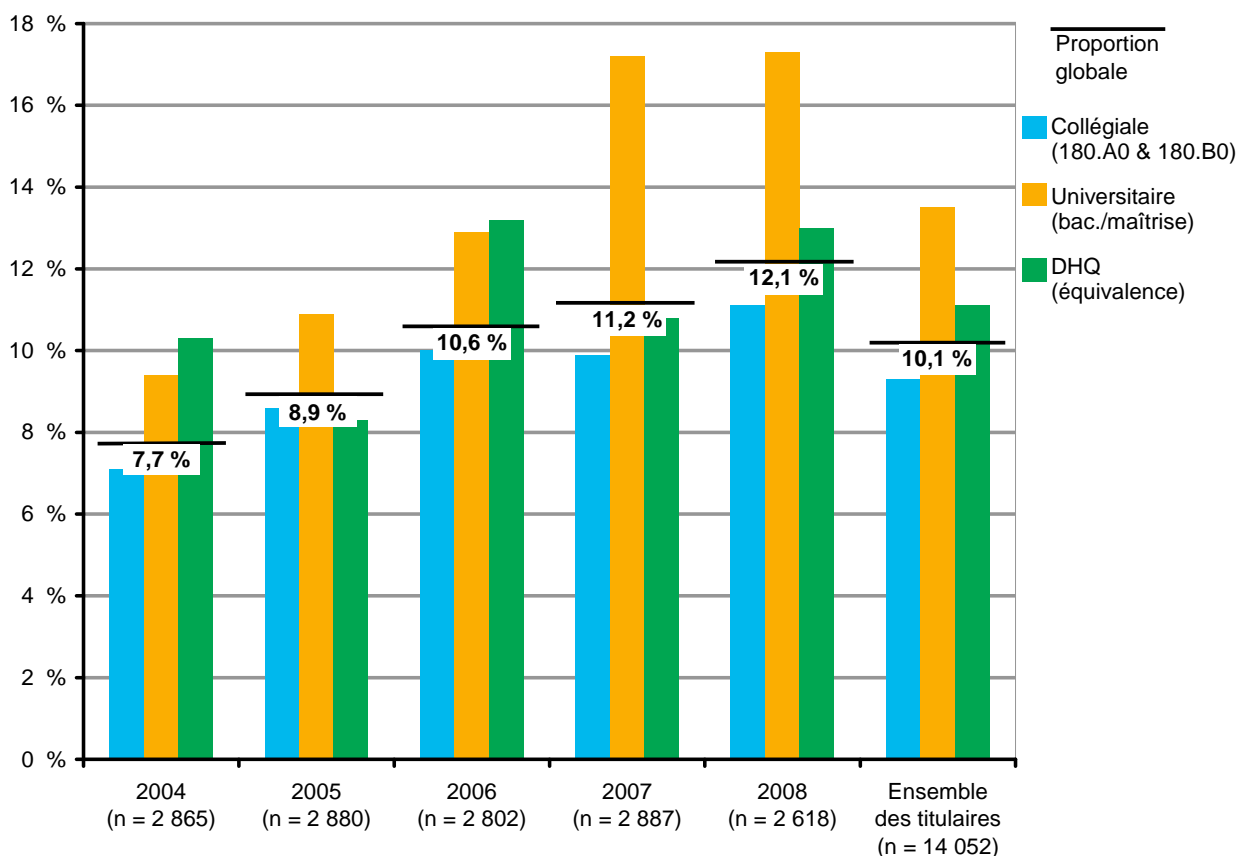
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Proportion des hommes

Le GRAPHIQUE 3 indique que les hommes représentent 10,1 % des titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008. Rappelons que dans l'ensemble des membres en 2008-2009, cette proportion est de 9,5 % (OIIQ, 2009). La proportion des hommes parmi les titulaires de permis délivrés annuellement a augmenté à compter de 2004 pour atteindre 12,1 % en 2008. Historiquement, cette proportion s'était maintenue au-dessus de 10 % à compter de 1983 atteignant un sommet de 15 % en 1988 (données non publiées) ; puis, elle glissait sous la barre des 10 % en 2002. Notons que la proportion des hommes est plus élevée chez les diplômés universitaires que chez les diplômés collégiales ; elle atteint 17 % en 2007 et 2008 dans le premier groupe tandis qu'elle atteint à peine 11 % en 2007 dans le second (pourcentages selon la voie d'accès non inscrits dans le graphique).

En guise de comparaison, dans la province voisine de l'Ontario, 9,2 % des infirmières et infirmiers inscrits pour la première fois en 2008 (OIIOb, 2009) et 4,6 % de l'ensemble des infirmières et infirmiers (OIIOa, 2009) sont des hommes.

GRAPHIQUE 3 PROPORTION DES HOMMES SELON LA VOIE D'ACCÈS À LA PROFESSION, PAR ANNÉE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS



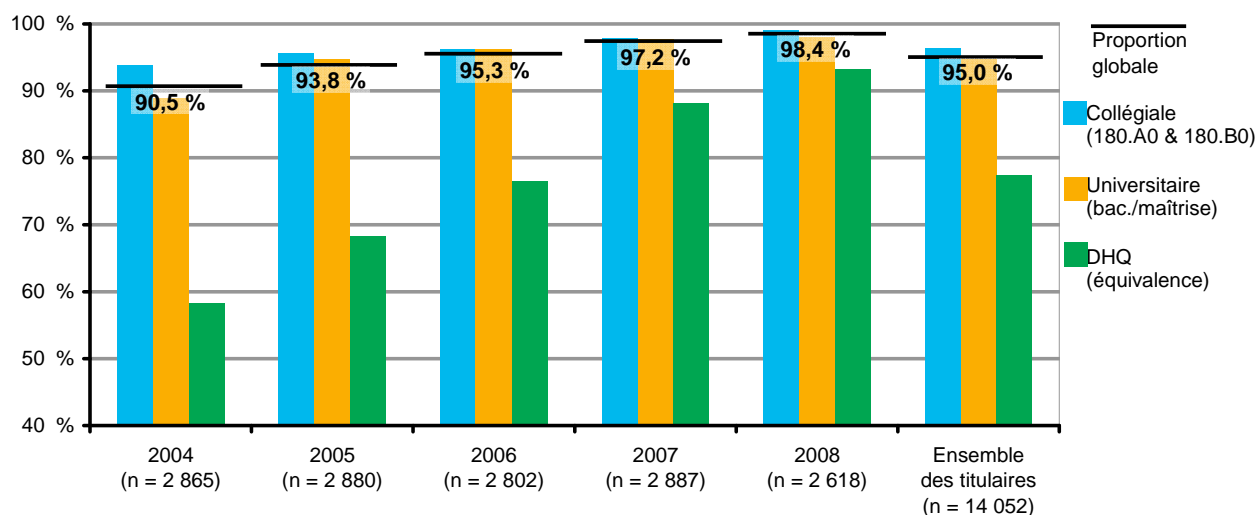
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Inscription au Tableau

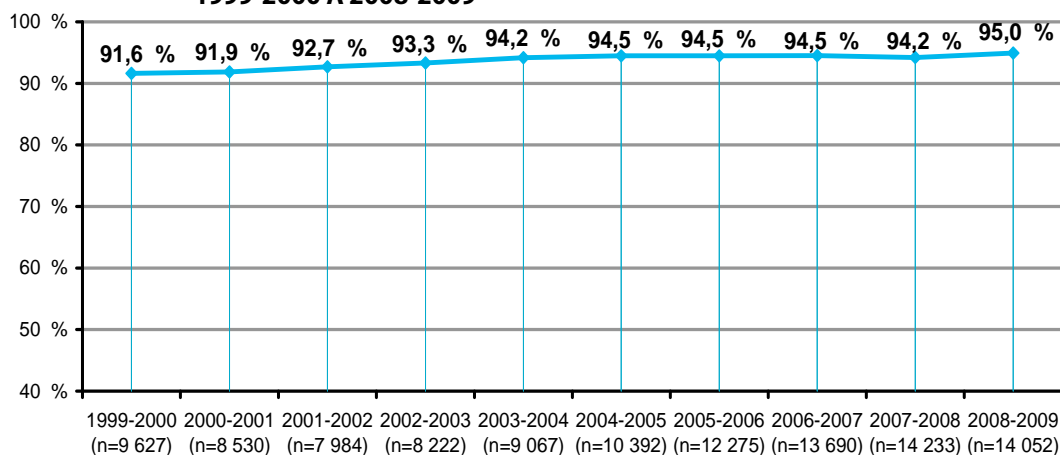
En 2008-2009, 95 % des 14 052 titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008 étaient inscrites au Tableau de l'OIIQ, comme l'indique le GRAPHIQUE 4. Ainsi, 13 343 infirmières de la relève font partie de l'effectif global. Quant au GRAPHIQUE 5, il montre que le niveau de rétention de la relève a augmenté au cours des dix dernières années et qu'il a atteint son plus haut niveau en 2008-2009.

Par ailleurs, le GRAPHIQUE 4 démontre que plus l'obtention du permis remonte dans le temps, plus la proportion des titulaires de permis inscrites au Tableau diminue. En effet, on observe une différence de huit points de pourcentage entre le taux d'inscription des titulaires de permis délivrés en 2008 (98,4 %) et celui des titulaires de permis délivrés en 2004 (90,5 %). Par ailleurs, la proportion des diplômées d'un programme collégial qui sont inscrites au Tableau est légèrement plus élevée que celle des diplômées universitaires, soit 96,4 % comparativement à 95,1 % (pourcentages selon la voie d'accès non inscrits dans le graphique) et cet écart augmente avec le temps pour atteindre cinq points de pourcentage chez les titulaires de permis délivrés en 2004. Quant aux diplômées hors Québec, 77 % sont inscrites en 2008-2009.

GRAPHIQUE 4 PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE INSCRITES AU TABLEAU 2008-2009 SELON LA VOIE D'ACCÈS À LA PROFESSION, PAR ANNÉE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS



GRAPHIQUE 5 PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE INSCRITES AU TABLEAU, 1999-2000 À 2008-2009

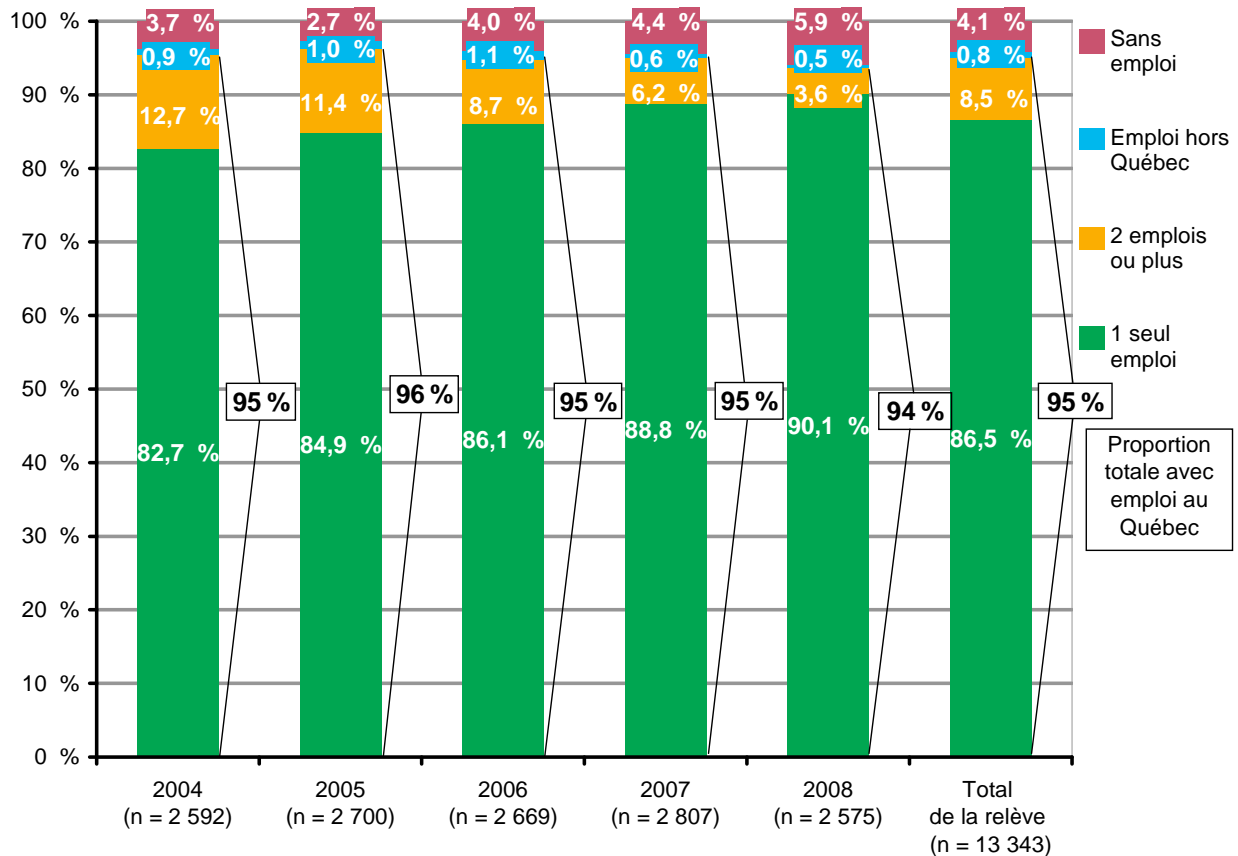


**Infirmières de la relève
exerçant la profession au Québec**

Situation par rapport à l'emploi

Comme le montre le GRAPHIQUE 6, 95 % des 13 343 infirmières de la relève inscrites au Tableau en 2008-2009 exercent la profession au Québec, soit 12 683 infirmières. Cette proportion tend à augmenter à mesure que les infirmières de la relève acquièrent de l'ancienneté. Quant à la proportion des infirmières de la relève qui déclarent occuper plus d'un emploi, elle augmente également avec l'ancienneté. Cette proportion atteint presque 13 % chez la plus ancienne cohorte (permis en 2004), soit neuf points de pourcentage de plus que chez la plus récente (permis en 2008). Dans l'ensemble, 8,5 % des infirmières de la relève ont deux emplois ou plus. Par ailleurs, moins de 1 % des infirmières de la relève, parmi celles inscrites au Tableau, exercent la profession à l'extérieur du Québec. Cette proportion semble augmenter légèrement avec l'ancienneté.

GRAPHIQUE 6 SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE INSCRITES AU TABLEAU 2008-2009, PAR ANNÉE D'OBTENTION DU PERMIS



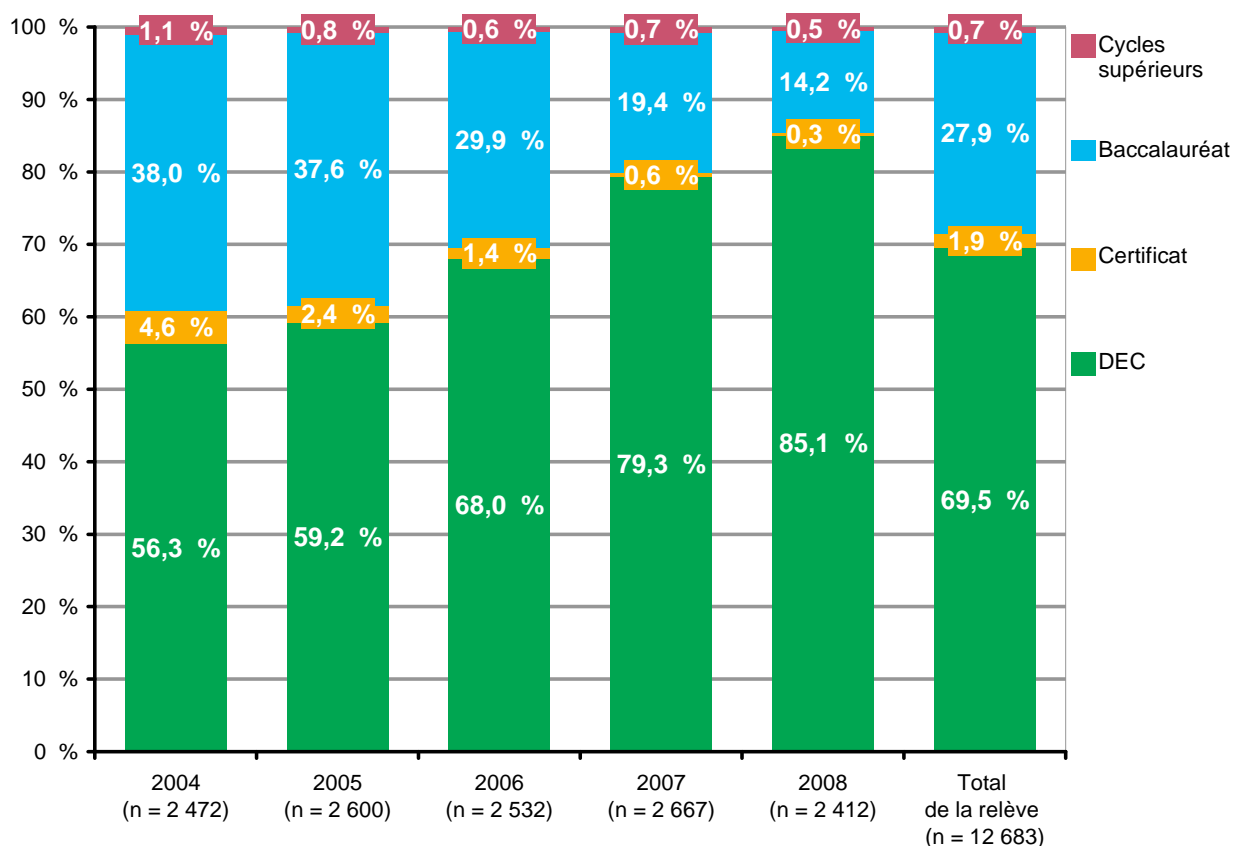
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Niveau de formation en sciences infirmières

En sus de leur formation initiale, bon nombre d'infirmières de la relève effectuent des études universitaires en sciences infirmières après l'obtention du permis. Le GRAPHIQUE 7 indique que 31 % des 12 683 infirmières de la relève exerçant la profession au Québec en 2008-2009 ont un diplôme universitaire. Rappelons que cette proportion était en moyenne de 15 % au moment où elles sont entrées dans la profession (GRAPHIQUE 1).

En ce qui a trait plus précisément au baccalauréat en sciences infirmières, la proportion des infirmières de la relève ayant ce niveau de diplôme en 2008-2009 atteint 30 % deux ans après qu'elles aient obtenu leur permis (en 2006), et jusqu'à 38 % les années antérieures (en 2004 ou 2005). En outre, plus l'obtention du permis remonte dans le temps, plus la proportion des infirmières de la relève ayant un certificat de 1^{er} cycle ou un diplôme de cycle supérieur augmente, quoique beaucoup moins rapidement que pour le baccalauréat.

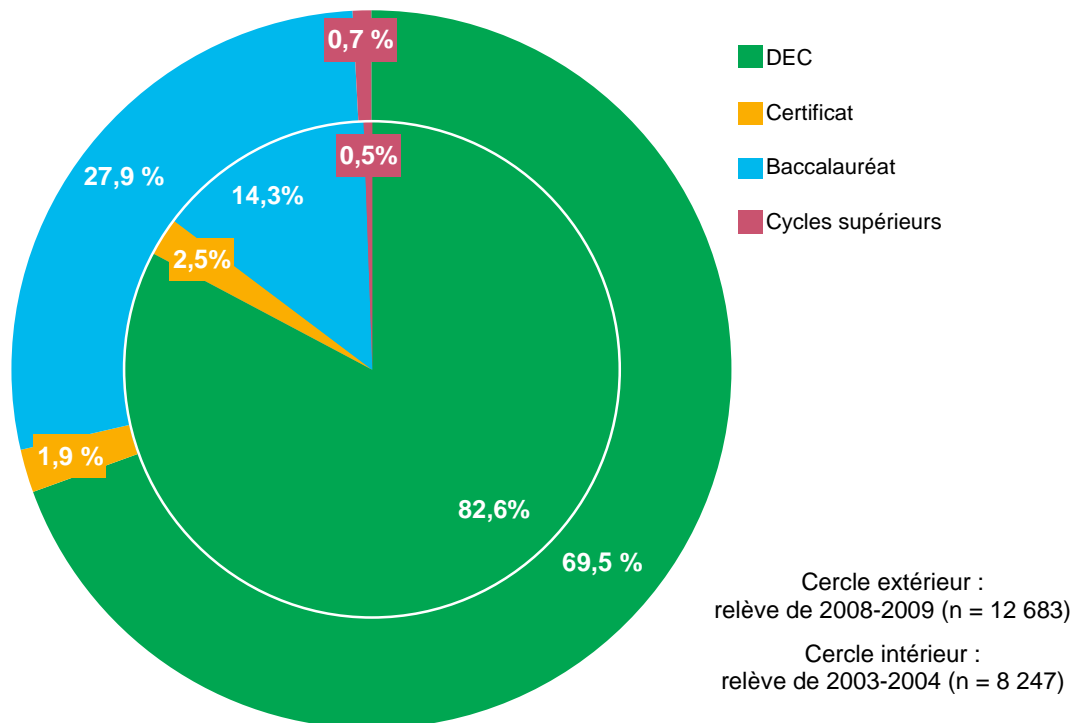
GRAPHIQUE 7 NIVEAU DE FORMATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE EXERÇANT AU QUÉBEC EN 2008-2009, PAR ANNÉE D'OBTENTION DU PERMIS



Le GRAPHIQUE 8 indique que la proportion des infirmières de la relève de 2008-2009 ayant un diplôme universitaire en sciences infirmières est de treize points de pourcentage plus élevée que celle enregistrée parmi la relève de 2003-2004, soit 31 % par rapport à 17 %. Cet écart se situe essentiellement au niveau de la proportion des diplômées du baccalauréat. Dans un premier temps, ce phénomène s'explique par le fait que la proportion des diplômées du baccalauréat initial au sein des nouvelles infirmières a fait un bond substantiel en 2004 (voir GRAPHIQUE 1). D'autre part, dans le cadre du programme de formation infirmière intégré (DEC-BAC), les diplômées du DEC en soins infirmiers à partir de 2004 peuvent désormais obtenir un baccalauréat en deux ans plutôt qu'en trois ; ce continuum de formation semble donc avoir favorisé l'obtention d'un baccalauréat chez ces nouvelles cohortes de diplômées. Enfin, rappelons que 43 % de l'ensemble des infirmières inscrites en 2008-2009 détiennent un diplôme universitaire en sciences infirmières, dont 29 %, un baccalauréat (OIIQ, 2009).

Par ailleurs, on note que 2,4 % de la relève infirmière de 2008-2009 a fait des études universitaires dans un autre domaine que les sciences infirmières comparativement à 3,4 % de la relève de 2003-2004 (données non illustrées). Le continuum de formation infirmière intégré pourrait donc également favoriser la poursuite d'études universitaires en sciences infirmières plutôt que dans un autre domaine.

GRAPHIQUE 8 NIVEAU DE FORMATION EN SCIENCES INFIRMIÈRES, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004

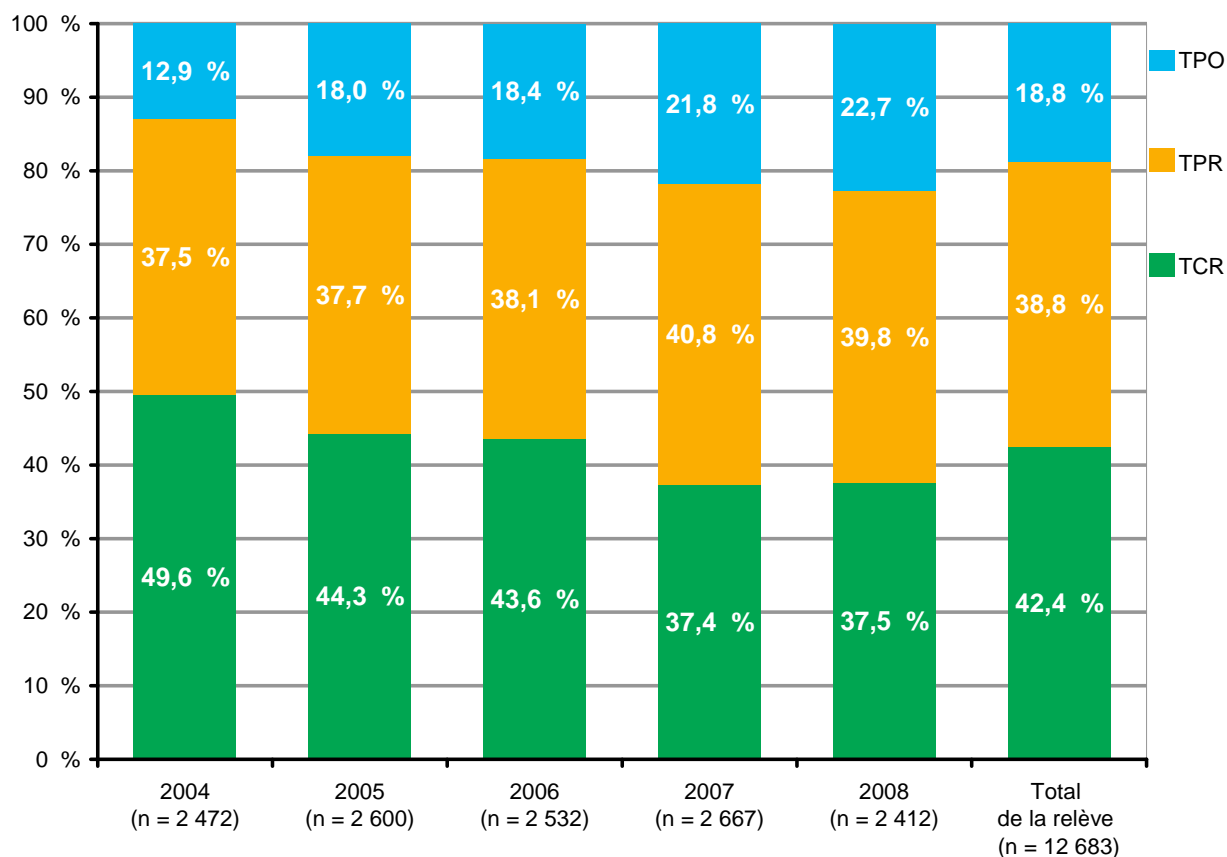


[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Situation d'emploi

Le GRAPHIQUE 9 indique que, dans l'ensemble, 42 % des infirmières de la relève exerçant leur profession au Québec ont un emploi permanent à temps complet (TCR), 39 %, un emploi permanent à temps partiel (TPR) et 19 %, un emploi occasionnel à temps partiel (TPO)⁷. Par ailleurs, on observe que plus l'obtention du permis remonte dans le temps, plus la proportion des infirmières détenant un emploi TCR augmente et plus la proportion de celles qui ont un emploi TPO diminue. Ainsi, cinq ans après avoir intégré la profession, la situation d'emploi des infirmières ayant obtenu leur permis en 2004 commence à se rapprocher de celle de l'ensemble de l'effectif observée au GRAPHIQUE 10.

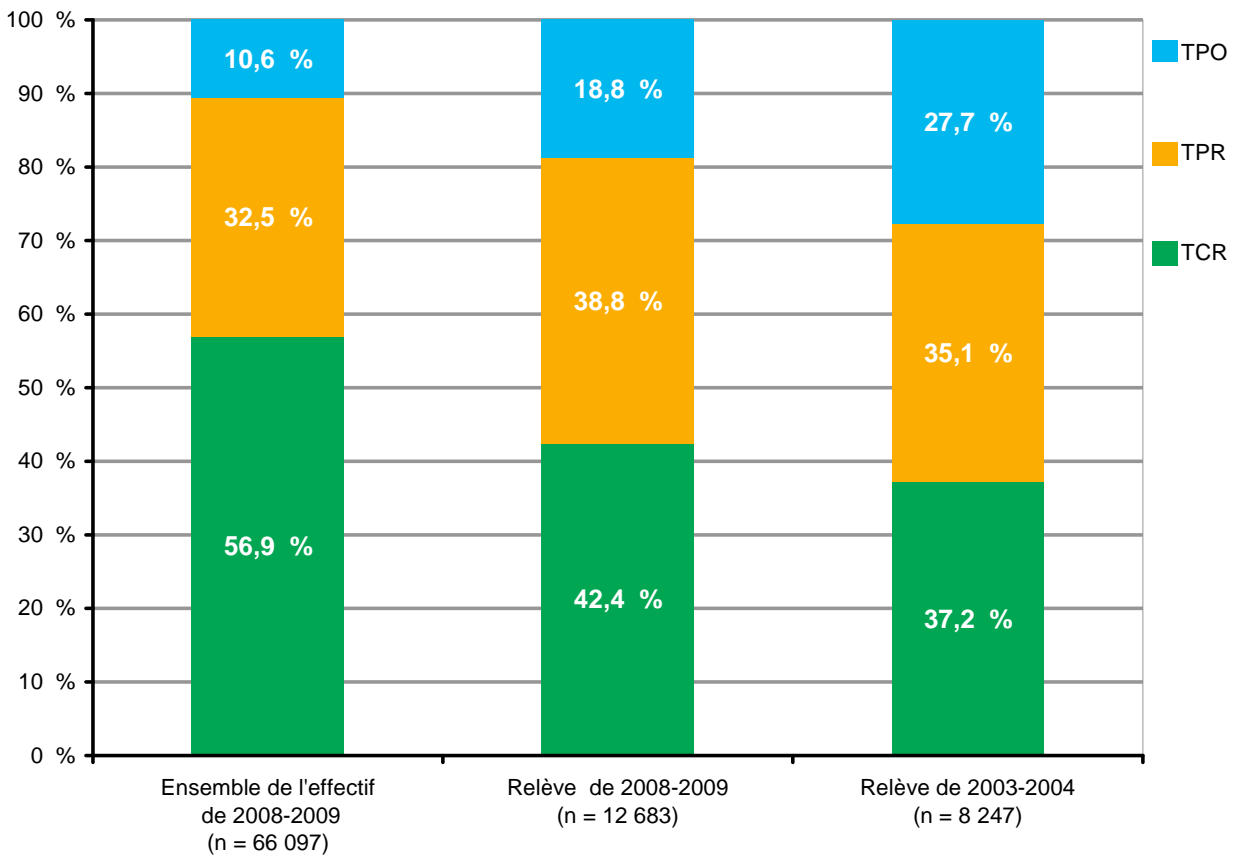
GRAPHIQUE 9 SITUATION D'EMPLOI, PAR ANNÉE D'OBTENTION DU PERMIS



7 L'OIIQ utilise les mêmes sigles que le MSSS pour désigner les trois situations d'emploi, soit TCR, TPR et TPO.

Le GRAPHIQUE 10 révèle, dans un premier temps, que les infirmières de la relève de 2008-2009 ont une situation d'emploi un peu moins enviable que l'ensemble des infirmières du Québec. En effet, 57 % de l'ensemble des infirmières ont un statut d'emploi TCR et 11 % ont un statut TPO comparativement à 42 % et 19 % chez la relève. Dans un deuxième temps, on observe que le statut d'emploi de la relève s'est amélioré depuis cinq ans : en effet, 37 % des infirmières de la relève de 2003-2004 avait un statut d'emploi TCR, alors que 28 % d'entre elles avaient un statut d'emploi TPO.

GRAPHIQUE 10 SITUATION D'EMPLOI, ENSEMBLE DE L'EFFECTIF DE 2008-2009 ET RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Secteur et catégorie d'emploi

Le TABLEAU 2 révèle que neuf infirmières de la relève sur dix travaillent dans un établissement du réseau public de la santé et des services sociaux (RSSS). La plupart d'entre elles travaillent dans une ou plusieurs des installations (mission CH, CHSLD ou CLSC) des centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la province ou dans un centre hospitalier universitaire (incluant les centres affiliés et les instituts universitaires).

Par ailleurs, le secteur privé du Québec emploie 8 % des infirmières de la relève, dont 5,1 % travaillent principalement pour le compte d'agences de placement ou de soins. Si on tient compte de l'emploi secondaire, la proportion totale des infirmières de la relève travaillant pour des agences atteint 8,3 %. Enfin, 1 % des infirmières de la relève exercent la profession dans le secteur de l'éducation.

TABLEAU 2 SECTEUR ET CATÉGORIE D'EMPLOI⁸

| Secteur Catégorie | N ^{bre} | % |
|--|------------------|----------------|
| Secteur public | | |
| <i>Établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)</i> | | |
| Centre de santé et de services sociaux (CSSS) | 5 380 | 42,4 % |
| Centre universitaire | 4 849 | 38,2 % |
| Centre hospitalier ⁹ | 1 050 | 8,3 % |
| Centre d'hébergement et de soins de longue durée ¹⁰ | 119 | 0,9 % |
| Centre de réadaptation | 67 | 0,5 % |
| Total partiel - établissements du RSSS | 11 465 | 90,4 % |
| <i>Autres employeurs publics ou parapublics</i> | | |
| Secteur de la santé et des services sociaux | 31 | 0,2 % |
| Autres secteurs | 27 | 0,2 % |
| Centre de détention et établissement correctionnel | 17 | 0,1 % |
| Total partiel - autres employeurs publics ou parapublics | 75 | 0,6 % |
| Total partiel - secteur public | 11 540 | 91,0 % |
| Secteur privé | | |
| <i>But lucratif</i> | | |
| Agence de placement de personnel infirmier ou de soins | 646 | 5,1 % |
| Clinique médicale | 90 | 0,7 % |
| Industrie et entreprise hors du domaine de la santé | 47 | 0,4 % |
| Résidence privée pour personnes âgées et autres clientèles | 43 | 0,3 % |
| Compagnie pharmaceutique et centre de recherche | 39 | 0,3 % |
| Autre entreprise du domaine de la santé | 38 | 0,3 % |
| Clinique de soins infirmiers | 30 | 0,2 % |
| Pharmacie | 19 | 0,1 % |
| Total partiel - but lucratif | 952 | 7,5 % |
| <i>But non lucratif</i> | | |
| Organisme communautaire | 49 | 0,4 % |
| Organisme et communauté religieuse | 29 | 0,2 % |
| Total partiel - but non lucratif | 78 | 0,6 % |
| Total partiel - secteur privé | 1 030 | 8,1 % |
| Secteur de l'éducation | | |
| Formation des infirmières | 62 | 0,5 % |
| Autres dans le secteur de l'éducation | 51 | 0,4 % |
| Total partiel - secteur de l'éducation | 113 | 0,9 % |
| TOTAL DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE QUI EXERCENT LA PROFESSION AU QUÉBEC | 12 683 | 100,0 % |

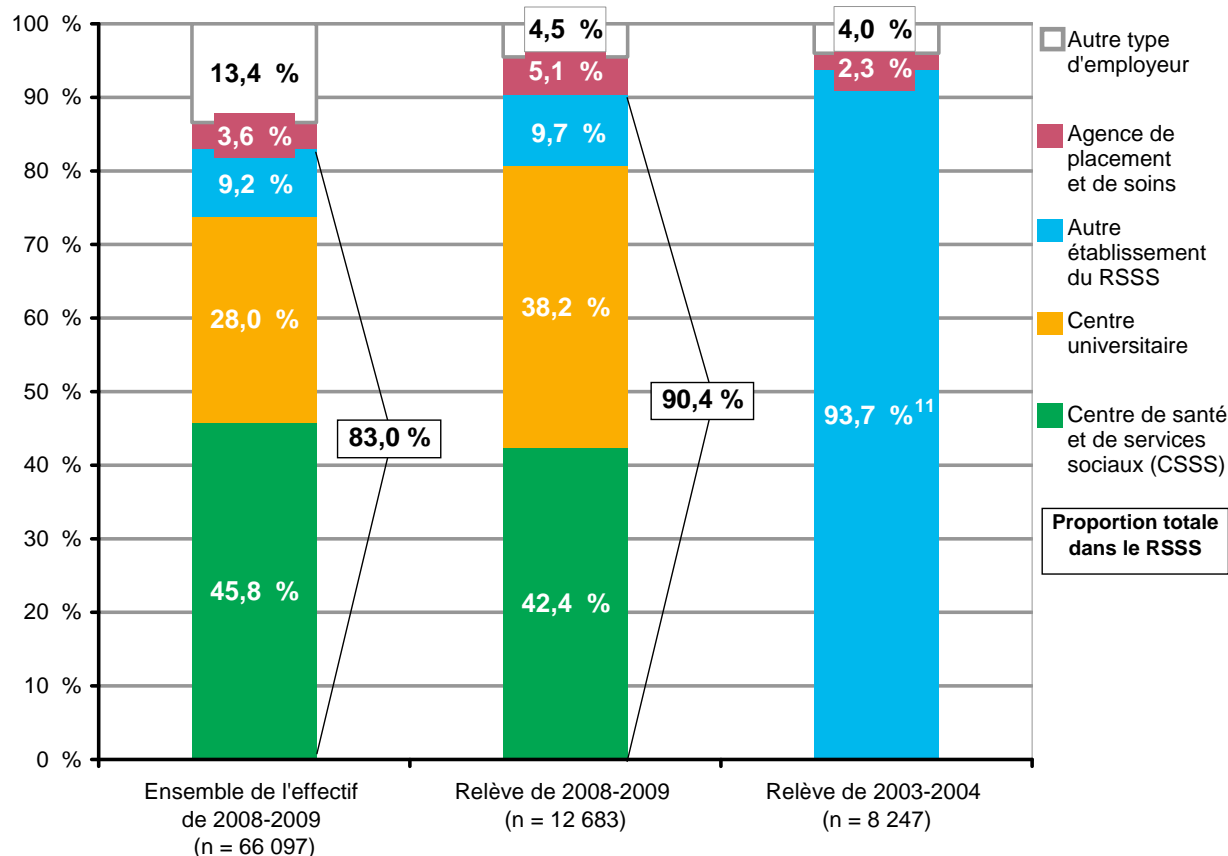
8 La signification et le contenu des catégories d'emploi sont présentés à l'ANNEXE 3.

9 Il s'agit d'établissements non fusionnés dans un CSSS.

10 *Idem.*

Le GRAPHIQUE 11 indique que la proportion des infirmières de la relève travaillant dans le RSSS est plus élevée que celle enregistrée dans l'ensemble de l'effectif infirmier, soit une différence d'un peu plus de sept points de pourcentage. C'est dans les centres hospitaliers universitaires que la différence est la plus marquée, s'élevant à dix points de pourcentage. Quant à la proportion des infirmières de la relève qui travaillent principalement pour le compte d'agences de placement, elle est supérieure de 1,5 point. Enfin, le GRAPHIQUE 11 indique que la proportion des infirmières de la relève travaillant pour le compte d'agences a augmenté de 2,8 points de pourcentage depuis 2003-2004.

GRAPHIQUE 11 PROPORTION DES INFIRMIÈRES DANS LE RSSS ET DANS LES AGENCES, ENSEMBLE DE L'EFFECTIF DE 2008-2009 ET RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

11 Le détail par type d'établissement du RSSS n'est pas disponible pour la relève de 2003-2004 ; dans ce cas, la catégorie « autre établissement du RSSS » contient tous les établissements du RSSS.

Domaine d'activité et fonction principale

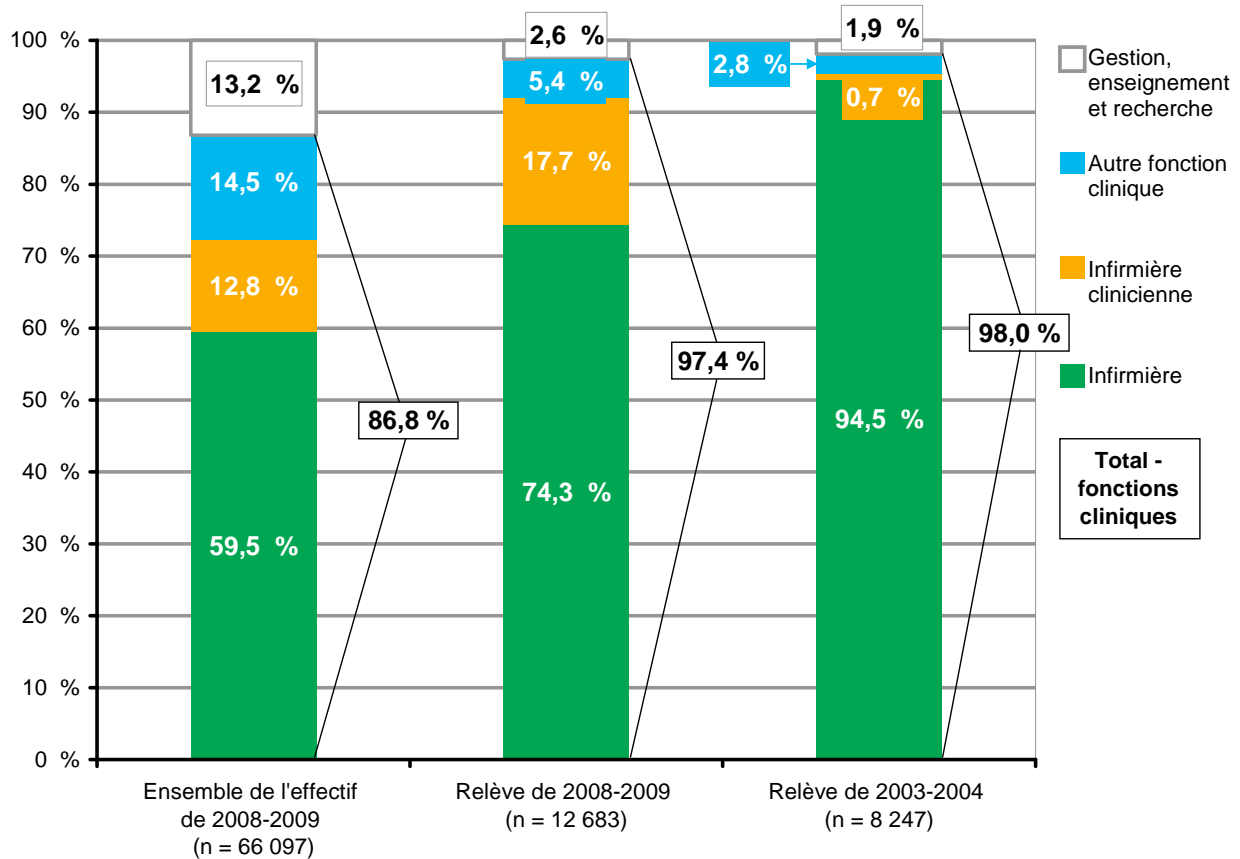
Le TABLEAU 3 indique que presque toutes les infirmières de la relève occupent des fonctions cliniques, principalement celle d'infirmière (trois sur quatre) ou d'infirmière clinicienne (près d'une sur cinq). Par ailleurs, 146 infirmières de la relève occupent des fonctions en gestion, 118, des fonctions en enseignement et 65, des fonctions en recherche.

TABLEAU 3 DOMAINE D'ACTIVITÉ ET FONCTION PRINCIPALE

| Domaine d'activité Fonction principale | N ^{bre} | % |
|---|------------------|----------------|
| Clinique | | |
| Infirmière | 9 402 | 74,3 % |
| Infirmière clinicienne | 2 240 | 17,7 % |
| Assistante infirmière-chef / assistante de la supérieure immédiate | 182 | 1,4 % |
| Infirmière clinicienne assistante infirmière-chef / inf. clin. ass. de la sup. imm. | 87 | 0,7 % |
| Infirmière en dispensaire | 53 | 0,4 % |
| Conseillère en soins infirmiers | 45 | 0,4 % |
| Coordonnatrice de suivi systématique de clientèle | 41 | 0,3 % |
| Conseillère cadre | 28 | 0,2 % |
| Infirmière première assistante en chirurgie | 14 | 0,1 % |
| Autre fonction clinique | 227 | 1,8 % |
| Total partiel - clinique | 12 319 | 97,4 % |
| Gestion | | |
| Coordonnatrice d'activités / chef d'unité de soins infirmiers | 67 | 0,5 % |
| Directrice ou adjointe | 25 | 0,2 % |
| Autre fonction en gestion | 54 | 0,4 % |
| Total partiel - gestion | 146 | 1,2 % |
| Enseignement | | |
| Professeure / enseignante | 71 | 0,6 % |
| Soutien à l'enseignement | 15 | 0,1 % |
| Chargée de cours | 12 | 0,1 % |
| Autre fonction en enseignement | 20 | 0,2 % |
| Total partiel - enseignement | 118 | 0,9 % |
| Recherche | | |
| Diverses fonctions en recherche | 65 | 0,5 % |
| Total partiel - recherche | 65 | 0,5 % |
| Total des répondantes | 12 648 | 100,0 % |
| TOTAL DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE QUI EXERCENT LA PROFESSION AU QUÉBEC | 12 683 | |
| Taux de réponse | 99,7 % | |

Le GRAPHIQUE 12 indique que la proportion des infirmières de la relève occupant des fonctions cliniques est nettement plus élevée que dans l'ensemble de l'effectif infirmier, soit une différence d'un peu plus de dix points de pourcentage. Toutefois, en ce qui concerne la fonction d'infirmière clinicienne, la proportion est supérieure de cinq points de pourcentage chez les infirmières de la relève. En outre, la proportion des infirmières cliniciennes au sein de la relève est passée de 0,7 à 17,7 % au cours des cinq dernières années.

GRAPHIQUE 12 DOMAINE D'ACTIVITÉ ET FONCTION PRINCIPALE, ENSEMBLE DE L'EFFECTIF DE 2008-2009 ET RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Domaine de pratique

Le TABLEAU 4 présente les domaines de pratique dans lesquels les infirmières de la relève exercent la profession. L'ensemble des soins en santé physique, ce qui inclut les soins à des clientèles particulières de même que les soins critiques, regroupe au total presque 70 % des infirmières de la relève. Les soins médicaux et chirurgicaux et les soins critiques (soins d'urgence et soins intensifs) semblent les attirer autant les uns que les autres : en effet, ces deux domaines de pratique regroupent respectivement 2 400 et 2 500 infirmières. Trois autres domaines regroupent également des proportions importantes d'infirmières de la relève (entre 500 et 900) soit, dans l'ordre, les soins en gériatrie et gérontologie, les soins en périnatalité et les soins en cardiologie.

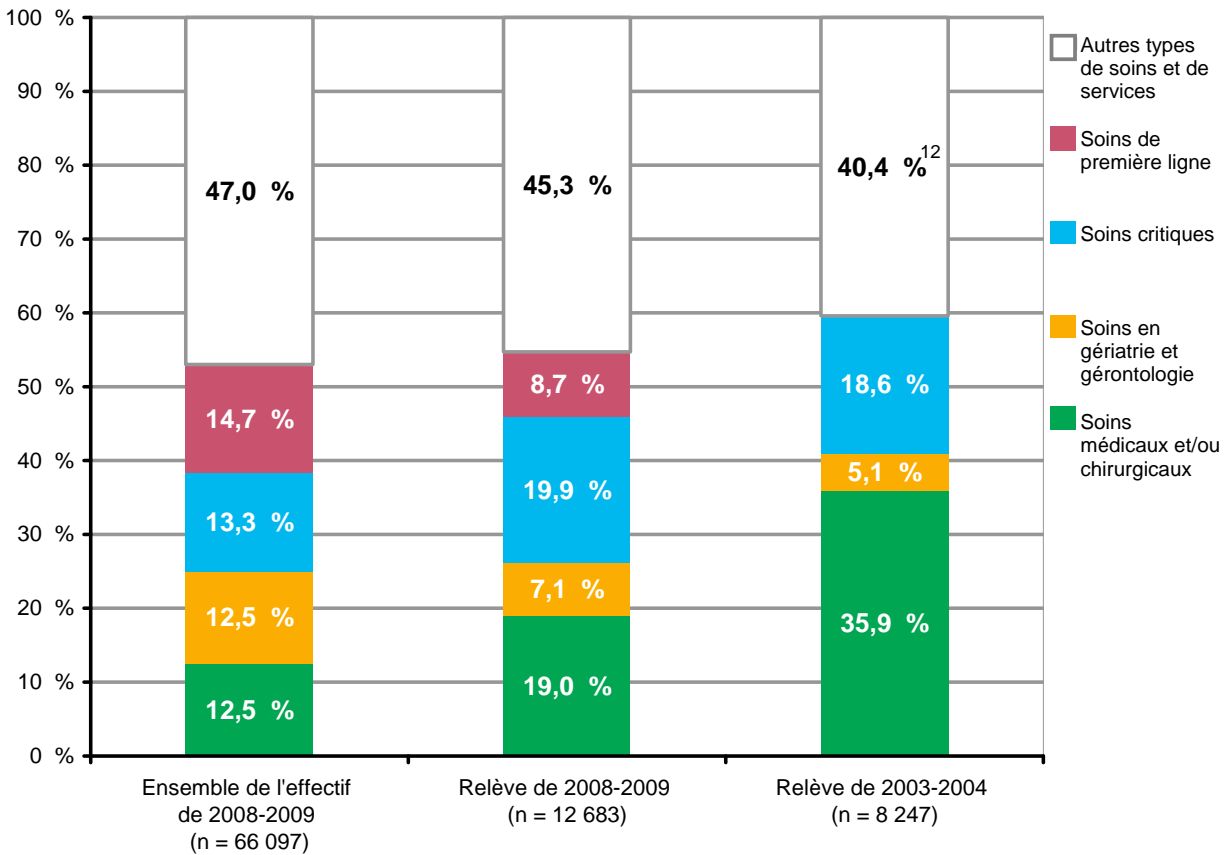
Par ailleurs, quelque 1 100 infirmières de la relève exercent leur profession dans les soins de première ligne, ce qui représente un peu moins d'une sur 10. Enfin, près d'une infirmière de la relève sur cinq déclare exercer la profession dans plusieurs domaines.

TABLEAU 4 DOMAINE DE PRATIQUE

| Domaine de pratique | N ^{bre} | % |
|---|------------------|----------------|
| Soins en santé physique / soins à des clientèles particulières | | |
| Soins médicaux et/ou chirurgicaux | 2 404 | 19,0 % |
| Soins en gériatrie et gérontologie | 897 | 7,1 % |
| Soins en périnatalité | 784 | 6,2 % |
| Soins en cardiologie | 583 | 4,6 % |
| Soins en oncologie | 273 | 2,2 % |
| Soins périopératoires | 253 | 2,0 % |
| Soins en pédiatrie | 251 | 2,0 % |
| Soins en néphrologie | 164 | 1,3 % |
| Soins en réadaptation | 160 | 1,3 % |
| Soins en neurologie | 139 | 1,1 % |
| Soins de fin de vie | 79 | 0,6 % |
| Soins respiratoires | 78 | 0,6 % |
| Autres soins en santé physique | 57 | 0,5 % |
| Total partiel - soins en santé physique / soins à des clientèles particulières | 6 122 | 48,5 % |
| Soins critiques | | |
| Soins d'urgence | 1 491 | 11,8 % |
| Soins intensifs | 1 019 | 8,1 % |
| Total partiel - soins critiques | 2 510 | 19,9 % |
| Soins en santé mentale | | |
| Soins en santé mentale spécialisés et ultraspécialisés | 303 | 2,4 % |
| Soins en santé mentale de première ligne | 282 | 2,2 % |
| Toxicomanie | 30 | 0,2 % |
| Total partiel - soins en santé mentale | 615 | 4,9 % |
| Soins de première ligne | | |
| Maintien / soins à domicile | 443 | 3,5 % |
| Services courants | 158 | 1,3 % |
| Clinique privée / clinique-réseau / GMF | 134 | 1,1 % |
| Petite enfance / famille | 110 | 0,9 % |
| Info-Santé | 55 | 0,4 % |
| Santé des jeunes / santé scolaire | 40 | 0,3 % |
| Santé et sécurité au travail | 32 | 0,3 % |
| Autres soins de première ligne | 129 | 1,0 % |
| Total partiel - soins de première ligne | 1 101 | 8,7 % |
| Autres types de soins et de services | | |
| Santé publique | 46 | 0,4 % |
| Prévention et contrôle des infections | 22 | 0,2 % |
| Plusieurs domaines / autre domaine / ne s'applique pas | 2 217 | 17,5 % |
| Total des répondantes | 12 633 | 100,0 % |
| TOTAL DES INFIRMIÈRES QUI EXERCENT LA PROFESSION AU QUÉBEC | 12 683 | |
| Taux de réponse | 99,6 % | |

Le GRAPHIQUE 13 montre que les deux domaines de pratique les plus populaires au sein de la relève, les soins médicaux et chirurgicaux et les soins critiques, sont moins prépondérants dans l'ensemble de l'effectif infirmier. En effet, chacun de ces deux domaines de pratique regroupe une proportion de la relève de 2008-2009 d'environ 6,5 points de pourcentage supérieure à celle observée parmi l'ensemble des infirmières. Cependant, la comparaison avec la relève de 2003-2004 indique que de moins en moins d'infirmières de la relève exercent la profession dans les soins médicaux et chirurgicaux, alors qu'un peu plus l'exercent dans les soins critiques. Quant aux soins en gériatrie et gérontologie et les soins de première ligne, ces domaines semblent moins attirer les infirmières de la relève.

GRAPHIQUE 13 DOMAINE DE PRATIQUE, ENSEMBLE DE L'EFFECTIF DE 2008-2009 ET RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004



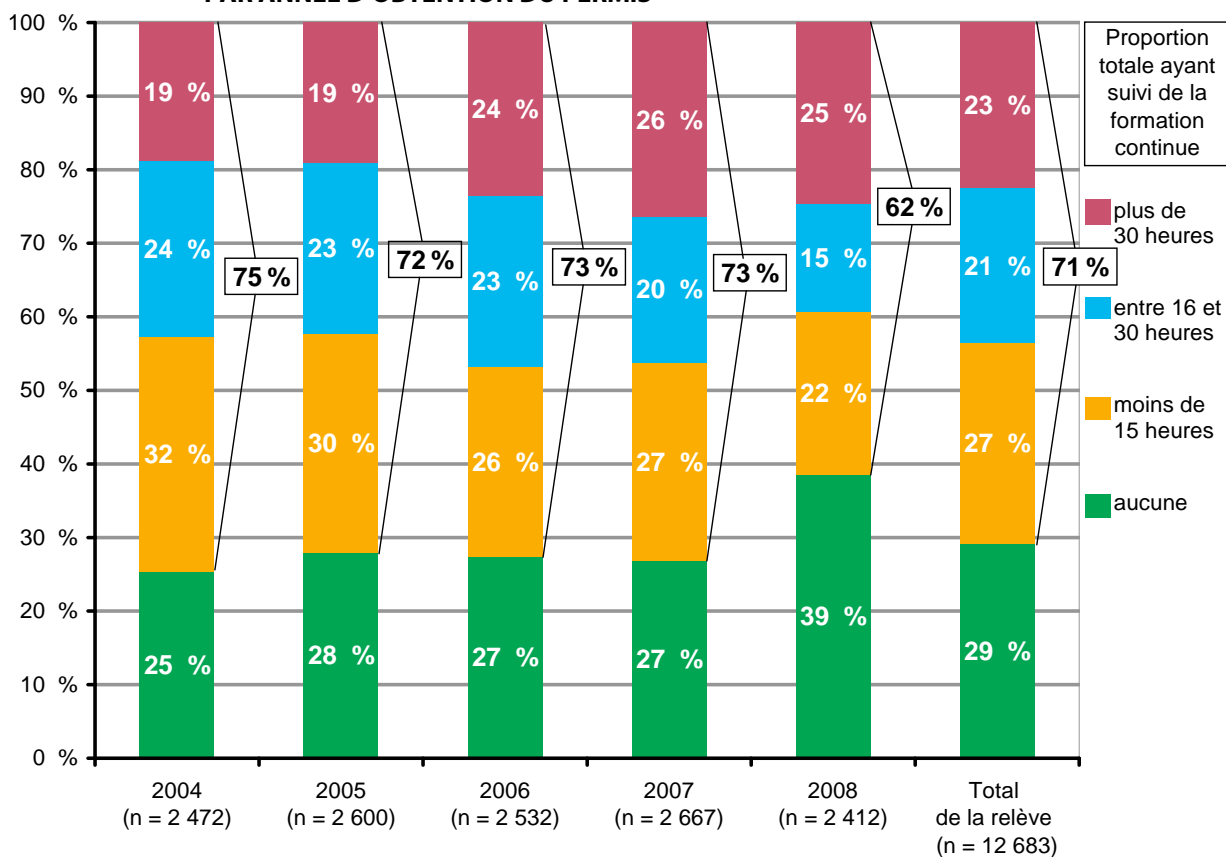
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

12 La proportion des infirmières de la relève dans les soins de première ligne n'est pas disponible pour 2003-2004. Par conséquent, les infirmières de la relève de 2003-2004 exerçant la profession dans les soins de première ligne sont incluses dans la catégorie « autres types de soins et de services ».

Nombre d'heures de formation continue

Le GRAPHIQUE 14 montre que, dans l'ensemble, 71 % des infirmières de la relève ont fait de la formation continue¹³ en 2008-2009. Cette proportion n'est que de 62 % chez celles ayant obtenu leur permis au cours de la dernière année, alors qu'elle varie entre 72 et 75 % chez celles qui les ont précédées. Par contre, c'est parmi les infirmières qui ont obtenu leur permis plus récemment (2007 ou 2008) qu'on retrouve la plus haute proportion de celles qui ont suivi plus de 30 heures de formation continue, soit 25 ou 26 %. Dans l'ensemble, 23 % des infirmières de la relève ont suivi plus de 30 heures de formation continue. Enfin, il reste que 29 % des infirmières de la relève n'ont pas suivi de formation continue au cours de la dernière année. Dans l'ensemble de l'effectif infirmier du Québec, 24 % n'a pas fait de formation continue tandis que 20 % en a suivi plus de 30 heures (OIIQ, 2009).

GRAPHIQUE 14 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION CONTINUE SUIVIES EN 2008-2009, PAR ANNÉE D'OBTENTION DU PERMIS



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

13 Il s'agit de la formation autre que celle menant à l'obtention d'un diplôme universitaire, comme par exemple de la formation continue offerte par l'OIIQ, de la formation ou mise à jour en cours d'emploi, une participation à un colloque, à un congrès, etc.

Portrait régional

Titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008¹⁴

Région de la formation initiale

Le TABLEAU 5 indique que, dans l'ensemble, 34 % des titulaires de permis délivrés de 2004 à 2008, soit le tiers, ont suivi leur formation initiale dans un établissement d'enseignement de la région de Montréal, 14 %, de la Capitale-Nationale et 10 %, de la Montérégie. Toutes les autres régions ont formé moins de 7 % de la relève chacune. La répartition de la relève selon la région de la formation initiale demeure stable de 2003-2004 à 2008-2009, malgré quelques légères fluctuations. En outre, chaque région forme une proportion de nouvelles infirmières à peu près équivalente à la proportion de l'effectif infirmier qui y travaille. Les régions où l'écart entre ces deux proportions est le plus marqué sont celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où la proportion de la relève de 2008-2009 est supérieure à la proportion de l'effectif infirmier de trois points de pourcentage, et la région de Lanaudière où elle est inférieure de deux points de pourcentage.

TABLEAU 5 RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE, ET ENSEMBLE DE L'EFFECTIF DE 2008-2009

| Région | Relève de 2008-2009 | | Relève de 2003-2004 | | Total de l'effectif en 2008-2009 (par région d'emploi) | |
|-------------------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|--|----------------|
| | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % |
| Bas-Saint-Laurent | 506 | 3,9 % | 379 | 4,5 % | 1 937 | 2,9 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 898 | 6,8 % | 546 | 6,5 % | 2 576 | 3,9 % |
| Capitale-Nationale | 1 773 | 13,5 % | 1 271 | 15,1 % | 8 910 | 13,5 % |
| Mauricie | 721 | 5,5 % | 388 | 4,6 % | 2 385 | 3,6 % |
| Estrie | 394 | 3,0 % | 324 | 3,8 % | 2 874 | 4,3 % |
| Montréal | 4 498 | 34,3 % | 2 710 | 32,1 % | 21 531 | 32,6 % |
| Outaouais | 374 | 2,9 % | 276 | 3,3 % | 2 052 | 3,1 % |
| Abitibi-Témiscamingue | 259 | 2,0 % | 164 | 1,9 % | 1 350 | 2,0 % |
| Côte-Nord | 156 | 1,2 % | 111 | 1,3 % | 965 | 1,5 % |
| Nord-du-Québec | 3 | 0,0 % | | | 491 | 0,7 % |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 95 | 0,7 % | 72 | 0,9 % | 965 | 1,5 % |
| Chaudière-Appalaches | 693 | 5,3 % | 430 | 5,1 % | 2 890 | 4,4 % |
| Laval | 410 | 3,1 % | 253 | 3,0 % | 2 336 | 3,5 % |
| Lanaudière | 222 | 1,7 % | 176 | 2,1 % | 2 423 | 3,7 % |
| Laurentides | 466 | 3,6 % | 251 | 3,0 % | 2 938 | 4,4 % |
| Montérégie | 1 337 | 10,2 % | 881 | 10,4 % | 7 884 | 11,9 % |
| Centre-du-Québec | 310 | 2,4 % | 208 | 2,5 % | 1 590 | 2,4 % |
| Total | 13 115 | 100,0 % | 8 440 | 100,0 % | 66 097 | 100,0 % |

14 Les données présentées dans cette section tiennent compte seulement des titulaires de permis diplômées d'un établissement d'enseignement du Québec.

Le TABLEAU 6 montre que la répartition des titulaires de permis selon la région de leur formation initiale demeure relativement stable d'une année à l'autre, malgré quelques légères fluctuations. Seulement deux régions enregistrent des fluctuations supérieures à 1,5 point de pourcentage : la proportion des titulaires de permis qui sont formées dans la région de Montréal a augmenté de 1,7 point de pourcentage entre 2004 et 2008, tandis qu'elle a diminué de deux points chez celles formées dans la région de Chaudière-Appalaches.

TABLEAU 6 TITULAIRES DE PERMIS, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE, 2004 À 2008

| Région de la formation initiale | Année de délivrance du permis | | | | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | |
| | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % |
| Bas-Saint-Laurent | 112 | 4,2 % | 113 | 4,2 % | 101 | 3,8 % | 94 | 3,5 % | 86 | 3,6 % |
| Sag.–Lac-Saint-Jean | 193 | 7,3 % | 232 | 8,6 % | 190 | 7,1 % | 139 | 5,2 % | 144 | 6,0 % |
| Capitale-Nationale | 364 | 13,7 % | 352 | 13,0 % | 377 | 14,1 % | 328 | 12,2 % | 352 | 14,7 % |
| Mauricie | 130 | 4,9 % | 164 | 6,1 % | 147 | 5,5 % | 129 | 4,8 % | 151 | 6,3 % |
| Estrie | 66 | 2,5 % | 74 | 2,7 % | 69 | 2,6 % | 94 | 3,5 % | 91 | 3,8 % |
| Montréal | 906 | 34,0 % | 827 | 30,6 % | 897 | 33,6 % | 1 012 | 37,6 % | 856 | 35,7 % |
| Outaouais | 76 | 2,9 % | 75 | 2,8 % | 87 | 3,3 % | 80 | 3,0 % | 56 | 2,3 % |
| Abitibi-Tém. | 54 | 2,0 % | 62 | 2,3 % | 51 | 1,9 % | 40 | 1,5 % | 52 | 2,2 % |
| Côte-Nord | 34 | 1,3 % | 35 | 1,3 % | 29 | 1,1 % | 32 | 1,2 % | 26 | 1,1 % |
| Nord-du-Québec | | | | | | | 3 | 0,1 % | | |
| Gasp.–Î.-de-la-Mad. | 29 | 1,1 % | 20 | 0,7 % | 11 | 0,4 % | 23 | 0,9 % | 12 | 0,5 % |
| Chaud.-App. | 167 | 6,3 % | 147 | 5,4 % | 119 | 4,5 % | 157 | 5,8 % | 103 | 4,3 % |
| Laval | 96 | 3,6 % | 89 | 3,3 % | 90 | 3,4 % | 65 | 2,4 % | 70 | 2,9 % |
| Lanaudière | 42 | 1,6 % | 43 | 1,6 % | 43 | 1,6 % | 60 | 2,2 % | 34 | 1,4 % |
| Laurentides | 64 | 2,4 % | 116 | 4,3 % | 108 | 4,1 % | 91 | 3,4 % | 87 | 3,6 % |
| Montérégie | 271 | 10,2 % | 285 | 10,6 % | 285 | 10,7 % | 286 | 10,6 % | 210 | 8,8 % |
| Centre-du-Québec | 57 | 2,1 % | 66 | 2,4 % | 62 | 2,3 % | 60 | 2,2 % | 65 | 2,7 % |
| Total | 2 661 | 100,0 % | 2 700 | 100,0 % | 2 666 | 100,0 % | 2 693 | 100,0 % | 2 395 | 100,0 % |

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Région d'embauche¹⁵ et région de la formation initiale

En moyenne, 65 % des titulaires de permis ont été embauchées dans la région où elles ont suivi leur formation initiale, tandis que 27 % ont été embauchées dans une autre région. Par ailleurs, 8 % n'exerçaient pas la profession au 31 mars de l'année suivant l'obtention de leur permis. Ces proportions varient considérablement d'une région à l'autre. En effet, la proportion des titulaires de permis qui ont obtenu de l'emploi dans la région où elles ont fait leur formation initiale est supérieure à 70 % dans quatre régions (Capitale-Nationale, Estrie, Montréal et Abitibi-Témiscamingue), tandis qu'elle est égale ou inférieure à 50 % dans six régions (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval et Centre-du-Québec). Soulignons que ces données ne révèlent pas si ces nouvelles infirmières sont demeurées dans la région au-delà d'un an après l'embauche ; la rétention régionale de la relève infirmière à plus long terme est traitée à la section *Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec*. Par ailleurs, la proportion des titulaires de permis qui n'avaient pas d'emploi au 31 mars de l'année suivant l'obtention du permis varie entre 4 % dans Laval et 20 % dans la Côte-Nord.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

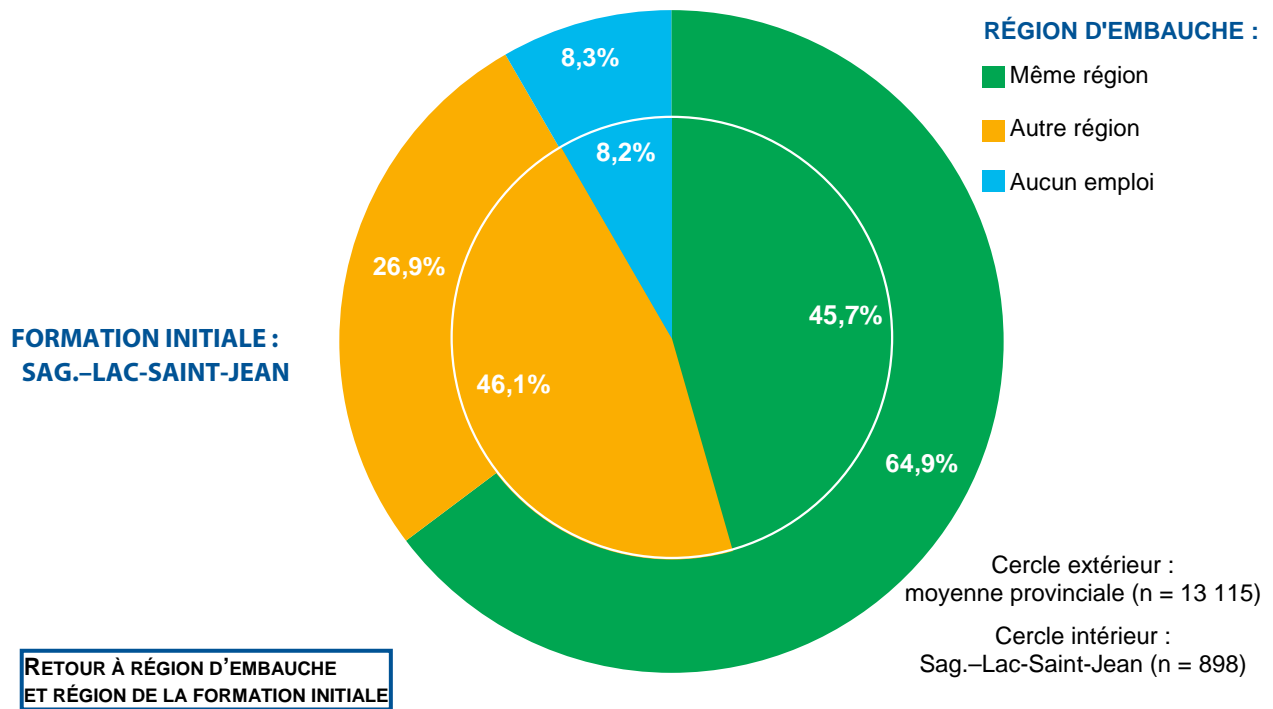
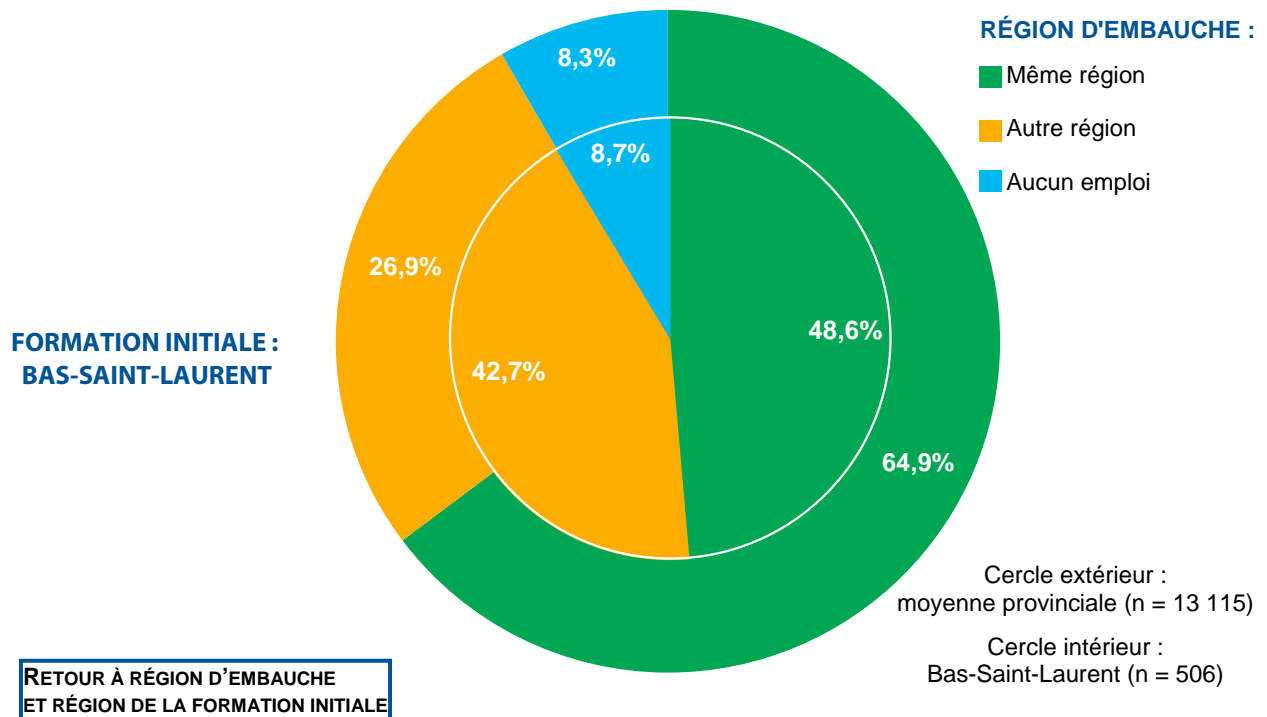
CONSULTEZ LES DONNÉES RÉGIONALES¹⁶ :

| | | | | | |
|----------------|-----------------|------------|--------------------|-------------|--------------|
| BAS-ST-LAURENT | SAG-LAC-ST-JEAN | CAP.-NAT. | MAURICIE | ESTRIE | MONTRÉAL |
| OUTAOUAIS | ABITIBI-TÉM. | CÔTE-NORD | GASP.-Î.-DE-LA-MAD | CHAUD.-APP. | LAVAL |
| LANAUDIÈRE | LAURENTIDES | MONTÉRÉGIE | CENTRE-DU-QUÉBEC | | |

15 En ce qui concerne les infirmières qui travaillent pour des agences de placement ou de soins, la région de résidence est utilisée afin de désigner la région d'embauche puisqu'elle est plus fiable que la région où est située l'agence (voir « région d'emploi », page 9).

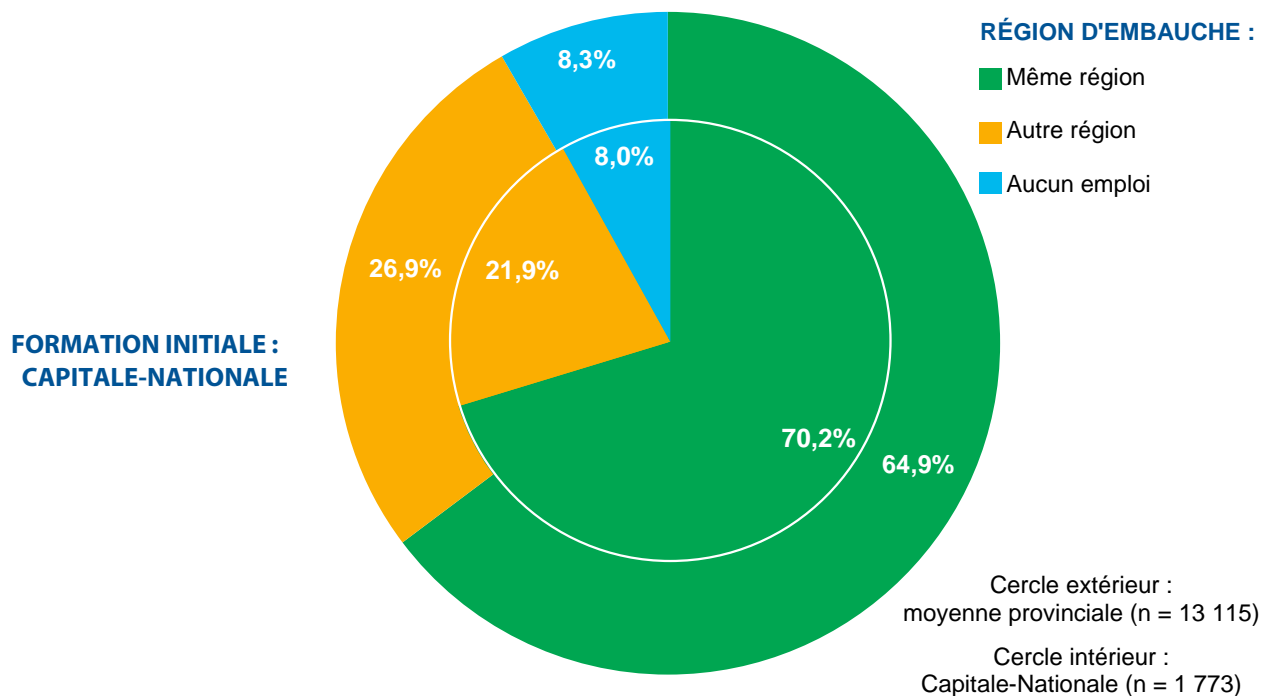
16 Vu le petit nombre de diplômées formées dans la région du Nord-du-Québec, il n'y a pas de graphique pour cette région.

GRAPHIQUES 15.1 ET 15.2 RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

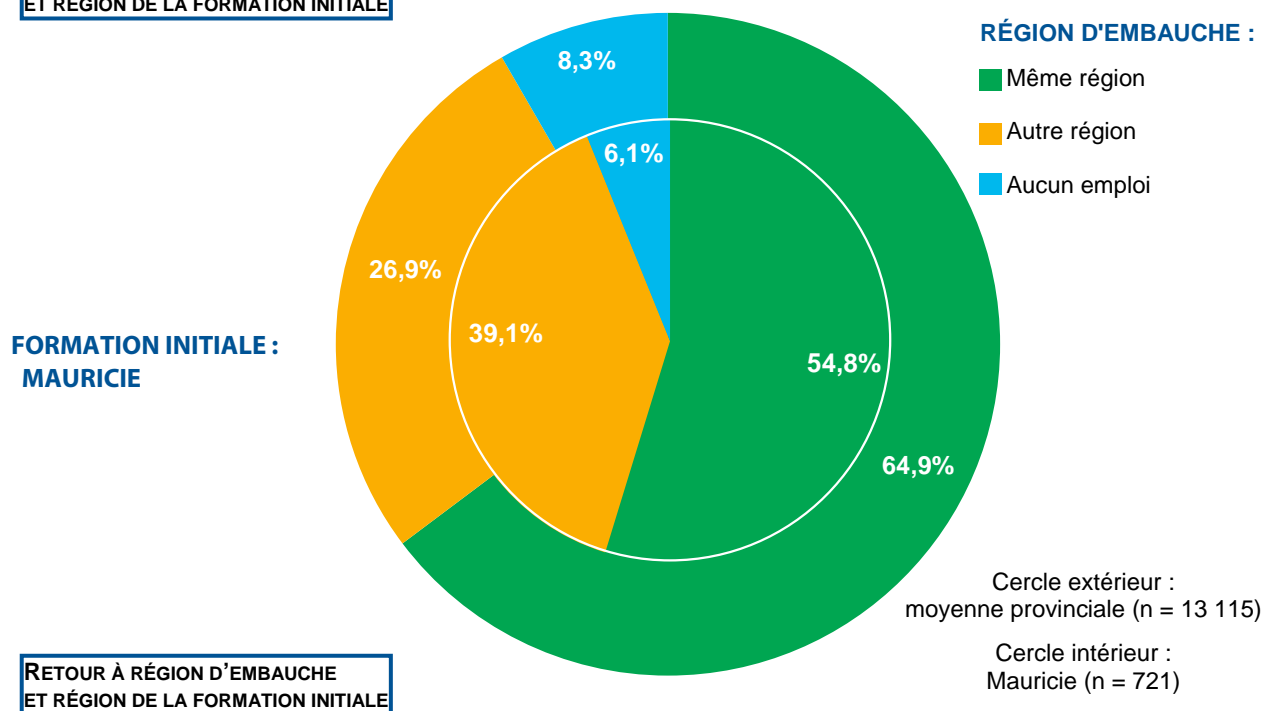


GRAPHIQUES 15.3 ET 15.4

RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



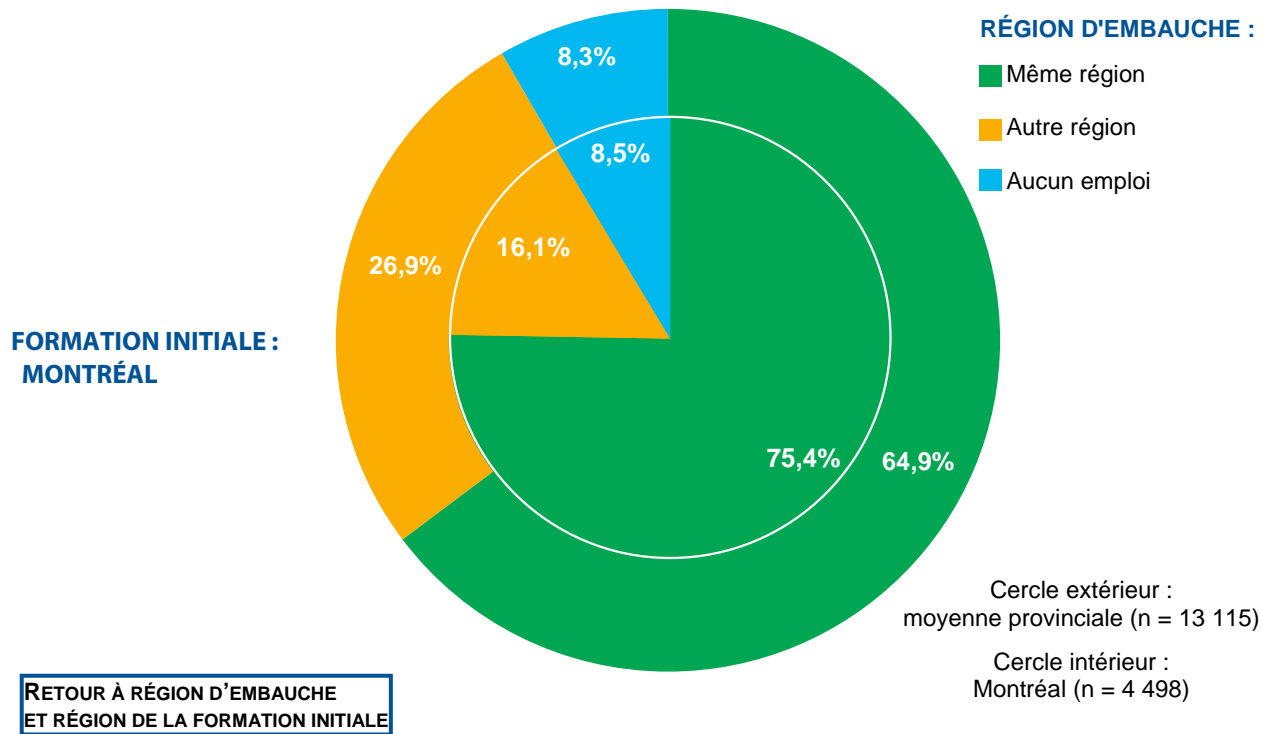
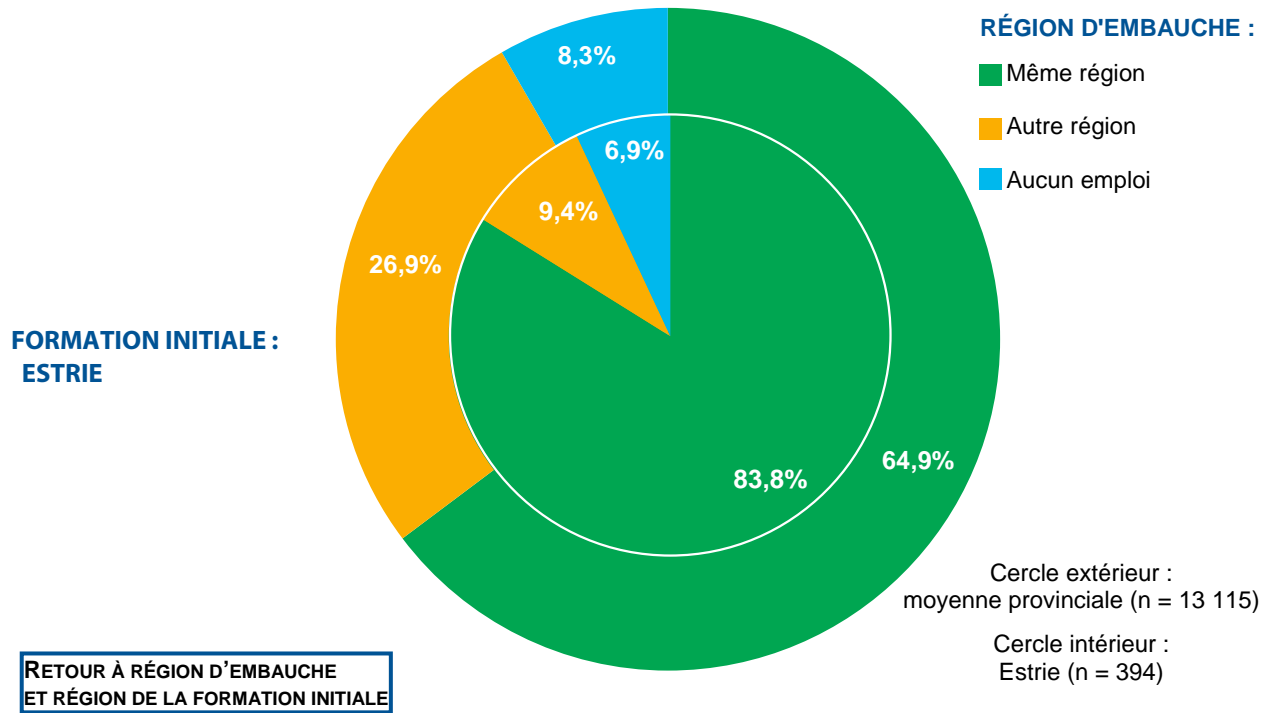
RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

GRAPHIQUES 15.5 ET 15.6

RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

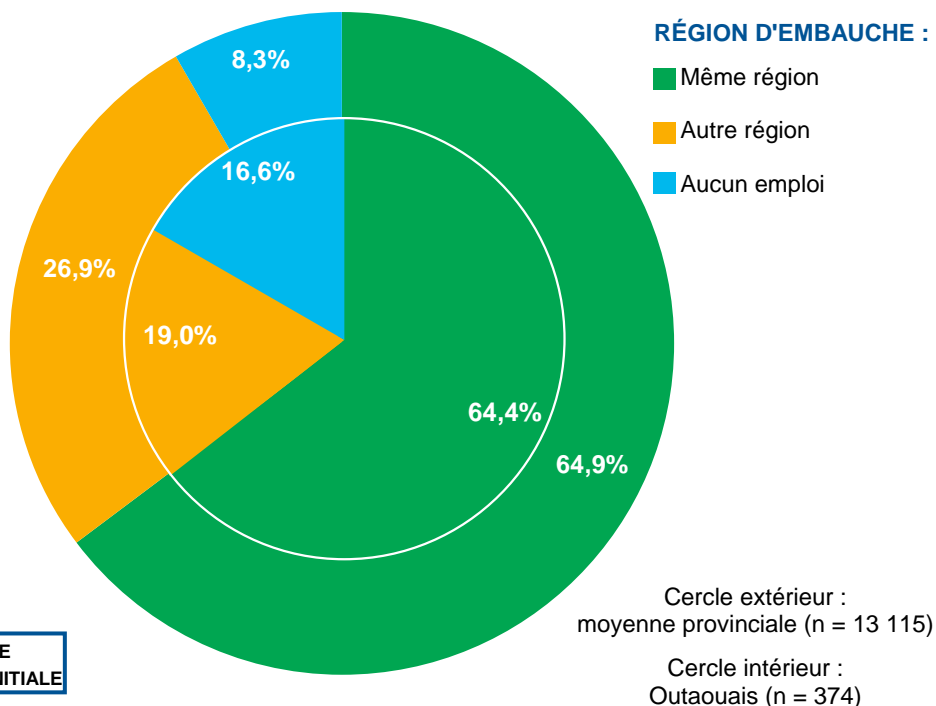


GRAPHIQUES 15.7 ET 15.8

RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

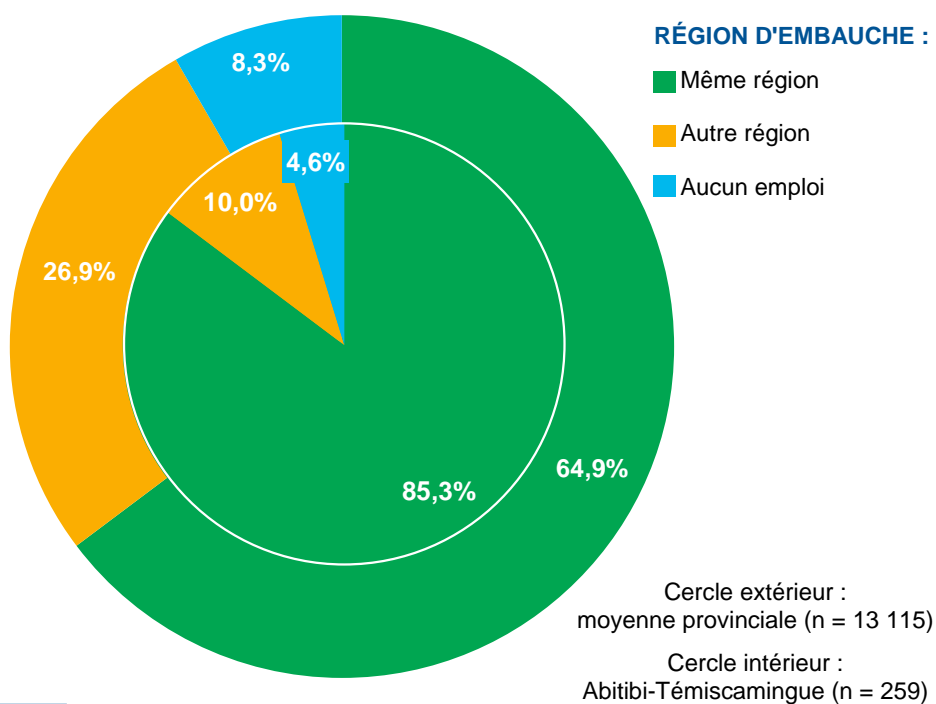
FORMATION INITIALE :
OUTAOUAIS

RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

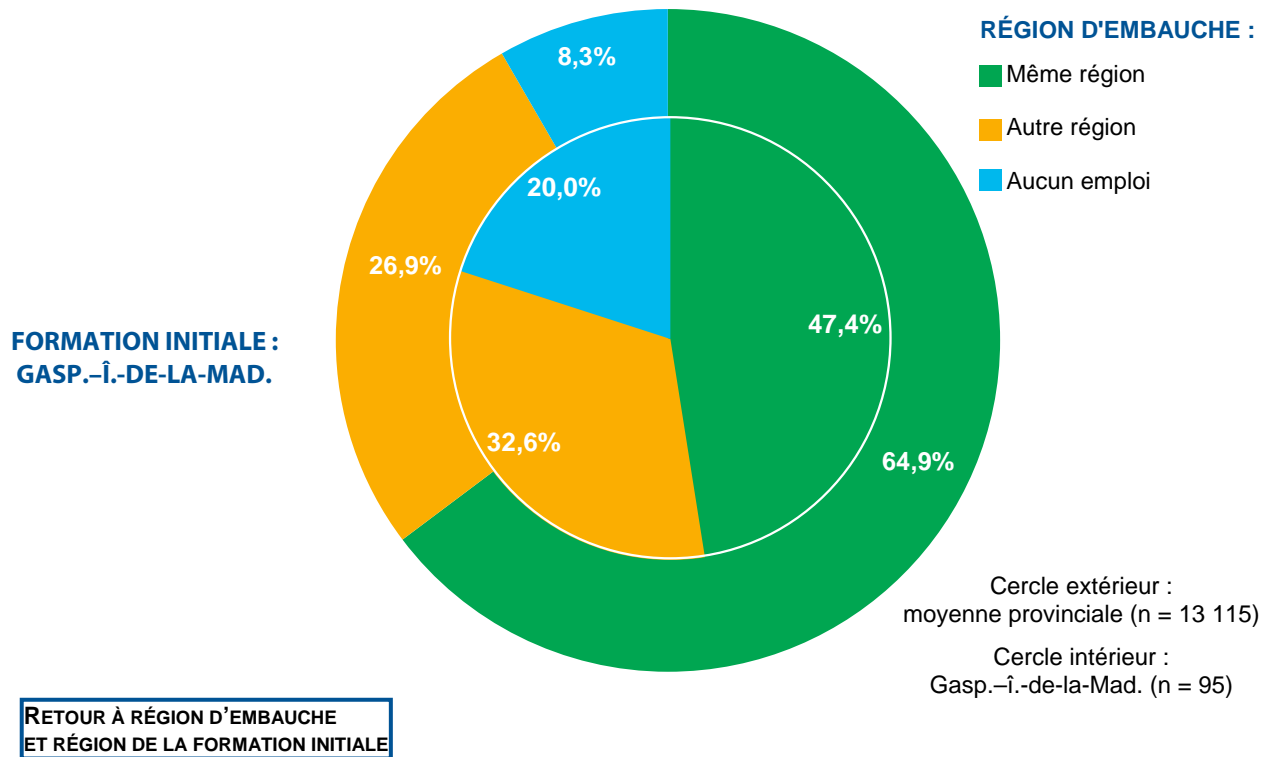
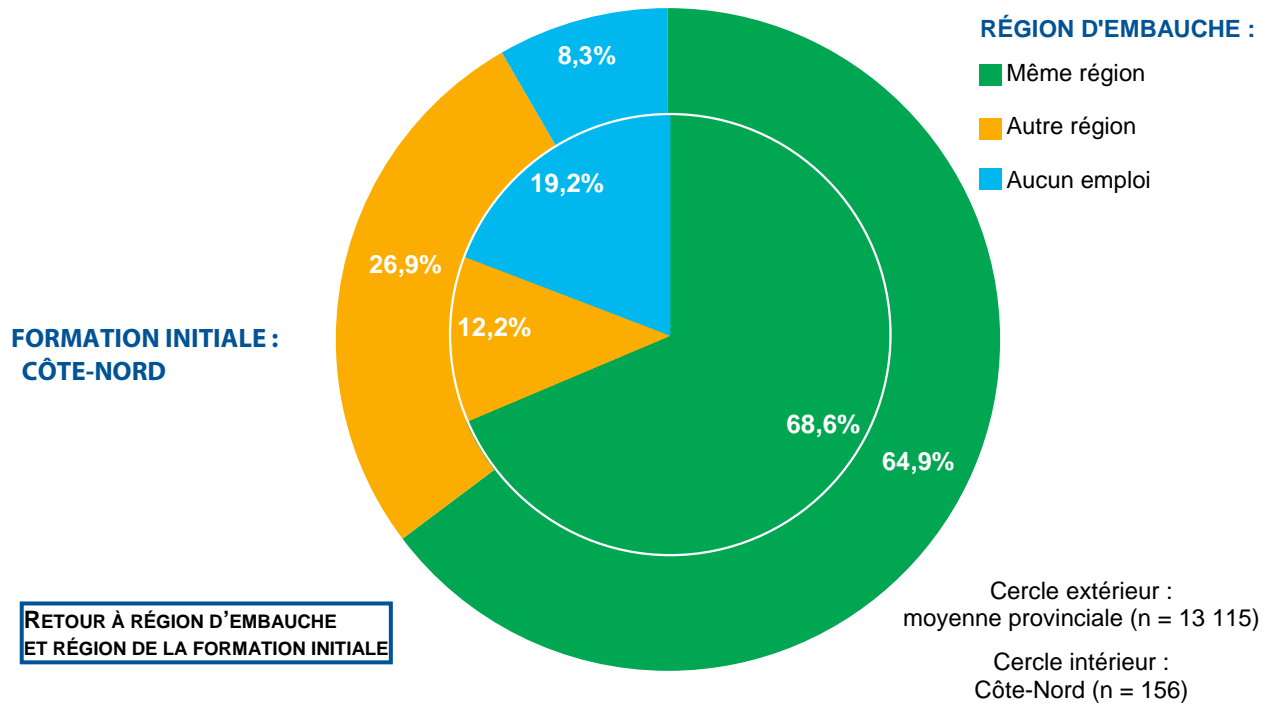


FORMATION INITIALE :
ABITIBI-TÉM.

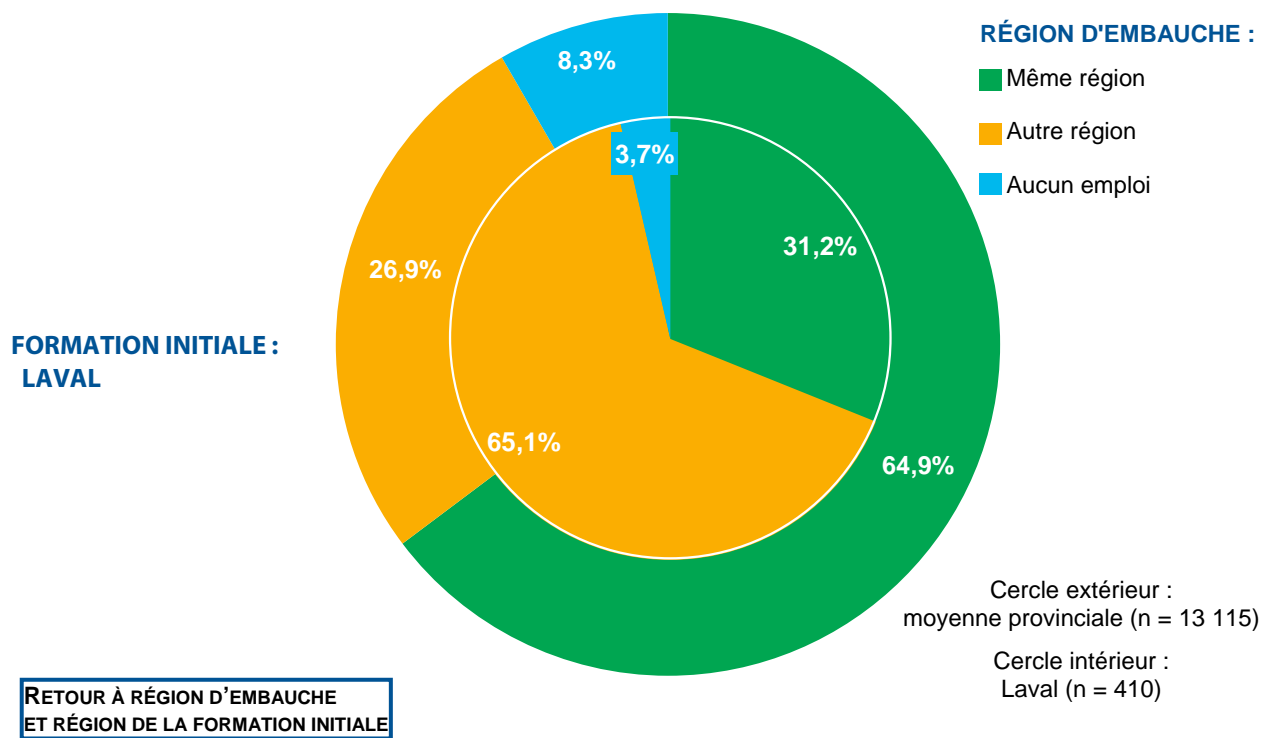
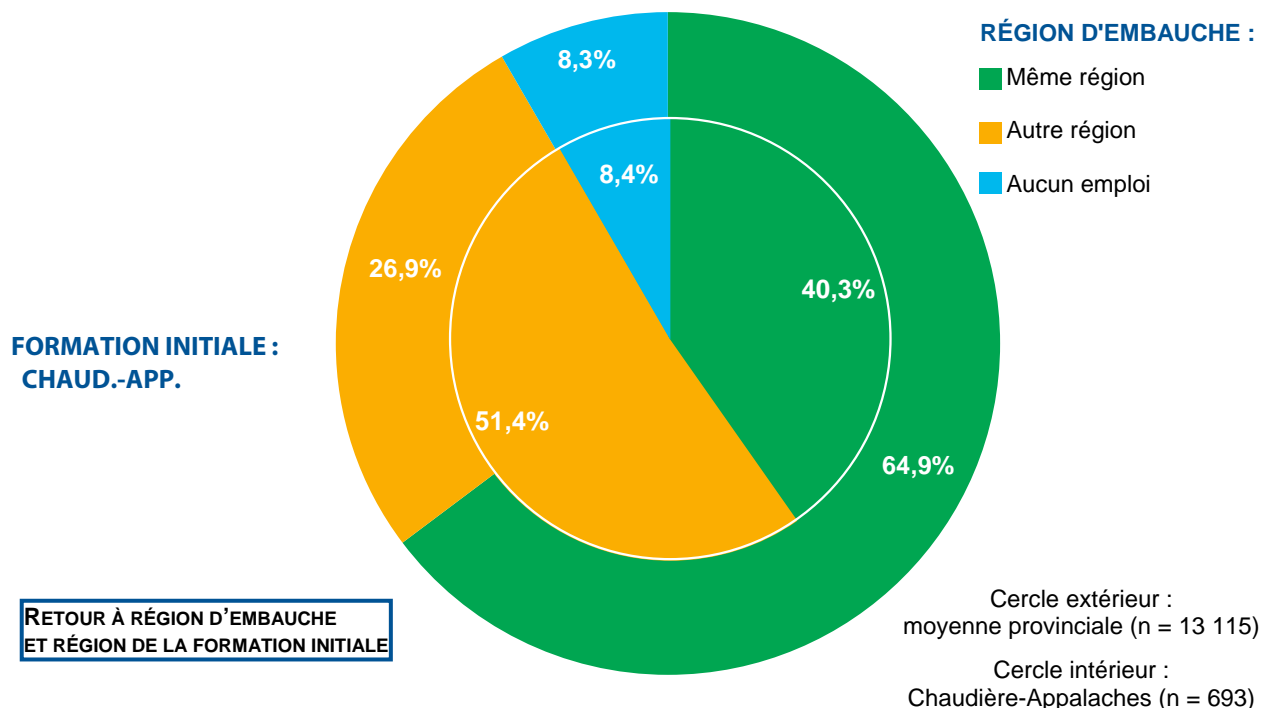
RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



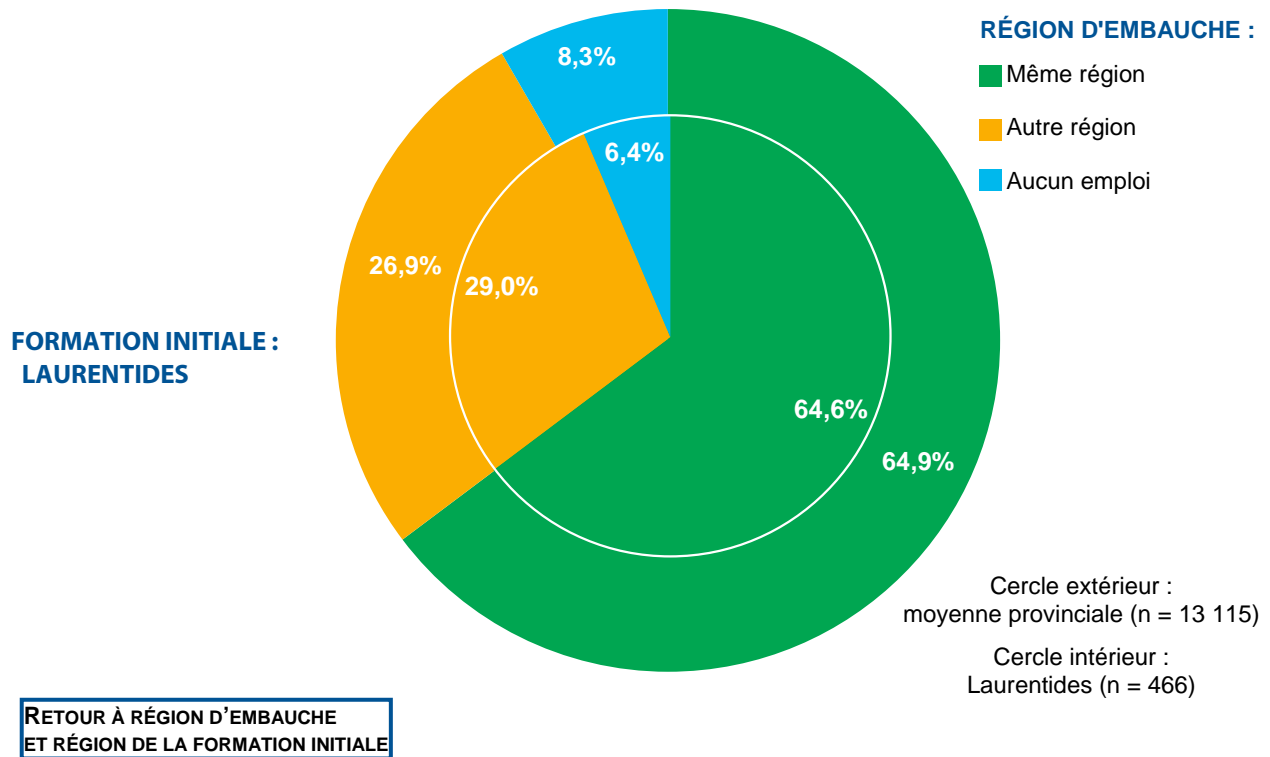
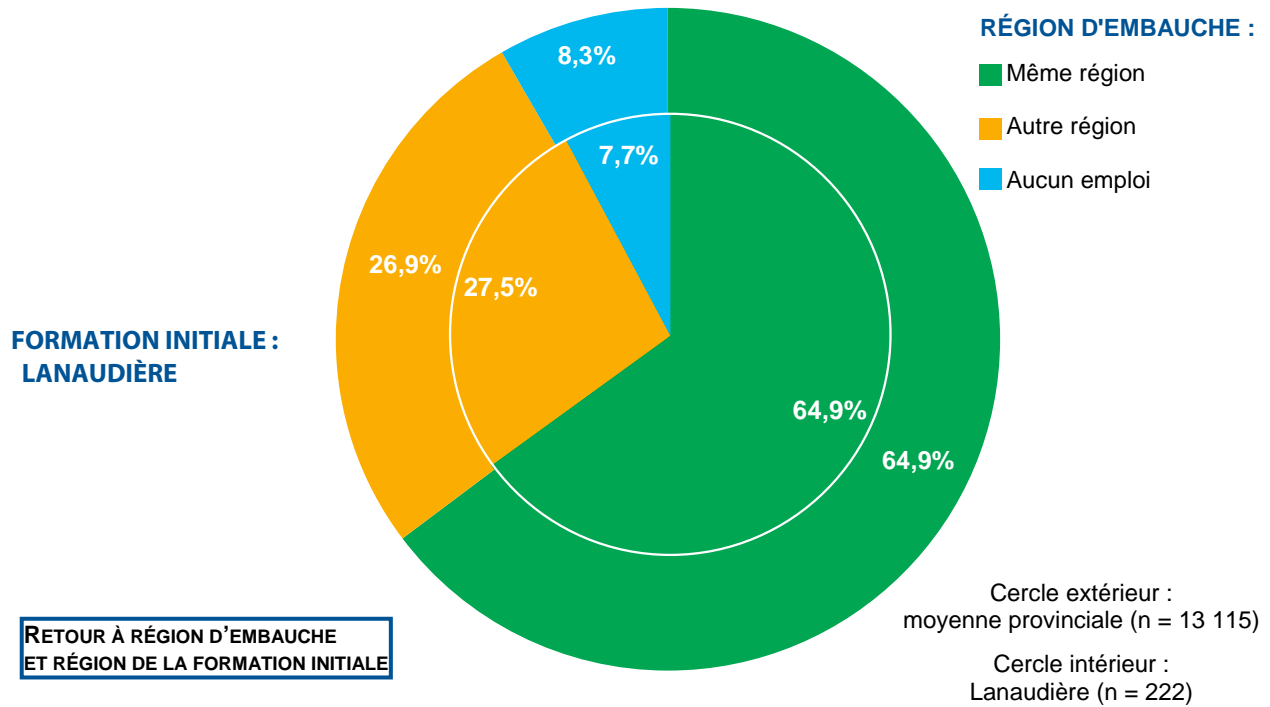
GRAPHIQUES 15.9 ET 15.10 RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



GRAPHIQUES 15.11 ET 15.12 RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



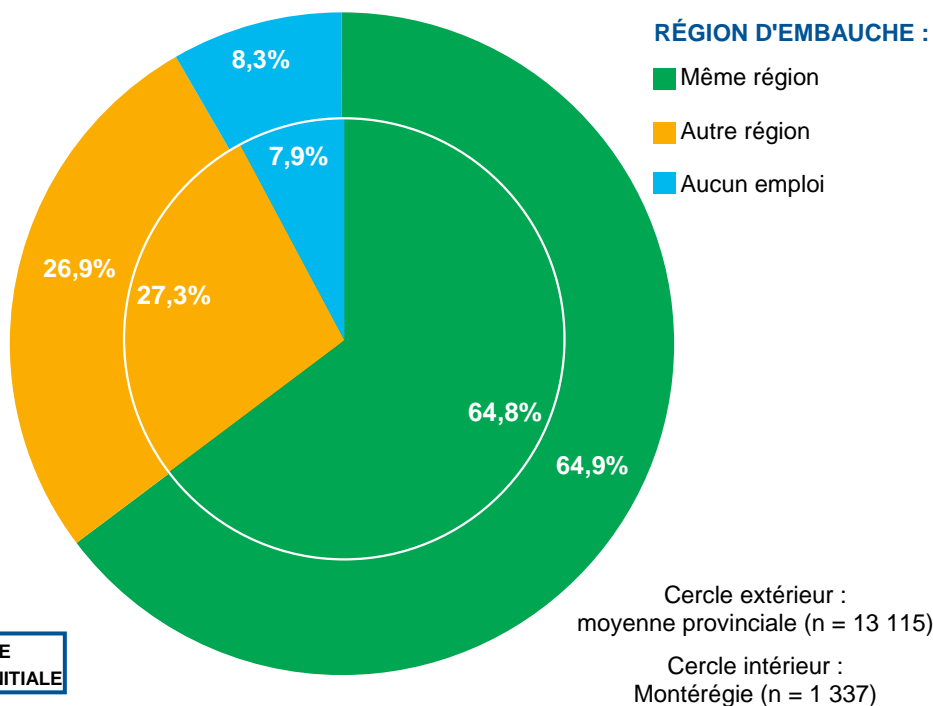
GRAPHIQUES 15.13 ET 15.14 RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE



GRAPHIQUES 15.15 ET 15.16 RÉGION D'EMBAUCHE, PAR RÉGION DE LA FORMATION INITIALE

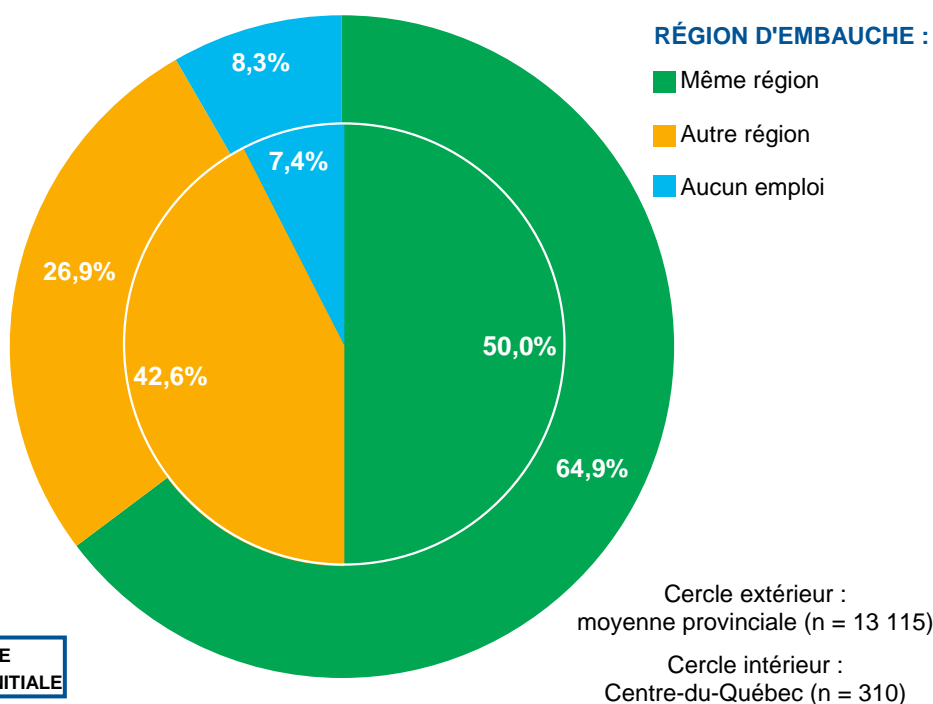
**FORMATION INITIALE :
MONTÉRÉGIE**

**RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE**



**FORMATION INITIALE :
CENTRE-DU-QUÉBEC**

**RETOUR À RÉGION D'EMBAUCHE
ET RÉGION DE LA FORMATION INITIALE**



RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES

Infirmières de la relève exerçant la profession au Québec

Région de résidence et région d'emploi

Le TABLEAU 7 indique qu'en 2008-2009, 24 % de la relève inscrite au Tableau résidaient à Montréal, 16 %, en Montérégie et 12 %, dans la Capitale-Nationale. Rappelons que 34 % avaient été formées à Montréal, 10 % en Montérégie et 14 %, dans la Capitale-Nationale (TABLEAU 5). Par ailleurs, dans l'ensemble, 76 % des infirmières de la relève travaillaient dans la région où elles résidaient¹⁷. Cette proportion varie de 34 % dans la région de Laval à 94 % dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles observées chez l'ensemble des infirmières inscrites en 2008-2009. Toutefois, dans la région de Montréal, la proportion des infirmières de la relève travaillant dans leur région de résidence est supérieure d'au moins trois points de pourcentage ; par contre, dans le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec, cette proportion est inférieure de trois à cinq points de pourcentage (OIIQ, 2009). Enfin, notons que la région de l'Outaouais affiche la plus haute proportion des infirmières qui exercent la profession à l'extérieur du Québec tandis que les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Outaouais, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont celles qui enregistrent les plus hautes proportions des infirmières qui n'ont pas d'emploi.

TABLEAU 7 SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE INSCRITES AU TABLEAU EN 2008-2009, PAR RÉGION DE RÉSIDENCE¹⁸

| Région de résidence | Situation par rapport à l'emploi | | | | | | | | | | | |
|---------------------|----------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|--|---------------|----------------------------------|--------------|------------------|--------------|--------------------------------|---------------|
| | Exercent dans la région | | Exercent dans une autre région | | Total qui exercent la profession au Québec | | Exercent à l'extérieur du Québec | | Sans emploi | | Total et répartition régionale | |
| | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % |
| Bas-Saint-Laurent | 279 | 85,6 % | 25 | 7,7 % | 304 | 93,3 % | 1 | 0,3 % | 21 | 6,4 % | 326 | 2,4% |
| Sag.-Lac-Saint-Jean | 470 | 89,5 % | 23 | 4,4 % | 493 | 93,9 % | 1 | 0,2 % | 31 | 5,9 % | 525 | 3,9% |
| Capitale-Nationale | 1 521 | 91,7 % | 62 | 3,7 % | 1 583 | 95,4 % | 7 | 0,4 % | 69 | 4,2 % | 1 659 | 12,4% |
| Mauricie | 458 | 86,7 % | 57 | 10,8 % | 515 | 97,5 % | 2 | 0,4 % | 11 | 2,1 % | 528 | 4,0% |
| Estrie | 507 | 90,1 % | 36 | 6,4 % | 543 | 96,4 % | 2 | 0,4 % | 18 | 3,2 % | 563 | 4,2% |
| Montréal | 2 984 | 93,3 % | 79 | 2,5 % | 3 063 | 95,8 % | 9 | 0,3 % | 126 | 3,9 % | 3 198 | 24,0% |
| Outaouais | 336 | 87,3 % | 16 | 4,2 % | 352 | 91,4 % | 9 | 2,3 % | 24 | 6,2 % | 385 | 2,9% |
| Abitibi-Tém. | 243 | 94,2 % | 8 | 3,1 % | 251 | 97,3 % | | | 7 | 2,7 % | 258 | 1,9% |
| Côte-Nord | 157 | 89,7 % | 7 | 4,0 % | 164 | 93,7 % | | | 11 | 6,3 % | 175 | 1,3% |
| Nord-du-Québec | 49 | 87,5 % | 3 | 5,4 % | 52 | 92,9 % | | | 4 | 7,1 % | 56 | 0,4% |
| Gasp.-Î.-de-la-Mad. | 107 | 91,5 % | 3 | 2,6 % | 110 | 94,0 % | 2 | 1,7 % | 5 | 4,3 % | 117 | 0,9% |
| Chaud.-App. | 465 | 58,5 % | 301 | 37,9 % | 766 | 96,4 % | | | 29 | 3,6 % | 795 | 6,0% |
| Laval | 223 | 33,5 % | 419 | 63,0 % | 642 | 96,5 % | 1 | 0,2 % | 22 | 3,3 % | 665 | 5,0% |
| Lanaudière | 374 | 50,9 % | 347 | 47,2 % | 721 | 98,1 % | 2 | 0,3 % | 12 | 1,6 % | 735 | 5,5% |
| Laurentides | 446 | 58,1 % | 289 | 37,7 % | 735 | 95,8 % | 2 | 0,3 % | 30 | 3,9 % | 767 | 5,7% |
| Montérégie | 1 259 | 59,1 % | 787 | 36,9 % | 2 046 | 96,0 % | 9 | 0,4 % | 77 | 3,6 % | 2 132 | 16,0% |
| Centre-du-Québec | 244 | 75,5 % | 67 | 20,7 % | 311 | 96,3 % | | | 12 | 3,7 % | 323 | 2,4% |
| Hors Québec | | | 32 | 23,5 % | 32 | 23,5 % | 62 | 45,6 % | 42 | 30,9 % | 136 | 1,0% |
| Total | 10 122 | 75,9 % | 2 561 | 19,2 % | 12 683 | 95,1 % | 109 | 0,8 % | 551 | 4,1 % | 13 343 | 100,0% |

17 En ce qui concerne les infirmières qui travaillent pour des agences de placement ou de soins, la région de résidence est utilisée afin de désigner la région d'emploi puisqu'elle est plus fiable que la région où est située l'agence (voir « région d'embauche », page 9).

18 Ces données tiennent compte de toutes les infirmières de la relève qui sont inscrites au Tableau de l'OIIQ en 2008-2009 et incluent les infirmières diplômées de l'extérieur du Québec.

Situation d'emploi

La situation d'emploi des infirmières de la relève qui exercent la profession au Québec varie beaucoup d'une région à l'autre. Dans les graphiques 16.1 à 16.17, on remarque que, dans certaines régions, au moins la moitié des infirmières de la relève ont un emploi régulier à temps complet (TCR)¹⁹, soit dans Montréal, le Nord-du-Québec, Laval et le Centre-du-Québec. Par contre, dans d'autres régions, la proportion des infirmières de la relève ayant un emploi TCR est sous la barre des 30 % : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Lanaudière. Par ailleurs, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de la Côte-Nord sont celles où l'on retrouve le plus d'infirmières de la relève ayant un emploi occasionnel à temps partiel (TPO) ; leur proportion oscille autour de 40 % et atteint même 54 % dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La situation d'emploi de la relève s'est améliorée dans la majorité des régions. En effet, entre 2003-2004 et 2008-2009, la proportion des infirmières de la relève qui ont un emploi TCR a augmenté dans douze régions ; les plus fortes augmentations ont été enregistrées dans la Capitale-Nationale, le Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec. Toutefois, certaines régions enregistrent des diminutions, soit l'Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière et les Laurentides. Par ailleurs, la proportion des infirmières de la relève qui ont un emploi TPO a diminué dans toutes les régions sauf dans Chaudière-Appalaches, Laval et les Laurentides où elle demeure sensiblement identique ; la plus forte diminution est enregistrée dans le Bas-Saint-Laurent.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

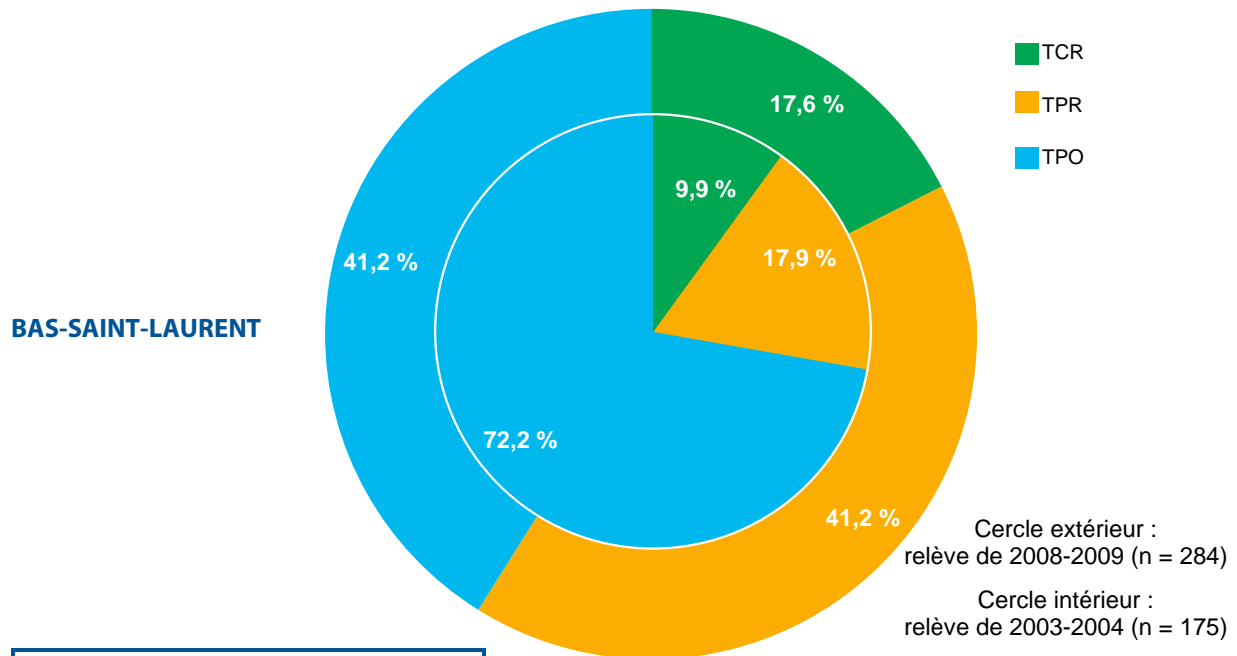
CONSULTEZ LES DONNÉES RÉGIONALES :

| | | | | | |
|----------------|-----------------|-------------|----------------|--------------------|-------------|
| BAS-ST-LAURENT | SAG-LAC-ST-JEAN | CAP.-NAT. | MAURICIE | ESTRIE | MONTRÉAL |
| OUTAOUAIS | ABITIBI-TÉM. | CÔTE-NORD | NORD-DU-QUÉBEC | GASP.-Î.-DE-LA-MAD | CHAUD.-APP. |
| LAVAL | LANAUDIÈRE | LAURENTIDES | MONTÉRÉGIE | CENTRE-DU-QUÉBEC | |

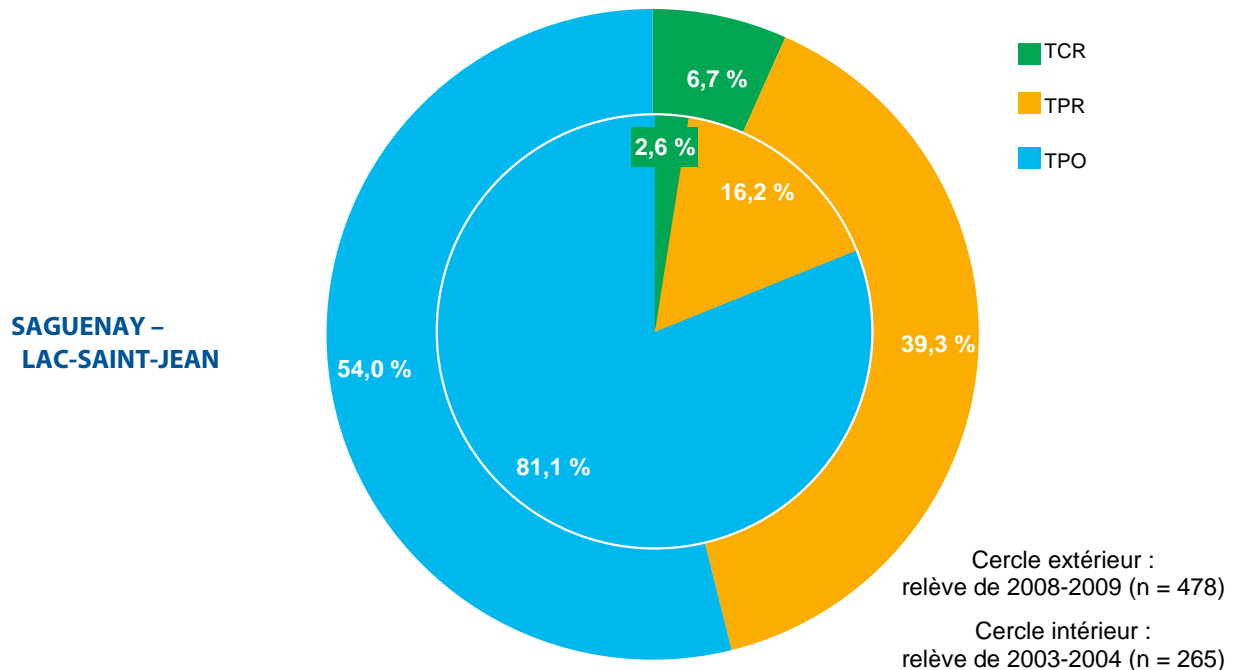
19 L'OIIQ utilise les mêmes sigles que le MSSS pour désigner les trois situations d'emploi, soit TCR, TPR et TPO.

GRAPHIQUES 16.1 ET 16.2

SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI²⁰



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE



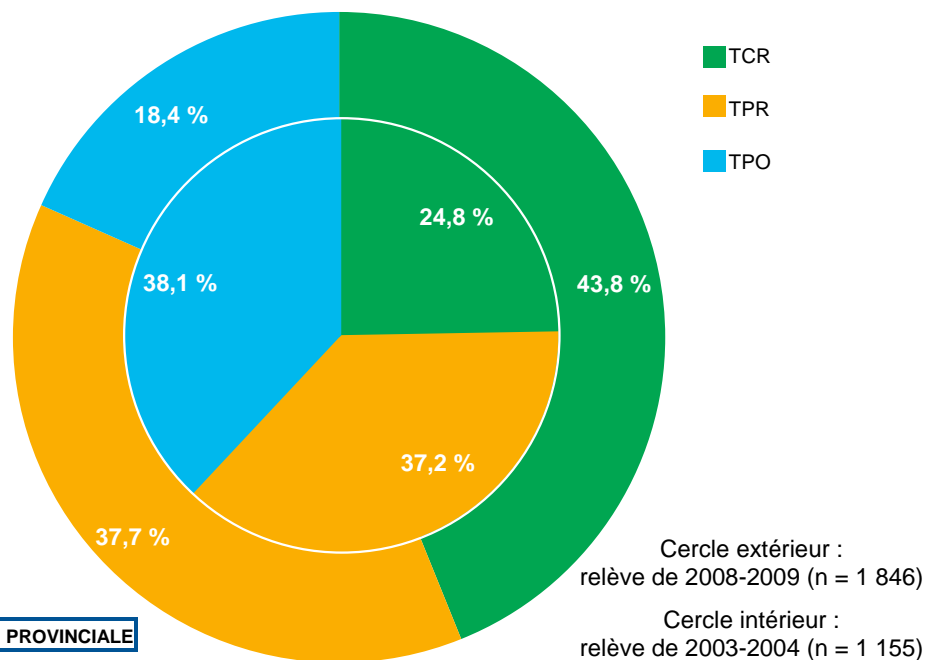
RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

²⁰ En ce qui concerne les infirmières qui travaillent pour des agences de placement ou de soins, la région de résidence est utilisée puisqu'elle est plus fiable que la région où est située l'agence (voir « région d'emploi », page 9).

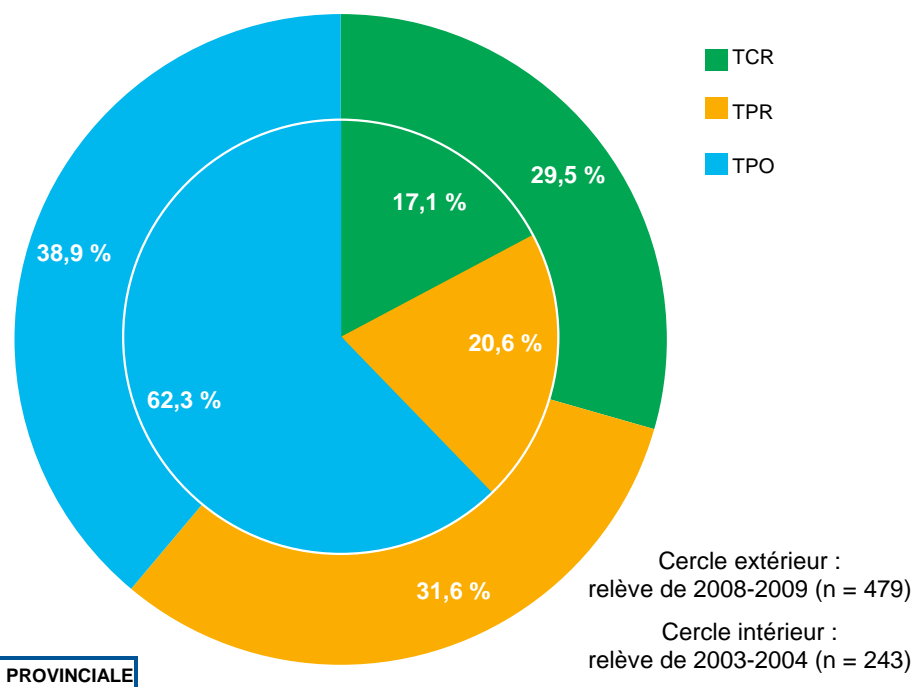
GRAPHIQUES 16.3 ET 16.4

SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

CAPITALE-NATIONALE



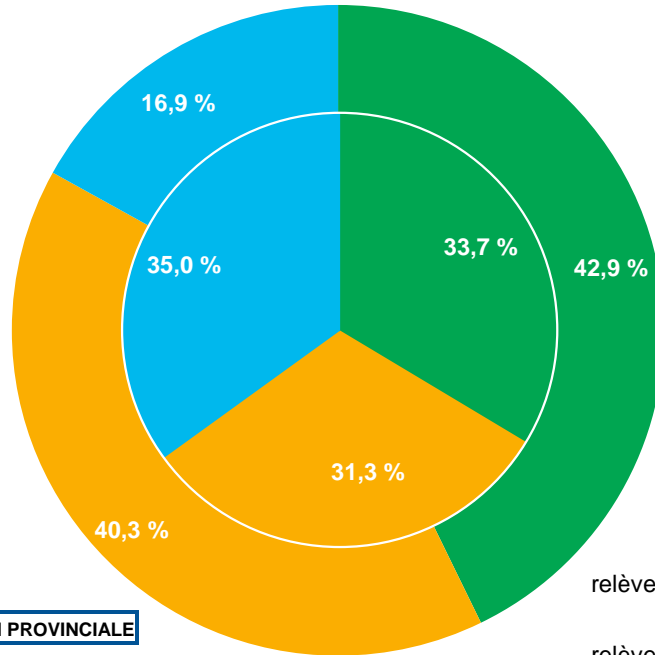
MAURICIE



GRAPHIQUES 16.5 ET 16.6

SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

ESTRIE

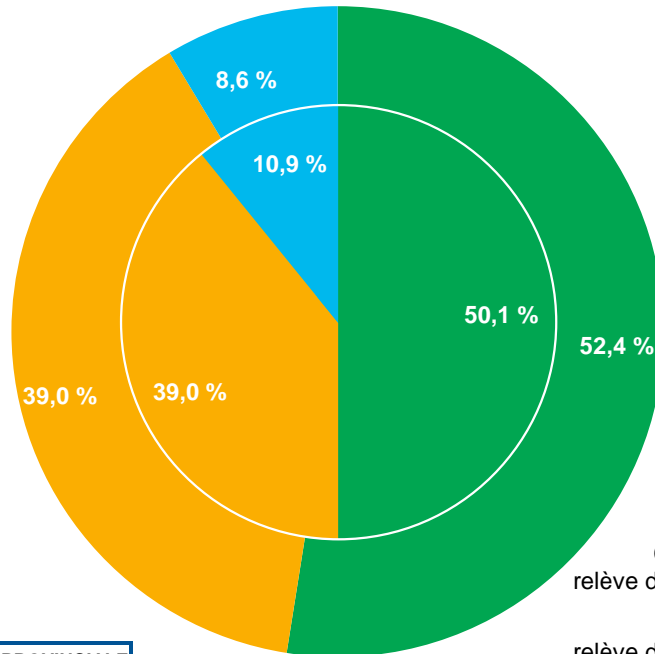


RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

Cercle extérieur :
relève de 2008-2009 (n = 535)

Cercle intérieur :
relève de 2003-2004 (n = 352)

MONTRÉAL



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

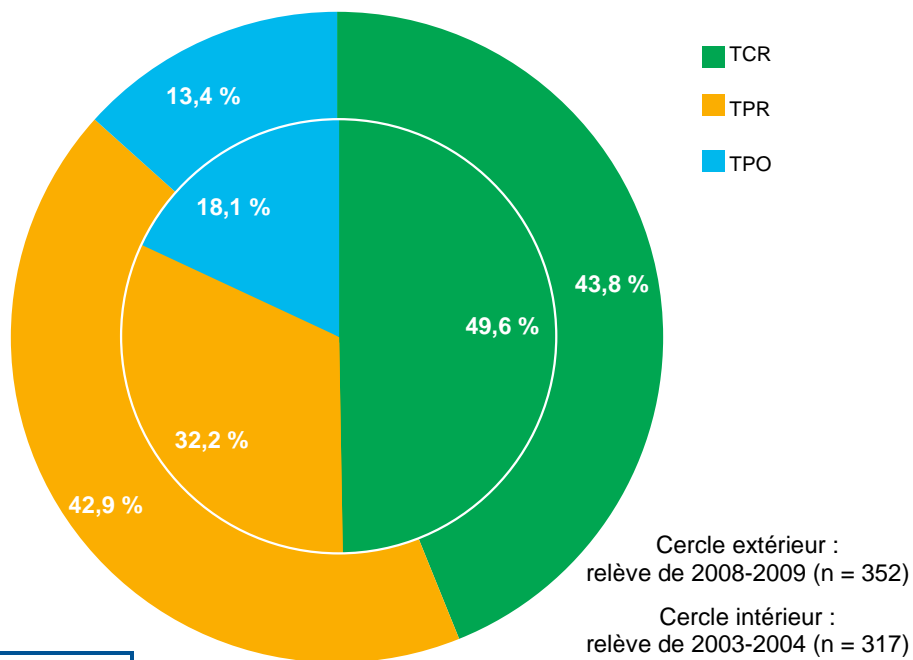
Cercle extérieur :
relève de 2008-2009 (n = 4 593)

Cercle intérieur :
relève de 2003-2004 (n = 2 935)

GRAPHIQUES 16.7 ET 16.8

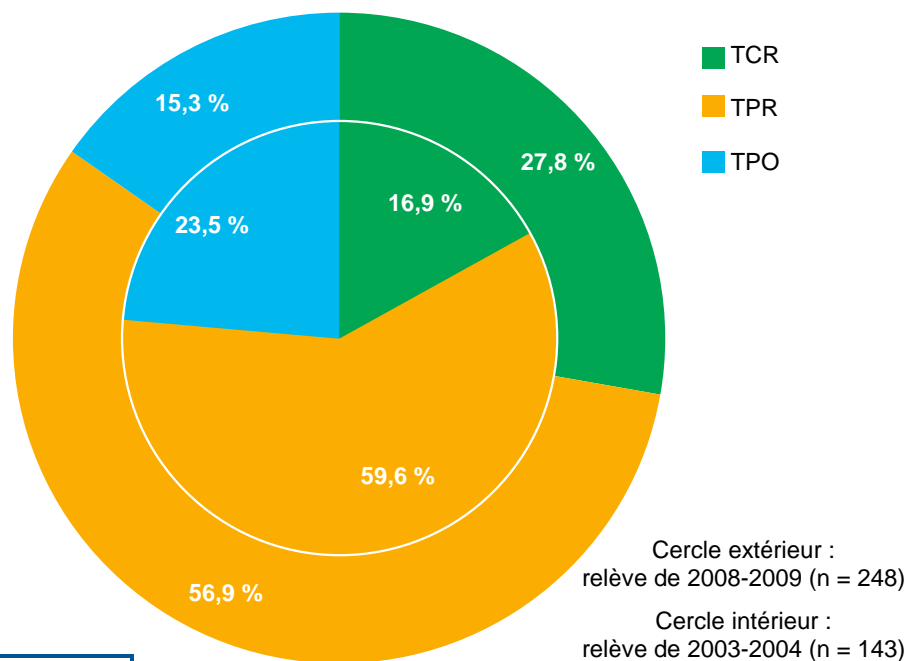
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

OUTAOUAIS



[RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE](#)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

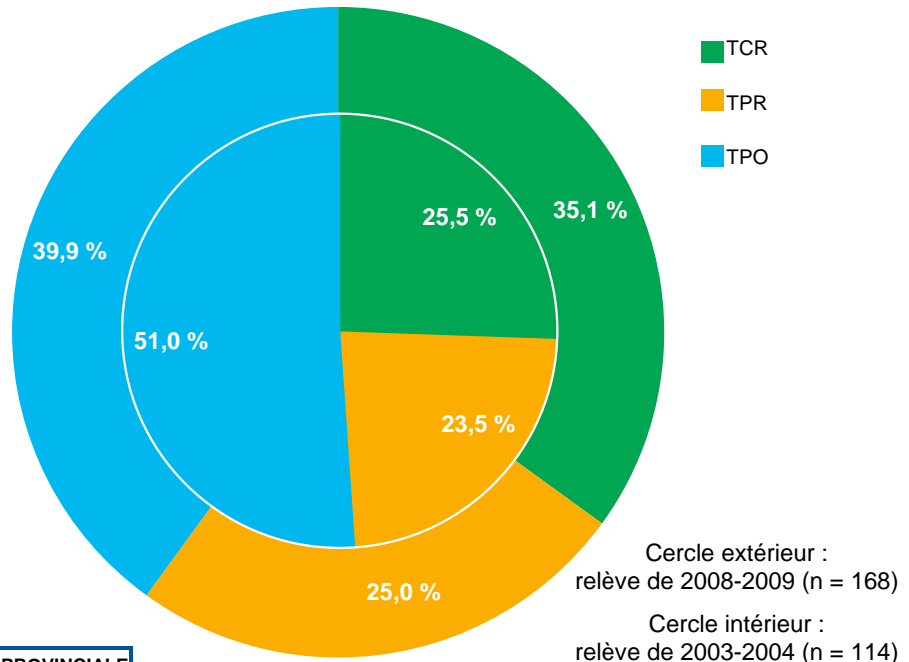


[RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE](#)

GRAPHIQUES 16.9 ET 16.10

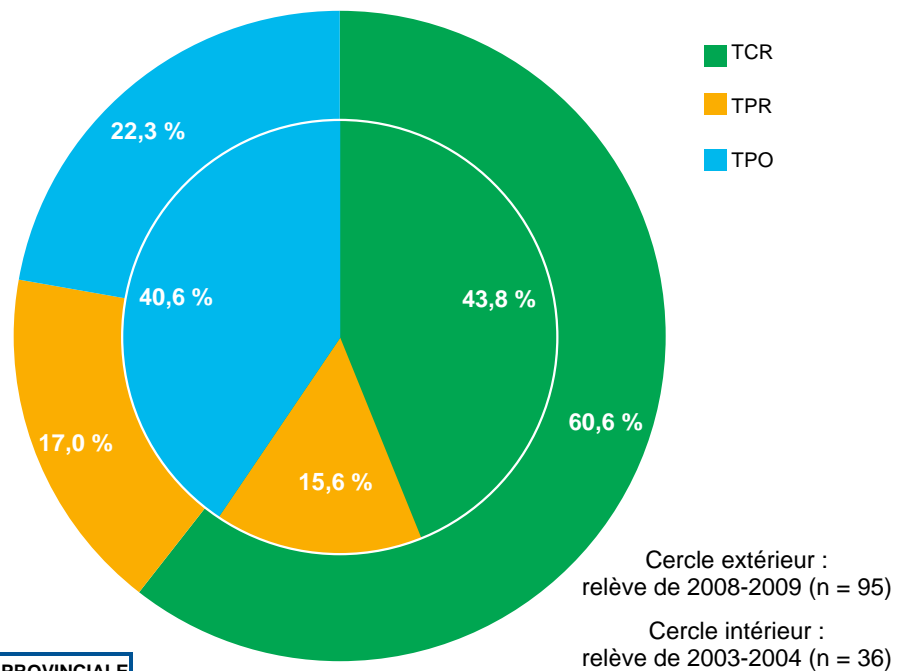
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

CÔTE-NORD



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

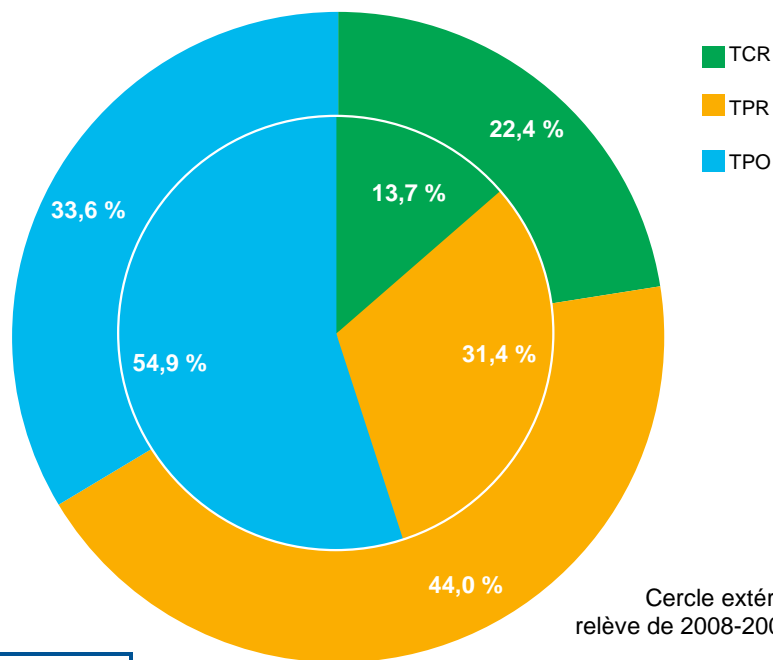
NORD-DU-QUÉBEC



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

GRAPHIQUES 16.11 ET 16.12 SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

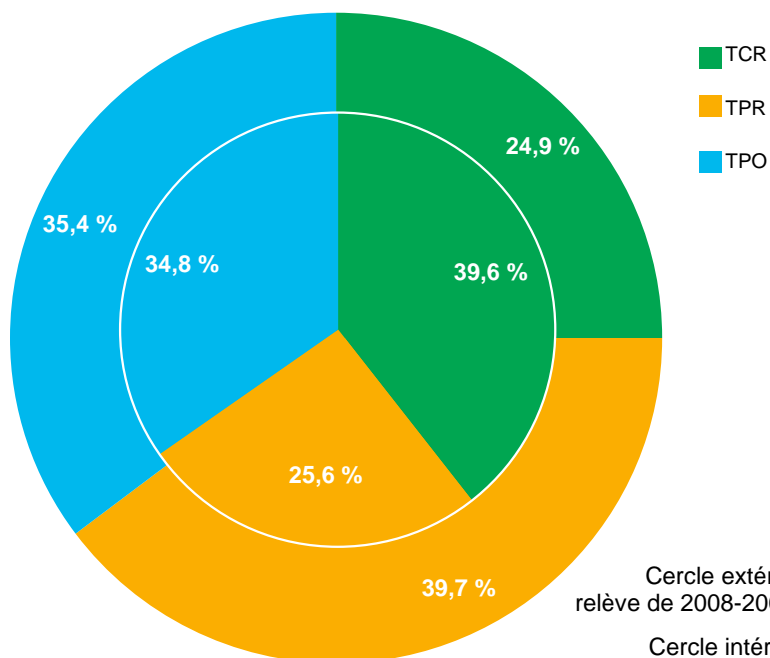


Cercle extérieur :
relève de 2008-2009 (n = 116)

Cercle intérieur :
relève de 2003-2004 (n = 60)

RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

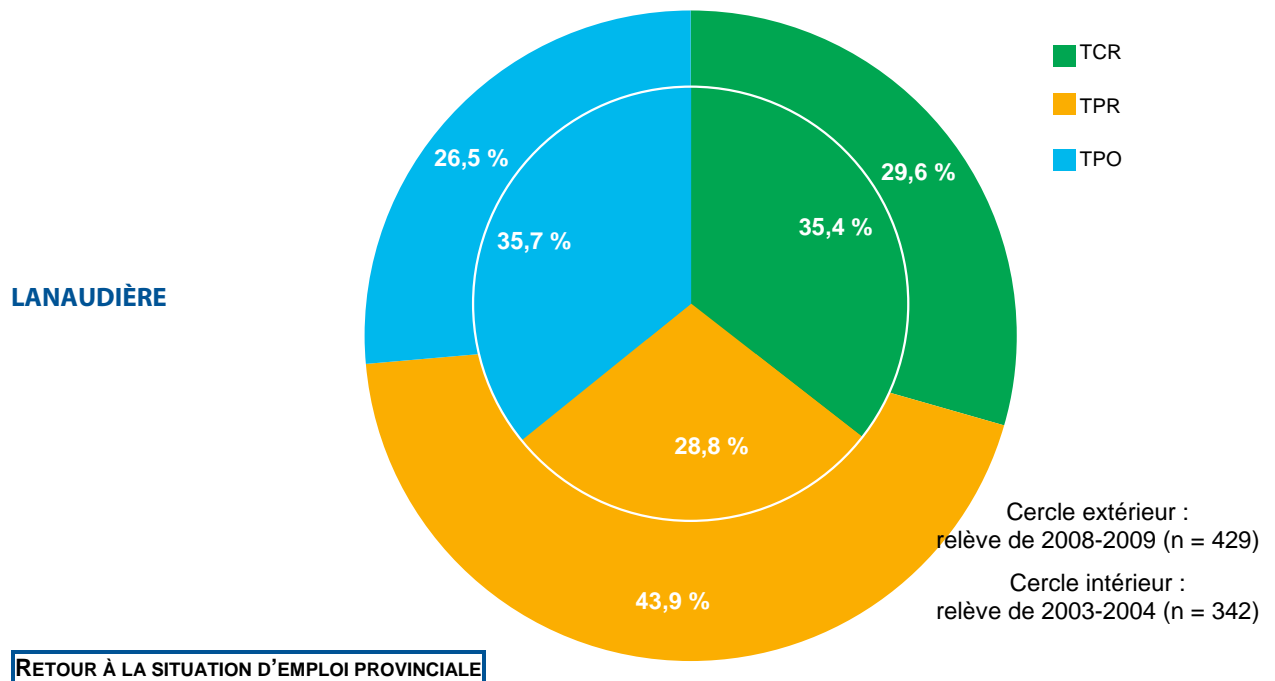
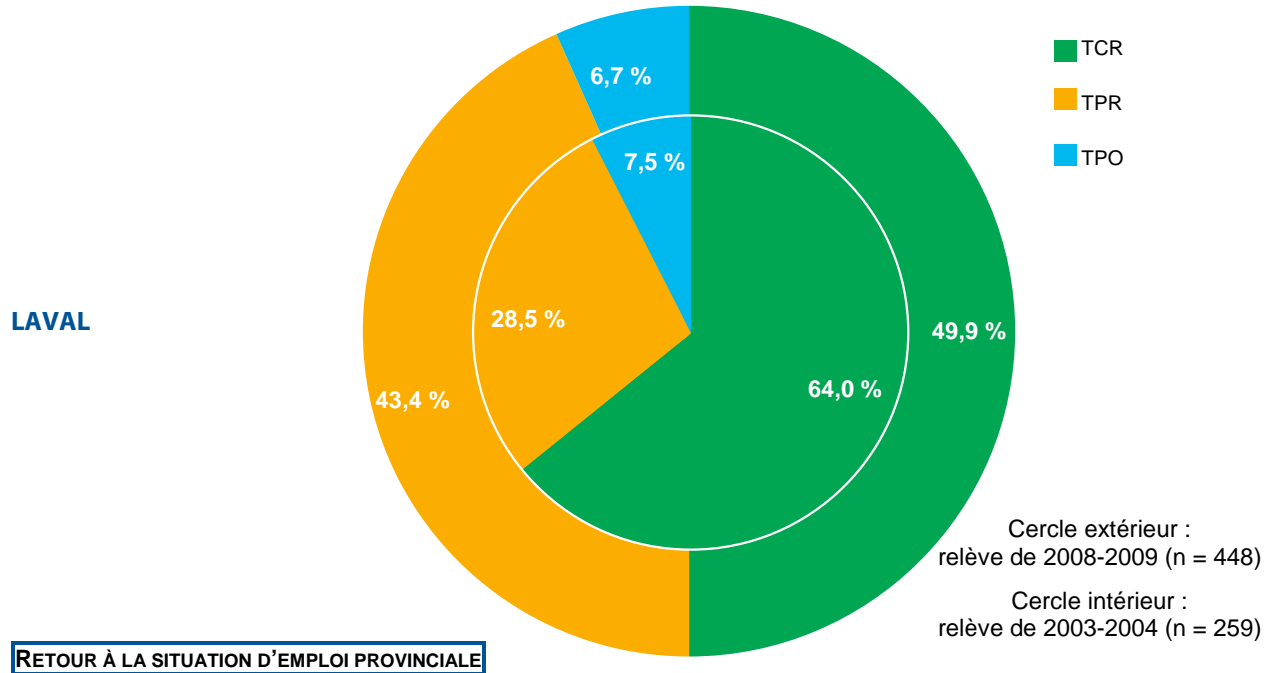


Cercle extérieur :
relève de 2008-2009 (n = 515)

Cercle intérieur :
relève de 2003-2004 (n = 340)

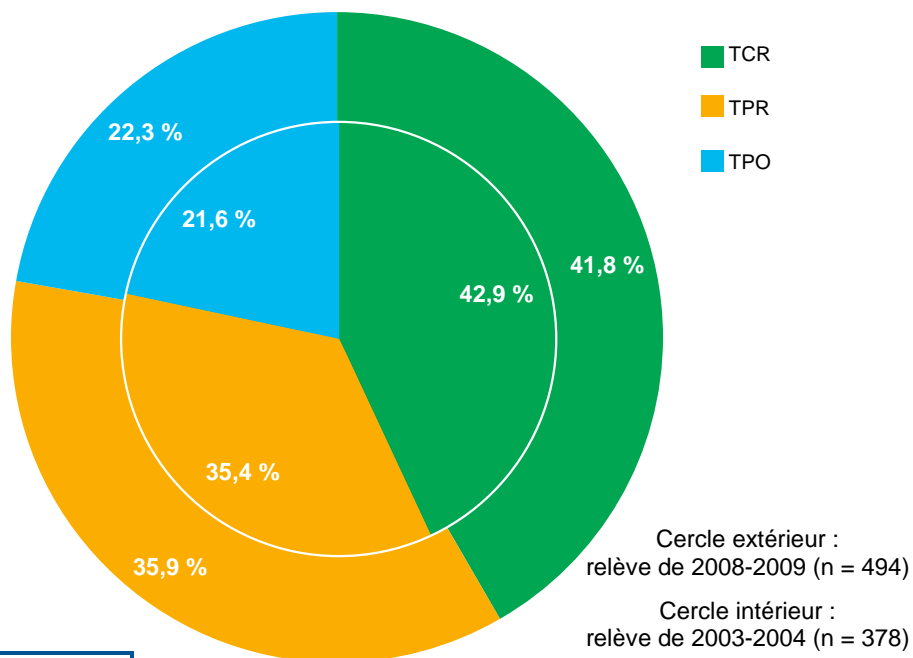
RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

GRAPHIQUES 16.13 ET 16.14 SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI



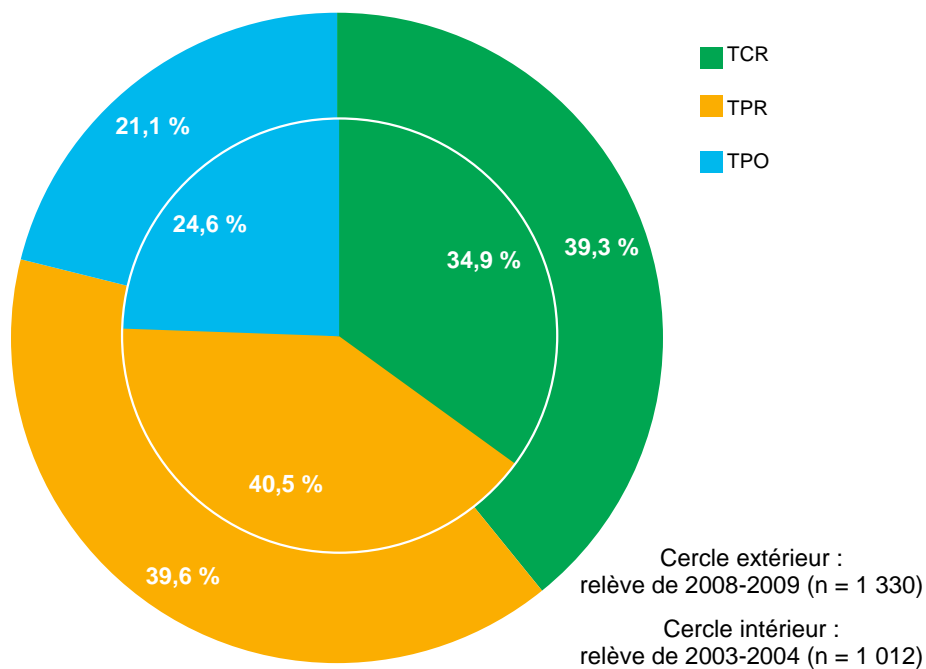
GRAPHIQUES 16.15 ET 16.16 SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004, PAR RÉGION D'EMPLOI

LAURENTIDES



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

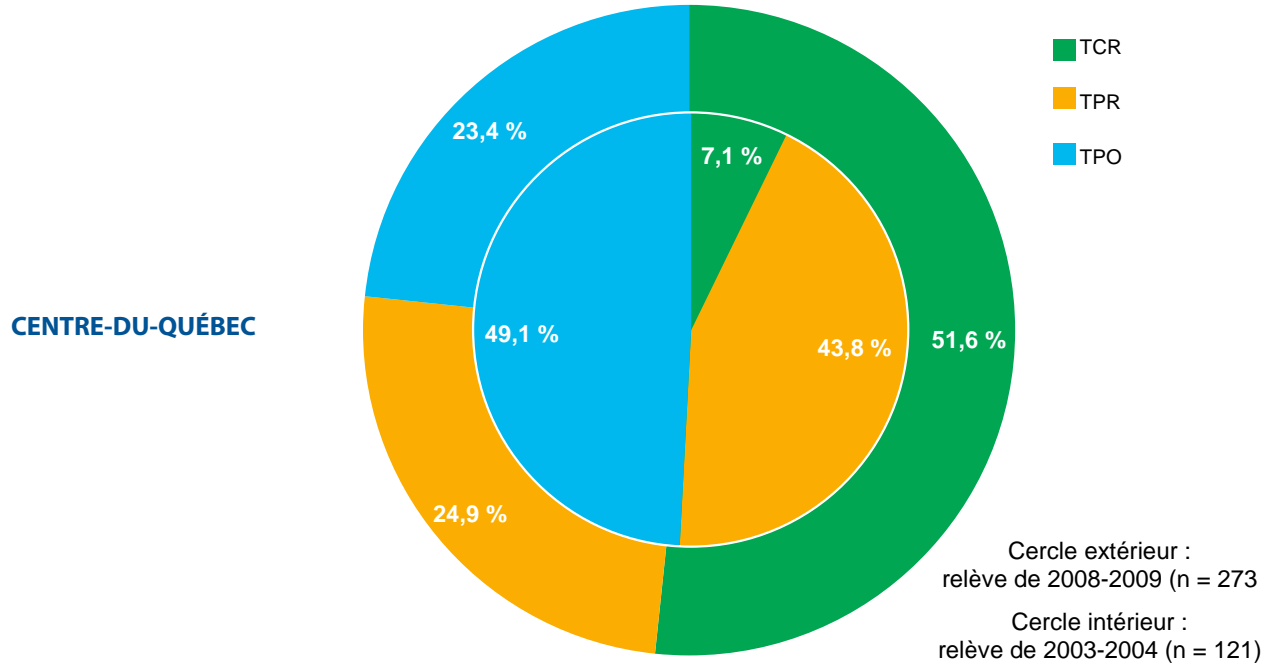
MONTÉRÉGIE



RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE

GRAPHIQUE 16.17

SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2008-2009 ET DE 2003-2004,
PAR RÉGION D'EMPLOI



[RETOUR À LA SITUATION D'EMPLOI PROVINCIALE](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Taux de rétention régional

Les GRAPHIQUES 17.1 à 17.17 permettent d'estimer, pour chacune des régions, le taux de rétention des infirmières de la relève deux ans, trois ans ou quatre ans après l'intégration sur le marché du travail. Les données sont présentées à partir de la région d'embauche²¹, c'est-à-dire la région dans laquelle les nouvelles infirmières ont décroché un emploi après l'obtention de leur permis. En moyenne, 72 % des infirmières de la relève embauchées en 2004-2005 exercent toujours, en 2008-2009, dans la même région ; cette proportion est de 77 % pour celles embauchées en 2005-2006 et de 82 % pour celles embauchées en 2006-2007.

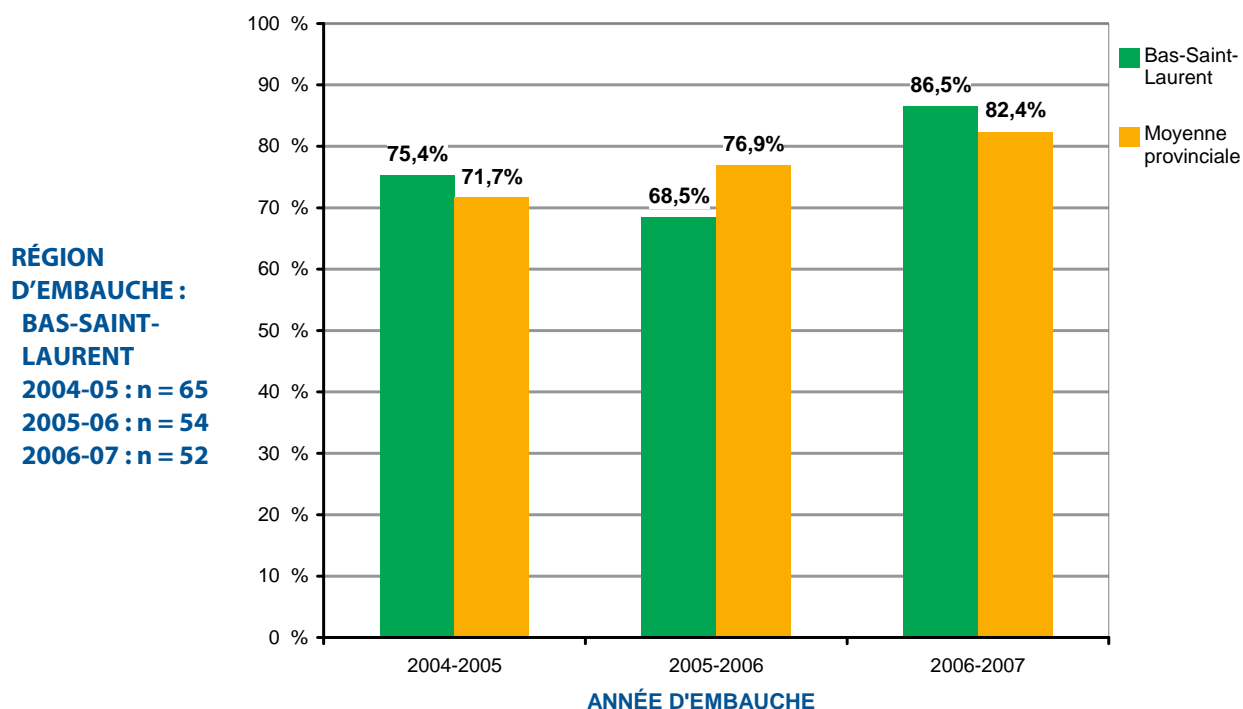
En jetant un premier coup d'œil sur les dix-sept graphiques, on remarque que certaines régions semblent garder davantage leur relève infirmière : dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Chaudière-Appalaches, plus de 80 % des nouvelles infirmières embauchées il y a quatre ans y travaillent toujours. Par contre, dans d'autres régions comme Montréal, l'Outaouais, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, Laval, Lanaudière et les Laurentides, cette proportion est inférieure à 70 %.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

CONSULTEZ LES DONNÉES RÉGIONALES :

| | | | | | |
|----------------|-----------------|-------------|----------------|--------------------|-------------|
| BAS-ST-LAURENT | SAG-LAC-ST-JEAN | CAP.-NAT. | MAURICIE | ESTRIE | MONTRÉAL |
| OUTAOUAIS | ABITIBI-TÉM. | CÔTE-NORD | NORD-DU-QUÉBEC | GASP.-Î.-DE-LA-MAD | CHAUD.-APP. |
| LAVAL | LANAUDIÈRE | LAURENTIDES | MONTÉRÉGIE | CENTRE-DU-QUÉBEC | |

GRAPHIQUE 17.1 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE

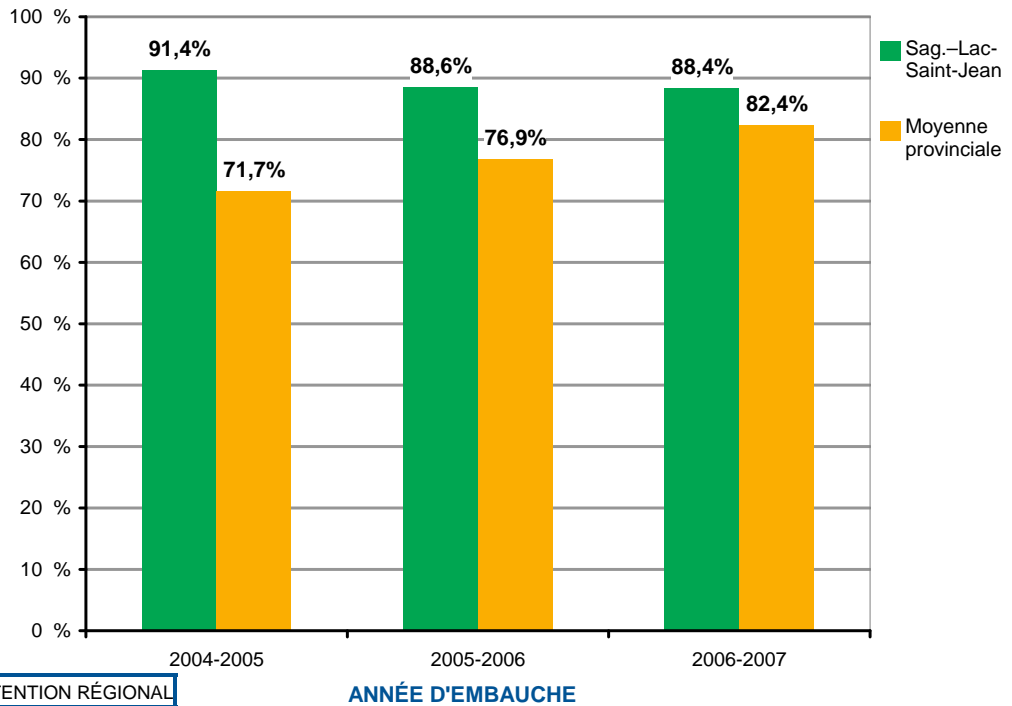


[RETOUR À TAUX DE RÉTENTION RÉGIONAL](#)

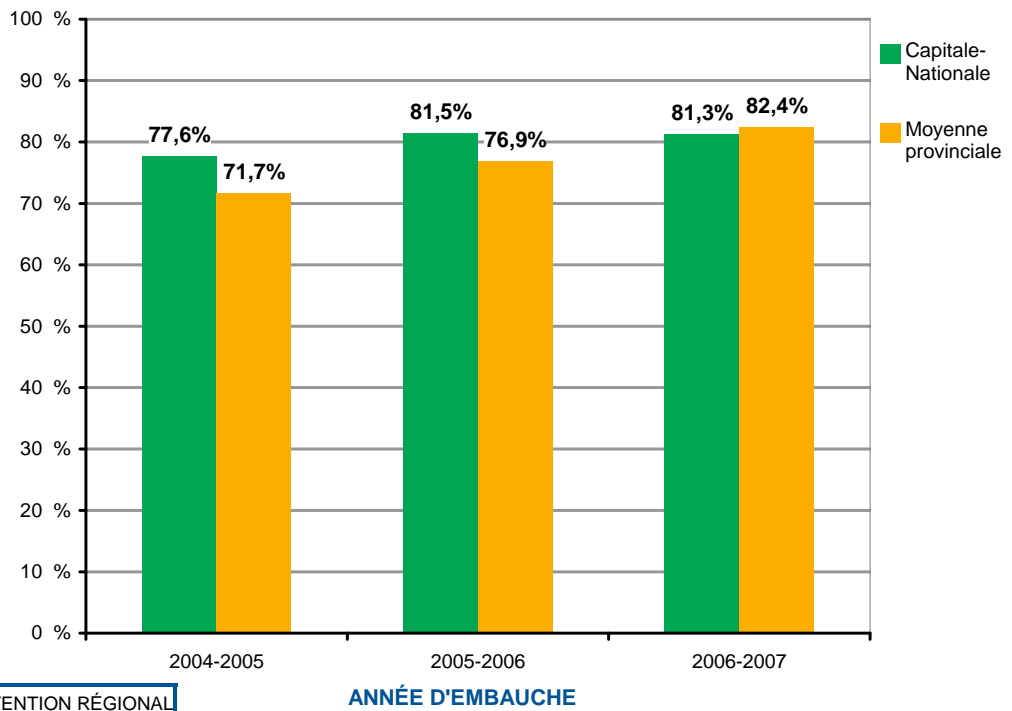
21 En ce qui concerne les infirmières qui travaillent pour des agences de placement ou de soins, la région de résidence est utilisée puisqu'elle est plus fiable que la région où est située l'agence (voir « région d'embauche », page 9).

GRAPHIQUES 17.2 ET 17.3 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE

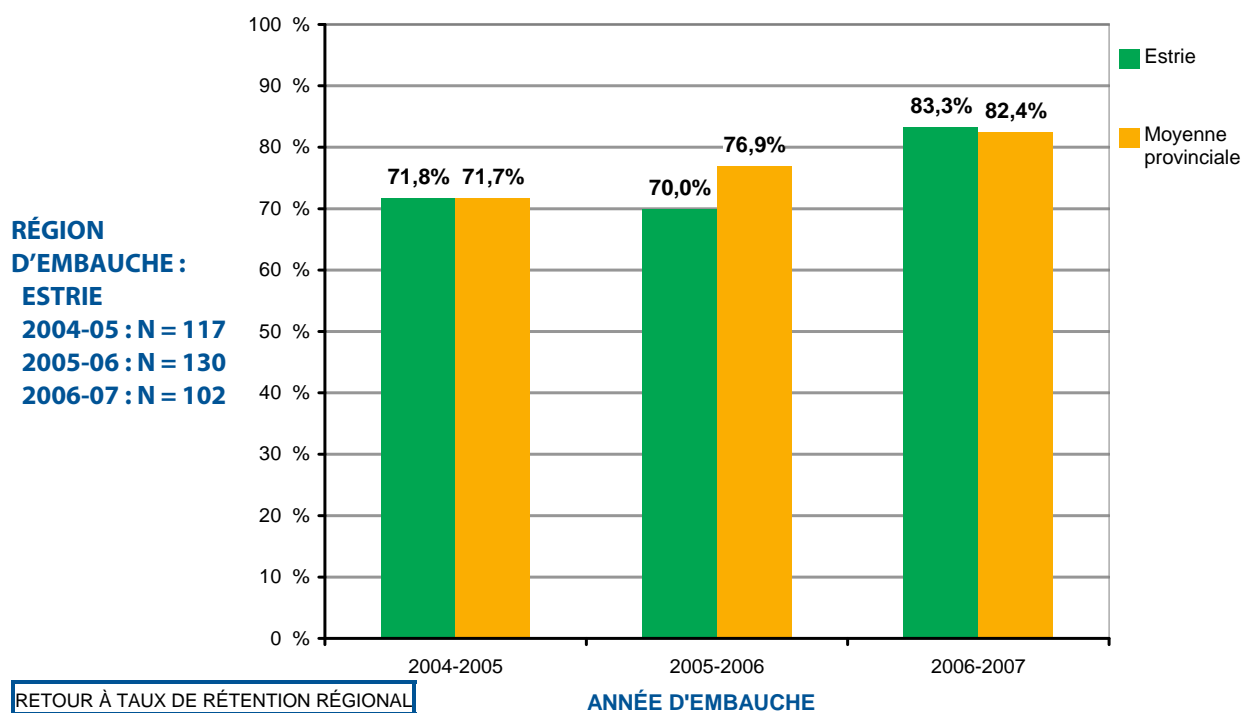
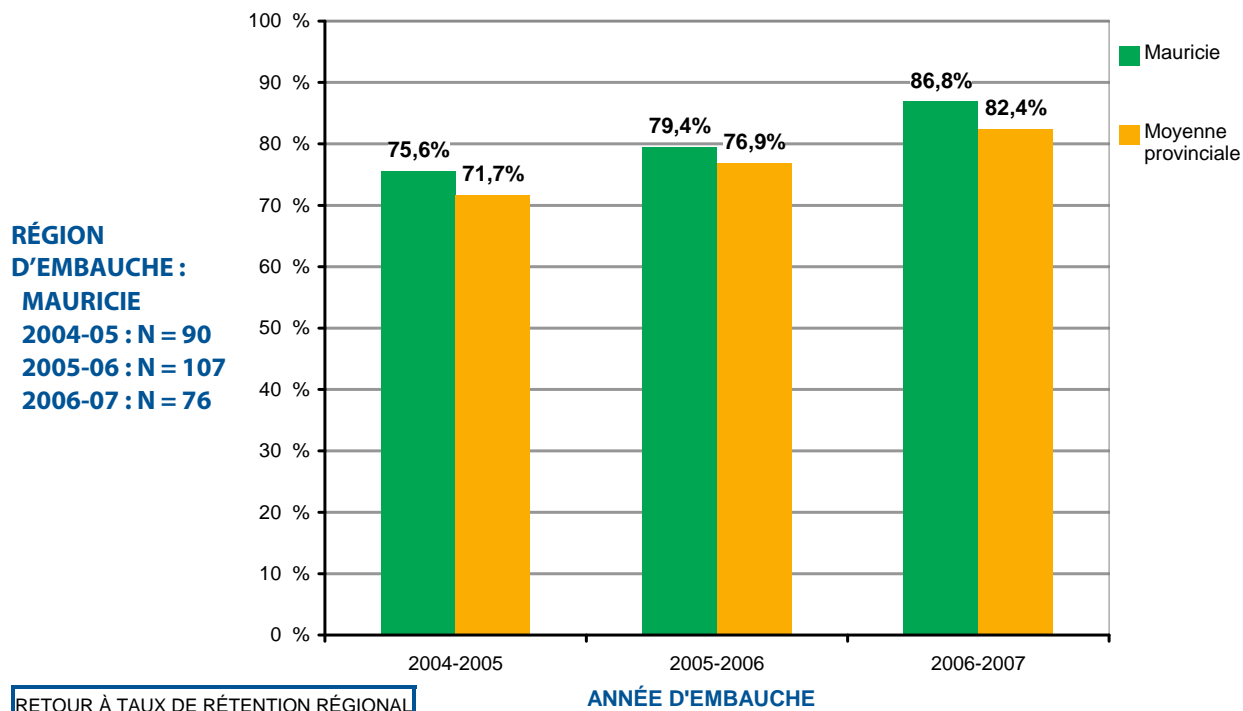
**RÉGION
D'EMBAUCHE :
SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**
2004-05 : N = 81
2005-06 : N = 105
2006-07 : N = 69



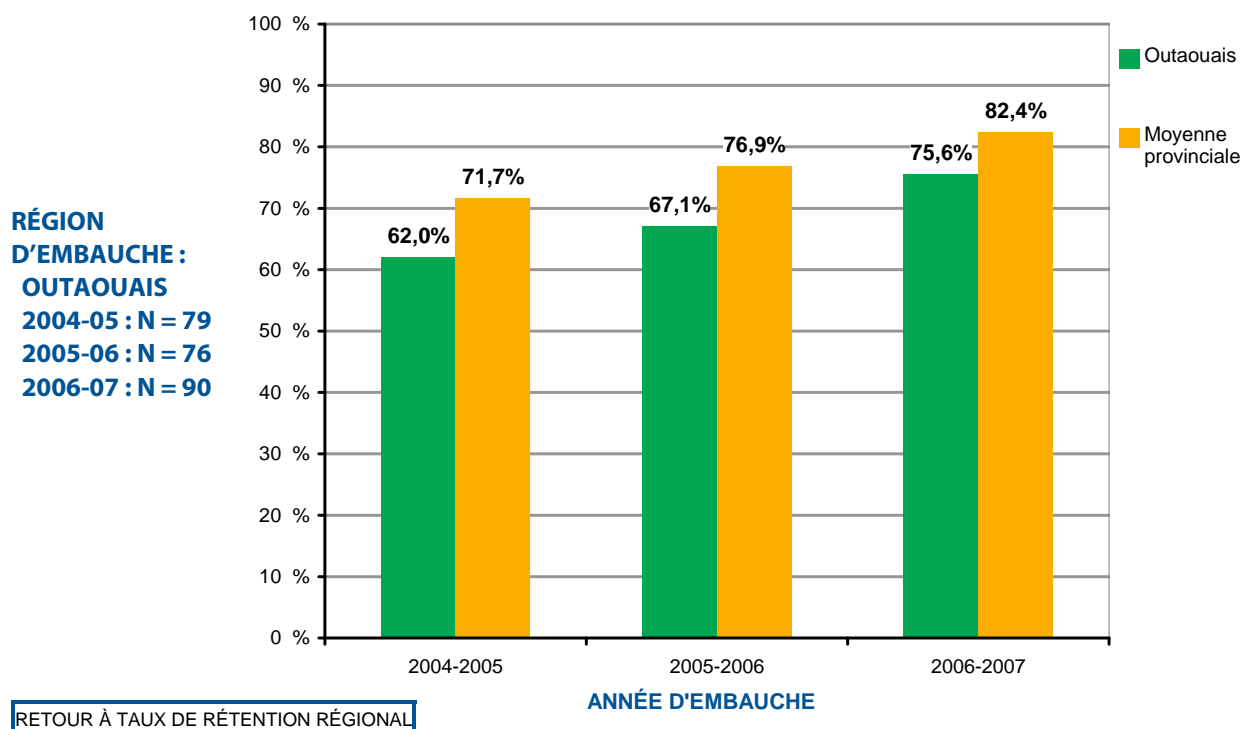
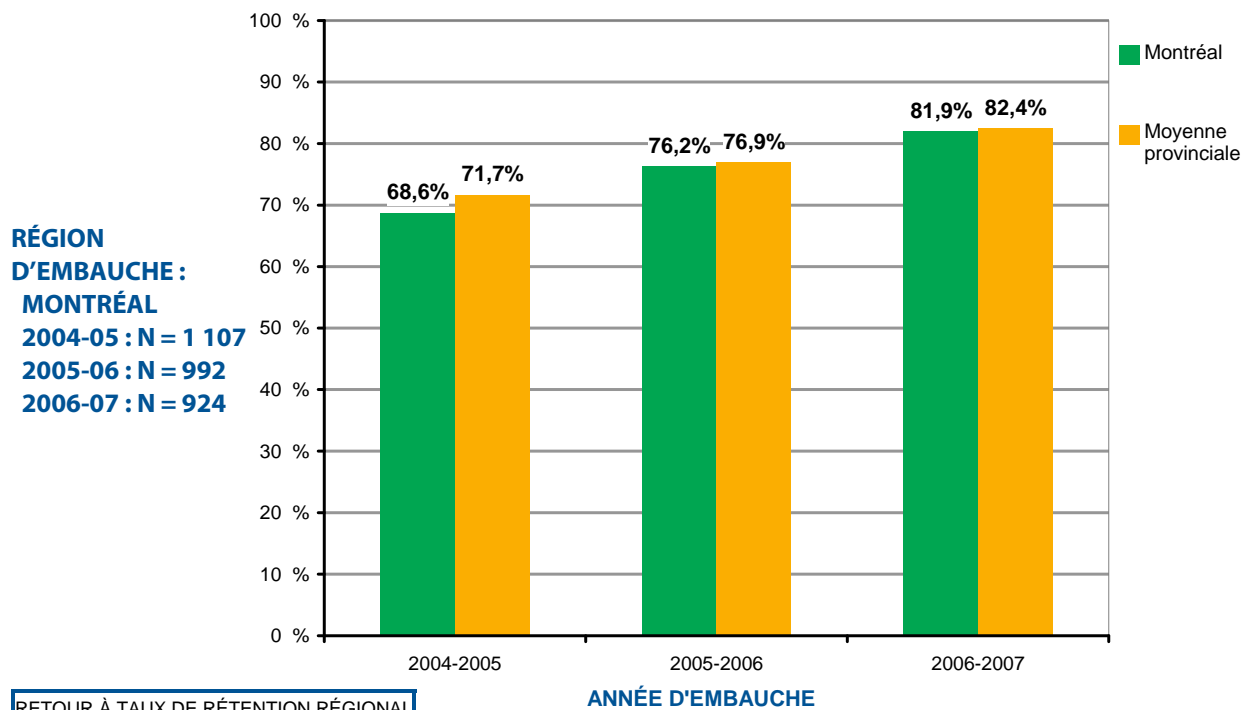
**RÉGION
D'EMBAUCHE :
CAPITALE-
NATIONALE**
2004-05 : N = 331
2005-06 : N = 378
2006-07 : N = 385



GRAPHIQUES 17.4 ET 17.5 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE

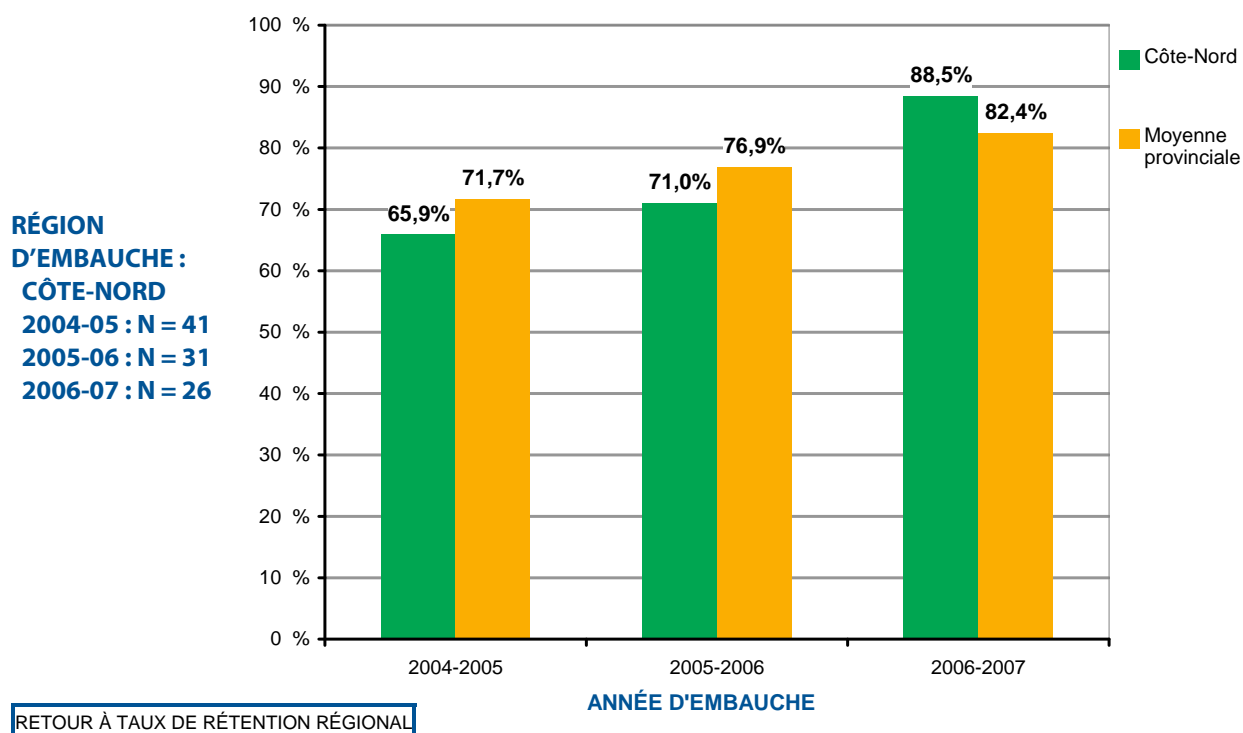
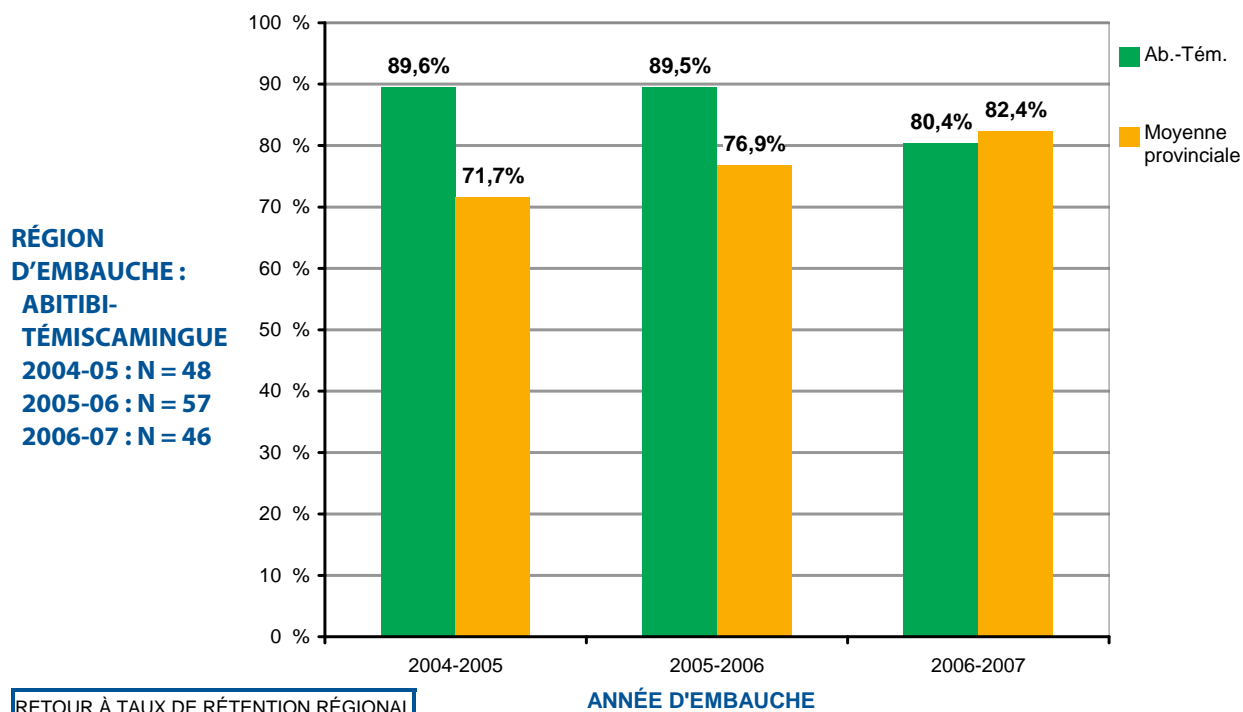


GRAPHIQUES 17.6 ET 17.7 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE

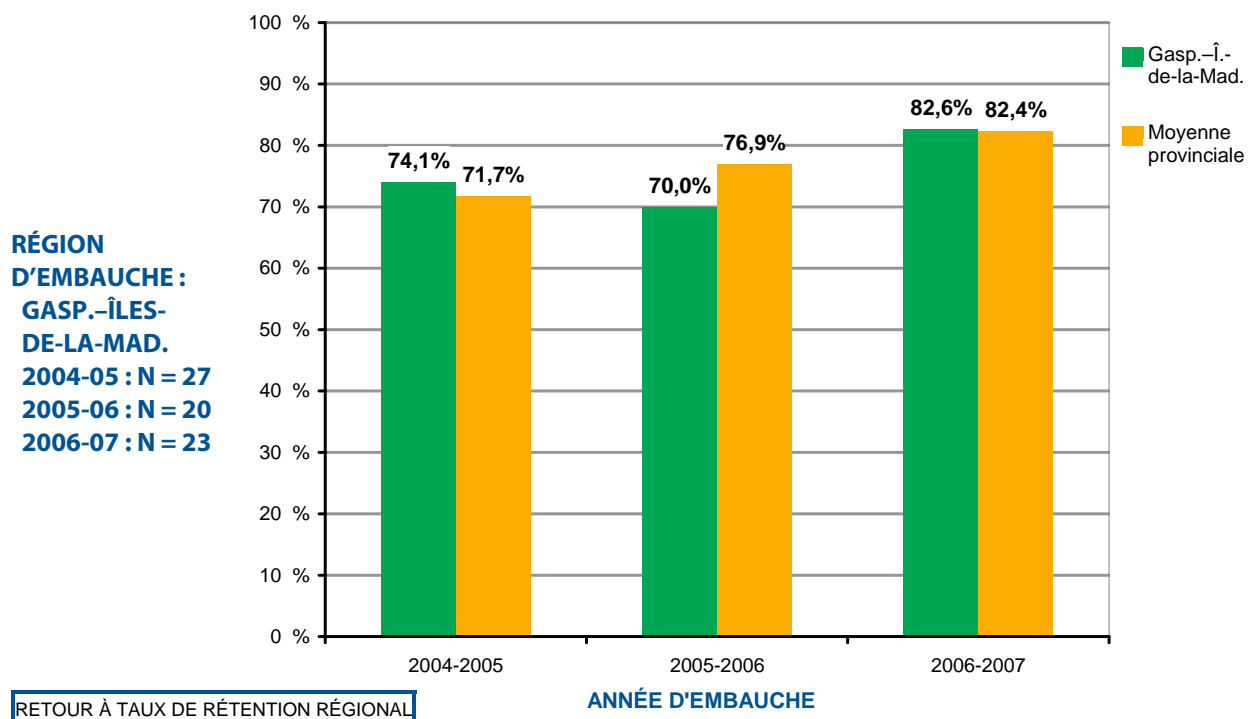
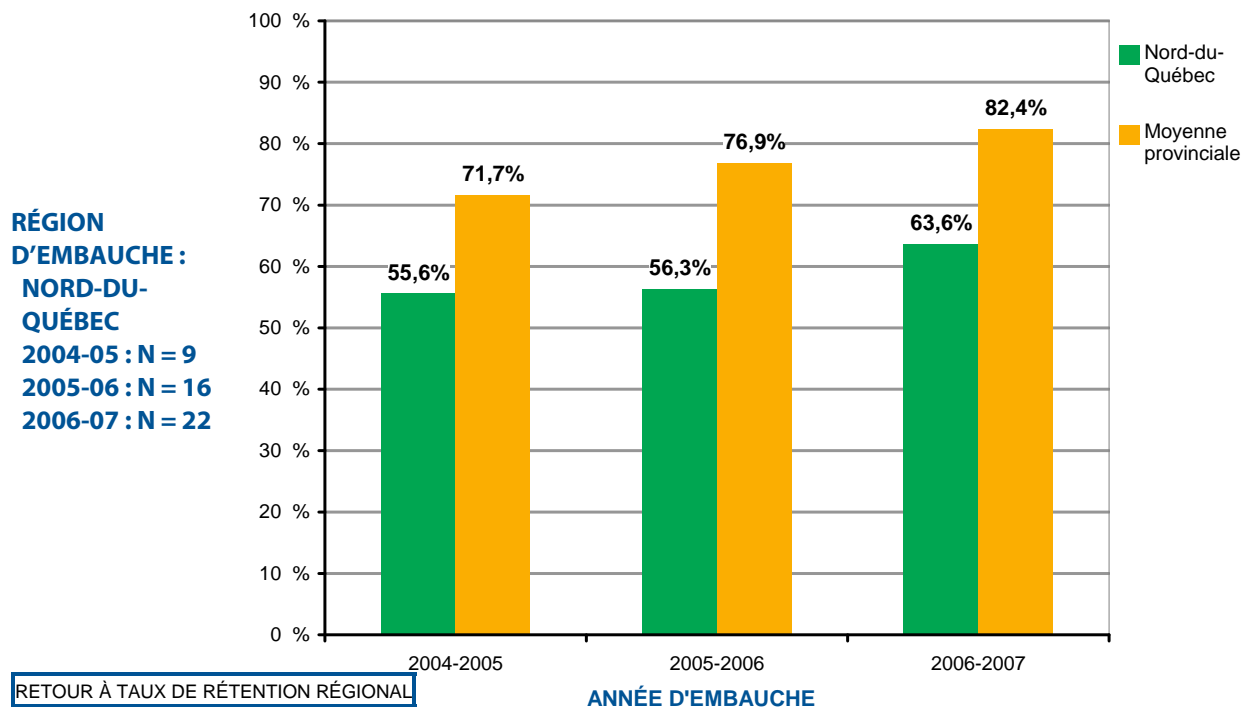


GRAPHIQUES 17.8 ET 17.9

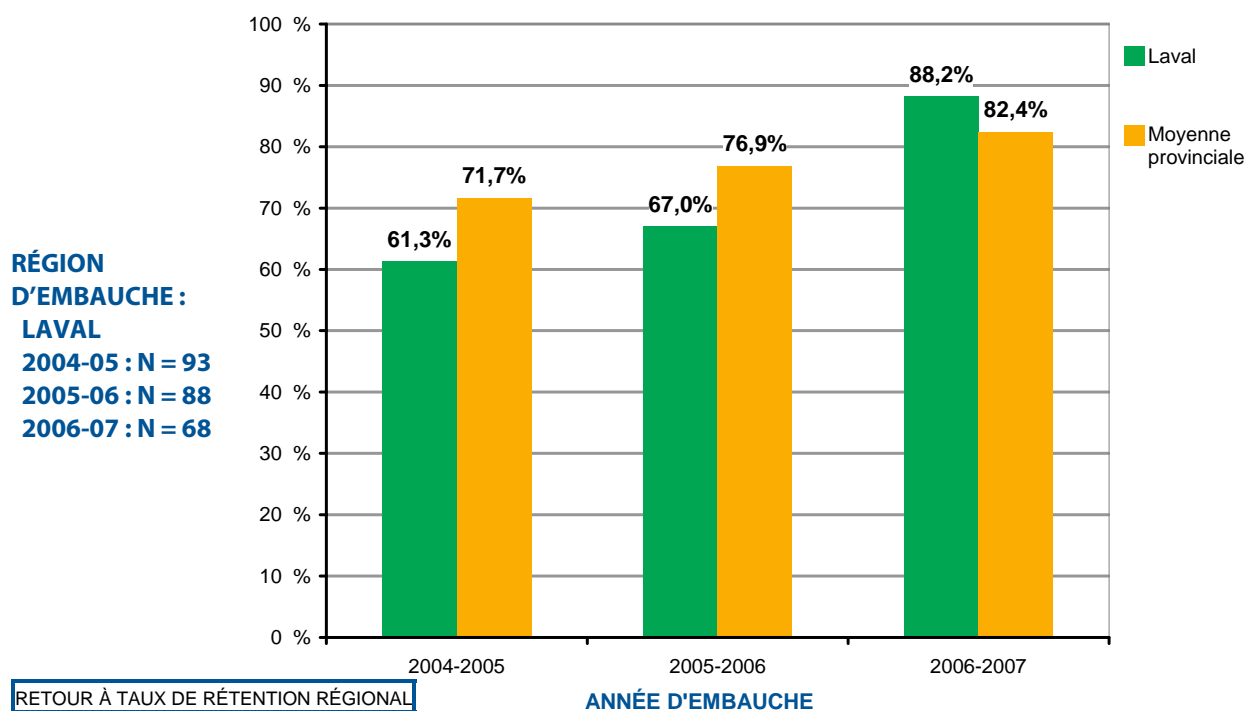
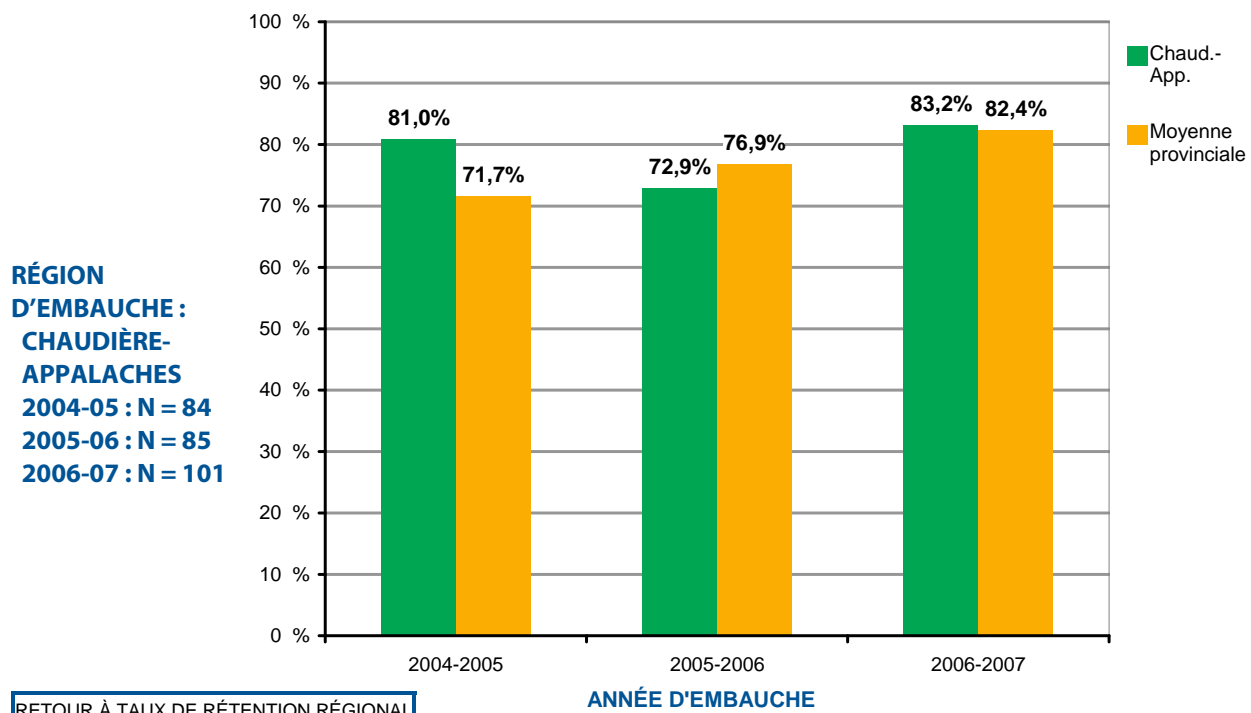
TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE



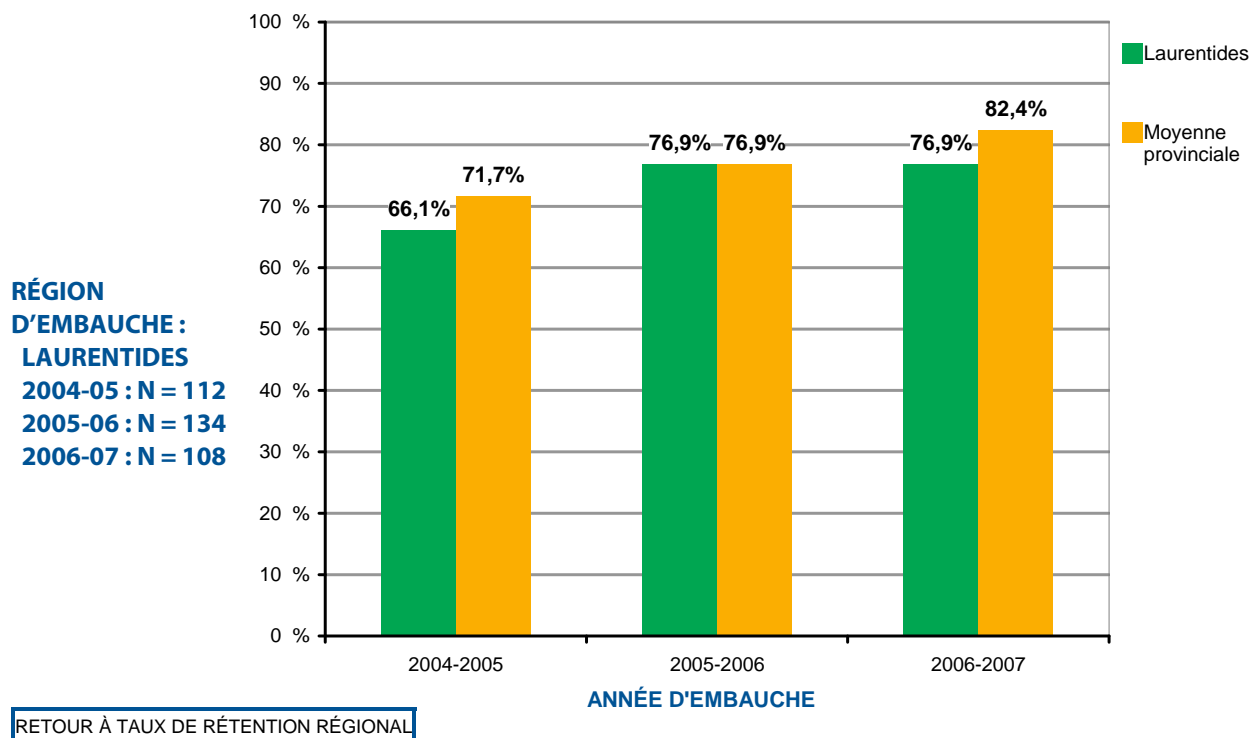
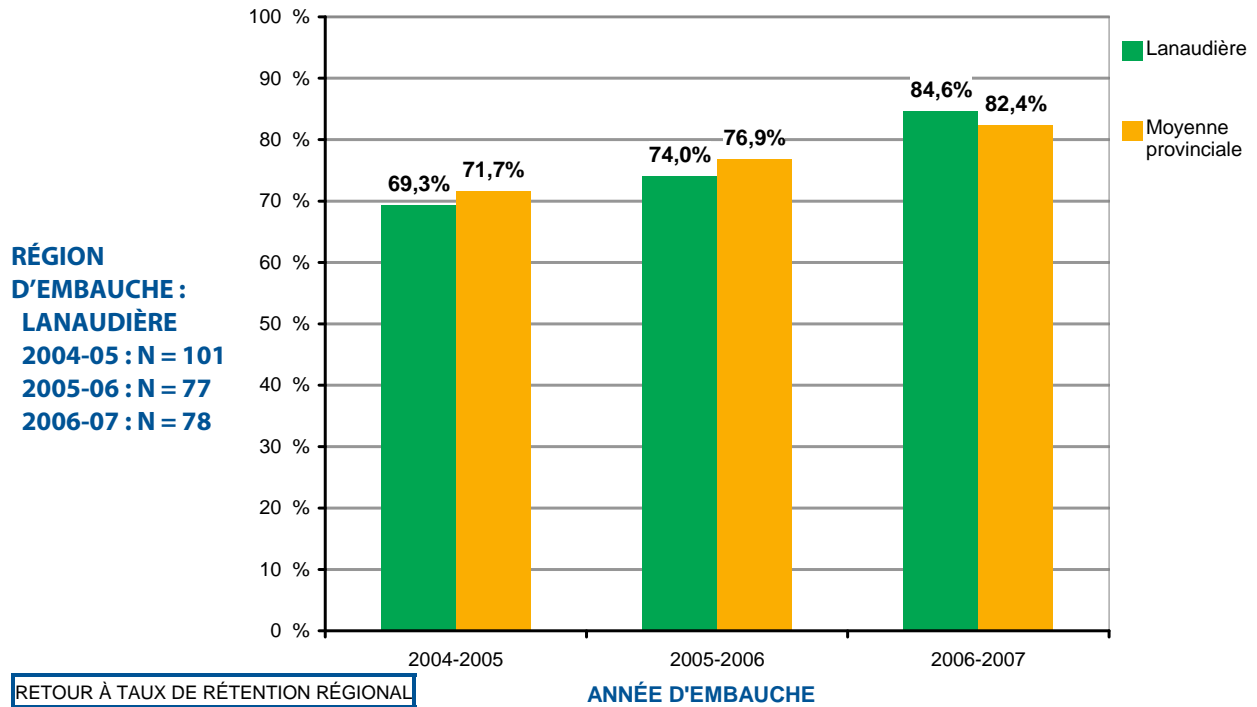
GRAPHIQUES 17.10 ET 17.11 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE



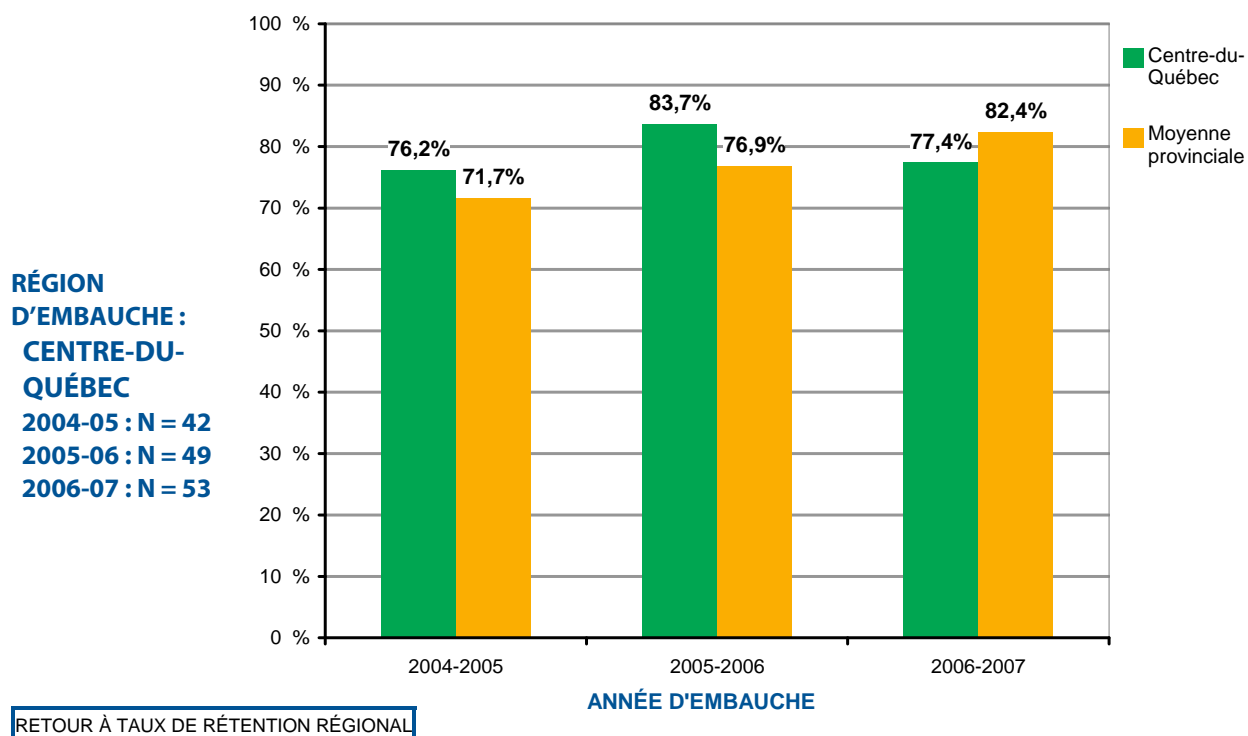
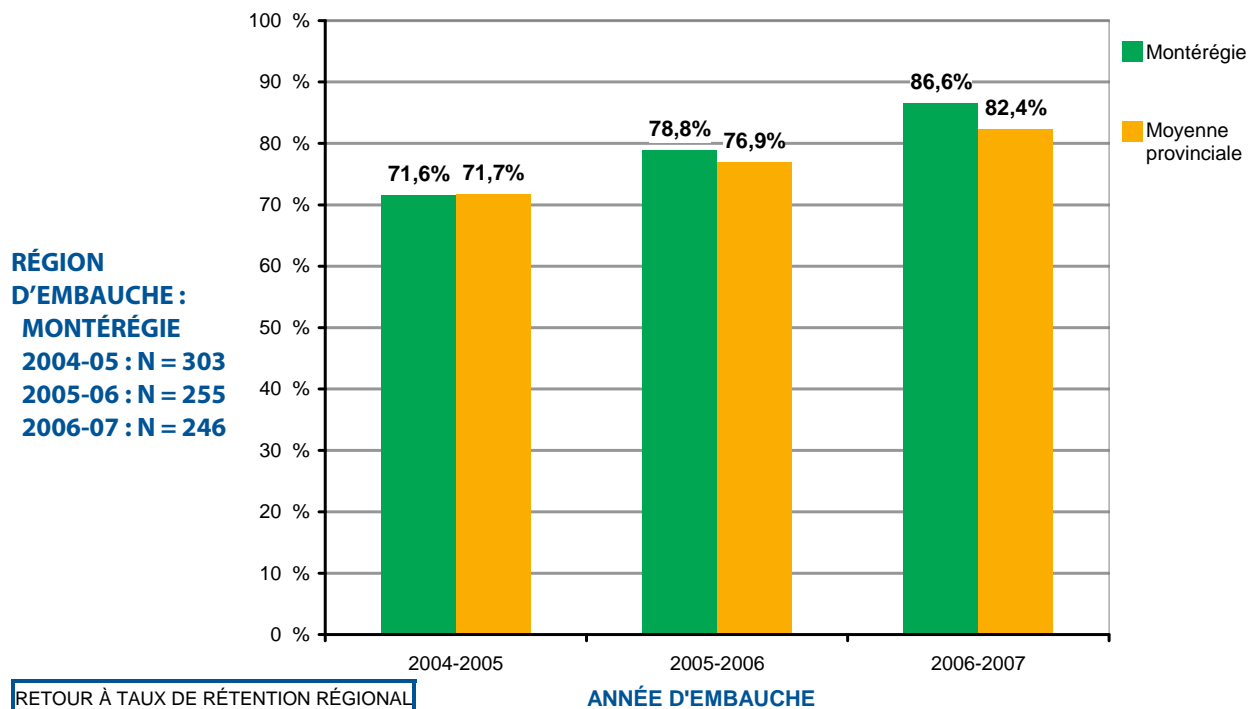
GRAPHIQUES 17.12 ET 17.13 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE



GRAPHIQUES 17.14 ET 17.15 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE



GRAPHIQUES 17.16 ET 17.17 TAUX DE RÉTENTION EN 2008-2009, PAR ANNÉE ET RÉGION D'EMBAUCHE



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Références

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2009a). *Rapport statistique sur les membres, 2008*, Toronto, CNO

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2009b). *Tendances : Nouvelles inscriptions à la catégorie générale, 2008*, Toronto, CNO

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2004). *Études sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1998 et 2003 – Situation au 31 mars 2004*, Westmount, OIIQ.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2007). *Études sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 2001 et 2006 – Situation au 31 mars 2007*, Westmount, OIIQ.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2008). *Portrait de la relève infirmière 2007-2008 – Permis délivrés de 2002 à 2007*, Westmount, OIIQ.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2009). *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2008-2009 – Le Québec et ses régions*, Westmount, OIIQ.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Annexes

Découpage régional

Les données régionales sont présentées selon les dix-sept régions administratives établies par le gouvernement du Québec en vertu du décret 2000-87 du 22 décembre 1987 dans le cadre de la *Loi sur la division territoriale*, L.R.Q., c. D-11, modifié par les décrets 1389-88, 1389-89, 956-97 et 1437-99. Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre les régions administratives utilisées dans cette publication, les régions sociosanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux (qui correspondent aux dix-huit agences régionales) et les ordres régionaux ou sections de l'OIIQ.

| Sections de l'OIIQ | Régions administratives | Régions sociosanitaires |
|---|---------------------------------|------------------------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 08 – Abitibi-Témiscamingue | 08 – Abitibi-Témiscamingue |
| Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 01 – Bas-Saint-Laurent | 01 – Bas-Saint-Laurent |
| | 11 – Gasp.-Îles-de-la-Madeleine | 11 – Gasp.-Îles-de-la-Madeleine |
| Chaudière-Appalaches | 12 – Chaudière-Appalaches | 12 – Chaudière-Appalaches |
| Côte-Nord | 09 – Côte-Nord | 09 – Côte-Nord |
| Estrie | 05 – Estrie | 05 – Estrie |
| Laurentides/Lanaudière | 14 – Lanaudière | 14 – Lanaudière |
| | 15 – Laurentides | 15 – Laurentides |
| Mauricie/Centre-du-Québec | 04 – Mauricie | 04 – Mauricie et Centre-du-Québec |
| | 17 – Centre-du-Québec | |
| Montréal | 16 – Montréal | 16 – Montréal |
| Montréal/Laval | 06 – Montréal | 06 – Montréal |
| | 13 – Laval | 13 – Laval |
| Outaouais | 07 – Outaouais | 07 – Outaouais |
| Québec | 03 – Capitale-Nationale | 03 – Capitale-Nationale |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Nord-du-Québec | 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean | 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| | 10 – Nord-du-Québec | 10 – Nord-du-Québec |
| | | 17 – Nunavik |
| | | 18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James |

[RETOUR À COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Déclaration annuelle 2009-2010



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Déclaration annuelle
2009-2010

Inscription et paiement en ligne
sur www.oiiq.org

Votre code d'accès

Votre mot de passe

NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS, CAR PLUSIEURS RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SUR LE FORMULAIRE « DÉCLARATION ANNUELLE » SONT LIÉS À L'APPLICATION DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS QUI RÉGISSENT LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE. MÊME SI VOUS NE VOUS INSCRIVEZ PAS AU TABLEAU, IL EST ESSENTIEL DE METTRE VOS INFORMATIONS À JOUR.

1 Identification Voir guide, section 1

Inscrivez ci-dessous toute correction à apporter.

Nom*, adresse de résidence et téléphone

* L'initiale est utilisée pour éviter les risques d'erreur d'identification.

Adresse (N°, rue, appartement, R.R.). Un numéro de case postale ne sera pas accepté.

Ville, province, pays

Code postal

Téléphone

Adresse de correspondance (si elle diffère de la précédente) et adresse courriel

Adresse (N°, rue, appartement, R.R.)

Ville, province, pays

Code postal

Adresse courriel

2 Formation Voir guide, section 2

Le profil de votre formation est indiqué ci-dessous. Veuillez corriger cette information, au besoin, en cochant la case appropriée. Utilisez les lignes en blanc pour ajouter tout autre programme auquel vous vous êtes inscrite depuis l'obtention de votre permis. Assurez-vous d'indiquer si vous avez terminé le programme, s'il est présentement en cours ou si vous l'avez abandonné.

Formation initiale :

Formation universitaire depuis l'obtention du permis
(consultez le tableau des codes de programmes de formation universitaire ci-joint) :

Code Descriptif



En cours Terminé Abandon

3 Formation continue autre que la formation inscrite à la section 2 Voir guide, section 3

Approximativement combien d'heures avez-vous consacré à la formation continue entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008?

Aucune Moins de 15 heures Entre 15 et 30 heures Plus de 30 heures

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Bureau du registraire

4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount, Québec H3Z 1V4 • Téléphone : 514 935-2505, poste 680 ou 1 800 363-6048, poste 680 • Télécopieur : 514 935-9401 • bureau-registraire@oiiq.org

Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ, le féminin est utilisé pour alléger le formulaire et désigne tant les hommes que les femmes.

4 Renseignements professionnels sur les emplois rémunérés

Voir guide, section 4

L'infirmière doit faire connaître à la secrétaire générale de l'Ordre les lieux où elle exerce sa profession.

Modification(s)/ajout(s) d'emploi(s)

Si vous n'occupez plus un des emplois dont les données figurent sur le formulaire, veuillez indiquer depuis quand vous n'occupez plus cet emploi. Si vous occupez toujours cet emploi, complétez ou corrigez, s'il y a lieu, les informations à votre dossier. Pour tout nouvel emploi, remplissez la section **Nouvel emploi relié au domaine de la santé**. Pour plus d'un nouvel emploi, utilisez des feuilles supplémentaires en photocopiant le formulaire au besoin.

Si votre employeur est un CSSS et que vous travaillez dans une de ses installations, c'est le nom de l'installation que vous devez indiquer. Exemple : Résidence Avellin-Dalcourt et non CSSS de Maskinongé. Si toutefois vous travaillez au siège social ou dans les bureaux administratifs du CSSS, veuillez indiquer le nom de ce CSSS comme employeur.

Si vous êtes consultante ou êtes employée par une agence de placement, veuillez indiquer le nom de la firme ou de l'agence et non celui des établissements où vous travaillez ni celui de vos clients.

Emploi principal relié au domaine de la santé














Emploi auquel est consacré le plus grand nombre d'heures ou de jours par semaine. Si votre emploi principal a changé, assurez-vous de nous indiquer quel emploi est maintenant votre emploi principal.













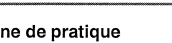
NOTE : Type d'emploi

Dans un **emploi salarié**, une personne s'engage à exécuter un travail pour le compte d'un employeur autre qu'elle-même en contrepartie d'un salaire ou d'un traitement. L'employeur exerce une certaine forme de contrôle sur l'employé et ce dernier se voit généralement accorder certains avantages sociaux.

Dans un **travail autonome**, une personne s'engage envers une autre personne, son client, à effectuer un travail matériel ou à lui fournir un service contre rémunération (facturation, honoraires professionnels, etc.). Il n'existe aucun lien de subordination entre le travailleur autonome et son client. L'infirmière qui travaille à son compte est une travailleuse autonome et doit indiquer le nom de son entreprise ou son propre nom, selon le cas, qu'elle exerce ses activités seule, avec des employés ou en association avec d'autres. Toute infirmière propriétaire d'une entreprise est considérée comme une travailleuse autonome.

Pour les **emplois déjà inscrits**, vérifiez et corrigez l'information, au besoin. Pour tout **nouvel emploi relié au domaine de la santé**, indiquez s'il s'agit d'un emploi salarié ou de travail autonome en cochant l'option appropriée.

| | |
|--|---|
| Emploi relié au domaine de la santé | |
| <p>Téléphone _____ Poste _____</p> <p>année / mois / jour Début de cet emploi</p> <p> </p> | |
| MODIFICATION(S) OU AJOUT D'INFORMATIONS POUR L'EMPLOI CI-DESSUS UNIQUEMENT | |
| <input type="checkbox"/> Cet emploi n'est plus mon emploi principal. |  |
| <input type="checkbox"/> Je n'occupe plus cet emploi depuis le _____ |  |
| Données d'emploi | |
| Type d'emploi (Lisez la note ci-dessus.) | |
| Salarié  | Travail autonome  |
| Situation d'emploi (Cochez une autre case au besoin.) | |
| Permanent temps complet (TCR)  | Permanent temps partiel (TPR)  |
| Occasionnel temps partiel (TPO)  | |
| Fonction principale  |  |
| Correction du code | |
| Domaine de pratique  |  |
| Correction du code | |

| | |
|---|---|
| Emploi relié au domaine de la santé | |
| <p>Téléphone _____ Poste _____</p> <p>année / mois / jour Début de cet emploi</p> <p> </p> | |
| MODIFICATION(S) OU AJOUT D'INFORMATIONS POUR L'EMPLOI CI-DESSUS UNIQUEMENT | |
| <input type="checkbox"/> Cet emploi est mon emploi principal. |  |
| <input type="checkbox"/> Je n'occupe plus cet emploi depuis le _____ |  |
| Données d'emploi | |
| Type d'emploi (Lisez la note ci-dessus.) | |
| Salarié  | Travail autonome  |
| Situation d'emploi (Cochez une autre case au besoin.) | |
| Permanent temps complet (TCR)  | Permanent temps partiel (TPR)  |
| Occasionnel temps partiel (TPO)  | |
| Fonction principale  |  |
| Correction du code | |
| Domaine de pratique  |  |
| Correction du code | |

4 Renseignements professionnels sur les emplois rémunérés

Voir guide, section 4

NOTE : Fonction principale

Toutes les fonctions du domaine d'activité **Enseignement** désignent l'enseignement aux infirmières ou à d'autres professionnels ou fournisseurs de soins de santé (infirmières auxiliaires, préposées aux bénéficiaires, etc.) et non l'enseignement aux clients. Les infirmières qui font de l'enseignement aux clients doivent choisir une fonction dans le domaine « Clinique ».

Nouvel emploi relié au domaine de la santé



Cet emploi est mon emploi principal.



Nom de l'employeur (Précisez l'installation, le pavillon ou le point de service s'il y a lieu.)

Adresse de l'employeur (Précisez rue, avenue, chemin, croissant ou boulevard.)

Ville, province, pays



Code postal

Téléphone

Poste

année / mois / jour

Début de cet emploi

Données d'emploi

Type d'emploi (Lisez la note « Type d'emploi » à la page 2.)

Salarié



Travail autonome

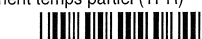


Situation d'emploi (Cochez une case au besoin.)

Permanent temps complet (TCR)



Permanent temps partiel (TPR)



Occasionnel temps partiel (TPO)



Fonction principale



Code

Domaine de pratique



Code

Domaine de pratique

Code **Soins en santé physique / soins à des clientèles particulières :**

- 12 Soins aux diabétiques
- 30 Soins de fin de vie
- 15 Soins des pieds
- 17 Soins en cardiologie (cardiovasculaire, chirurgie cardiaque, etc.)
- 02 Soins en gériatrie et gérontologie
- 19 Soins en néphrologie (insuffisance rénale, greffe, dialyse, etc.)
- 20 Soins en neurologie (neurochirurgie, etc.)
- 21 Soins en oncologie (hématologie-oncologie, etc.)
- 22 Soins en pédiatrie
- 23 Soins en périnatalité (suivi de grossesse à risque, obstétrique, unité mère-enfant, fertilité, soins intermédiaires au nouveau-né, etc.)
- 24 Soins en réadaptation
- 16 Soins en stomathérapie (soins des plaies)
- 31 Soins périopératoires (salle d'opération, salle de réveil, bloc opératoire, etc.)
- 32 Soins relatifs aux dons et aux greffes d'organes et de tissus
- 33 Soins respiratoires
- 39 Soins médicaux et/ou chirurgicaux (généralistes et spécialisés)
- Soins critiques :**
- 13 Soins aux grands brûlés
- 10 Soins d'urgence
- 40 Soins intensifs aux adultes (médicaux, chirurgicaux ou coronariens)
- 18 Soins intensifs en néonatalogie
- 41 Soins intensifs pédiatriques

Fonction principale

Code **Clinique :**

- 01 Assistante infirmière-chef / assistante de la supérieure immédiate
- 13 Conseillère cadre (anc. infirmière clinicienne spécialisée)
- 17 Conseillère en soins infirmiers (monitrice)
- 16 Coordinatrice de suivi systématique de clientèle (gestionnaire de cas, infirmière de liaison, infirmière pivot)
- 11 Infirmière (incluant chef d'équipe)
- 12 Infirmière clinicienne
- 02 Infirmière clinicienne assistante infirmière-chef / infirmière clinicienne assistante de la supérieure immédiate
- 03 Infirmière en dispensaire (point de service isolé, poste isolé)
- 19 Infirmière praticienne spécialisée (Loi sur les infirmières et les infirmiers, art. 36.1)
- 18 Infirmière première assistante en chirurgie
- 04 Infirmière psychothérapeute
- 29 Autre fonction clinique (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)
- Enseignement (Lisez la note ci-dessus.) :**
- 32 Chargée de cours
- 30 Doyenne / directrice / responsable de programme
- 31 Professeure / enseignante
- 33 Soutien à l'enseignement (infirmière en travaux pratiques, infirmière en laboratoire pratique, ou toute autre fonction de soutien à l'enseignement collégial ou universitaire)
- 39 Autre fonction d'enseignement (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)
- Gestion :**
- 48 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- 46 Coordinatrice d'activités / chef d'unité de soins infirmiers (infirmière-chef, coordinatrice ou chef de module, de programme, de services ou d'activités)
- 47 Directrice (autre que DSI) / directrice adjointe / adjointe à la direction
- 43 Directrice des soins infirmiers (ou tout autre titre correspondant à la définition de DSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208)
- 50 Gestionnaire de risques
- 44 Responsable des soins infirmiers (ou tout autre titre correspondant à la définition de RSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208)
- 49 Autre fonction de gestion (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie, agent de planification, de programmation, de gestion, consultante, spécialiste en technologies de l'information et des communications, etc.)
- Recherche :**
- 52 Chargée de recherche
- 51 Directrice de projet de recherche
- 59 Autre fonction de recherche (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)

Soins de première ligne :

- 42 Clinique privée
- 43 Clinique-réseau
- 44 Groupe de médecine familiale (GMF)
- 03 Info-Santé
- 04 Maintien / soins à domicile
- 06 Petite enfance / famille (cours prénataux, suivi de grossesse, suivi du nourrisson, suivi des enfants 0-5 ans, etc.)
- 08 Santé des jeunes / scolaire (suivi des jeunes 5-18 ans, infirmière en milieu scolaire, etc.)
- 09 Santé et sécurité au travail
- 45 Services courants
- 46 Autres soins de première ligne (Unité de médecine familiale, centre d'abandon du tabagisme, clinique des voyageurs, soins en pharmacie, etc.)
- 47 Plusieurs domaines en soins de première ligne

Soins en santé mentale :

- 48 Soins en santé mentale de première ligne
- 49 Soins en santé mentale spécialisés et ultraspecialisés
- 34 Toxicomanie

Autres types de soins et de services :

- 07 Prévention et contrôle des infections
- 26 Santé publique (enquête épidémiologique, etc.)
- 35 Plusieurs domaines
- 36 Autre domaine
- 99 Ne s'applique pas

VERSO

5 Nombre d'heures d'exercice professionnel dans le domaine de la santé en 2008 Voir guide, section 5

Indiquez le nombre d'heures où vous avez travaillé à titre d'infirmière entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 (incluant les activités rémunérées et bénévoles mais excluant les heures de congé de maternité, maladie ou sans solde).

À titre d'exemple, si vous avez travaillé **toute l'année** à raison de :

5 jours / semaine : inscrivez 1 740 h

2 jours / semaine : inscrivez 696 h

4 jours / semaine : inscrivez 1 392 h

1 jour / semaine : inscrivez 348 h

3 jours / semaine : inscrivez 1 044 h

7 jours / quinzaine : inscrivez 1 218 h

heures travaillées en 2008
(nombre d'heures)



Si vous n'avez pas exercé toute l'année, veuillez inscrire selon vos calculs.

Si vous n'avez pas exercé à titre d'infirmière, inscrivez 0 et n'oubliez pas d'indiquer la raison à la section 7.

Sur les heures ci-haut inscrites, avez-vous exercé des activités à titre de bénévole ? Oui Non

6 Décision judiciaire, disciplinaire ou pénale Voir guide, section 6

Toute infirmière doit informer la secrétaire générale de l'OIIQ qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle, disciplinaire ou pénale au Canada ou à l'étranger.

Avez-vous été déclarée coupable d'une **infraction criminelle** dont vous n'auriez pas déjà informé la secrétaire générale ?

Oui



Non



Avez-vous été déclarée coupable d'une **infraction disciplinaire** dont vous n'auriez pas déjà informé la secrétaire générale ?

Oui



Non



Avez-vous été déclarée coupable d'une **infraction pénale** relative à l'usurpation d'un titre réservé ou à l'exercice illégal d'une profession dont vous n'auriez pas déjà informé la secrétaire générale ?

Oui



Non

**7 Vous n'exercez pas la profession** Voir guide, section 7

Cochez toutes les cases qui décrivent votre situation et, s'il y a lieu, inscrivez vos dates de fin d'emploi à la section 4.

Retraite de la profession d'infirmière (Vous ne pouvez avoir un employeur actif à la section 4.)

J'occupe un emploi autre que celui d'infirmière dans le domaine de la santé.

Études

À la recherche d'un emploi d'infirmière

Exercice de la profession d'infirmière hors du Québec

J'occupe un emploi dans un domaine autre que celui de la santé.

Raisons personnelles (maladie, maternité, etc.)

Désirez-vous recevoir l'information pour vous inscrire au prochain Tableau ?

Oui

Non

Prévoyez-vous reprendre l'exercice de la profession ?

Oui

Non

8 Communication de renseignements personnels Voir guide, section 8

Je refuse que l'Ordre communique mes nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel à des entreprises avec lesquelles l'Ordre a conclu des ententes commerciales à l'intention de ses membres (p. ex., services bancaires, assurance habitation et auto).



Je refuse que l'Ordre communique mes nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel à des tiers à des fins de recherche, de sondage ou de statistiques.



À défaut d'avoir répondu, vous êtes réputée avoir consenti à la communication de vos coordonnées à des tiers. En tout temps, vous pouvez manifester votre refus et demander au registraire de l'OIIQ de retirer votre nom de la liste d'envoi.

9 Avis et déclaration d'exactitude des renseignements – inscription au Tableau Voir guide, section 9

AVIS (article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1)

Les renseignements contenus dans la présente déclaration seront utilisés à des fins de contrôle de l'exercice de la profession et de protection du public. Le refus de les fournir à l'Ordre peut constituer une infraction au sens de l'article 50 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (I-8, r. 4.1). Seuls les préposés de l'Ordre, dûment autorisés, auront accès à ces renseignements pour l'exercice de leurs fonctions.

Si un renseignement contenu dans la présente déclaration vous apparaît inexact, incomplet ou équivoque, veuillez le rectifier en communiquant avec le registraire de l'OIIQ.

J'ai dûment rempli ma déclaration annuelle et, le cas échéant, ma demande d'inscription au Tableau 2009-2010 et affirme que tous les renseignements que j'ai fournis sont exacts et véridiques.

X

Signature obligatoire

X

Date



Annexe 3

Secteur et catégorie d'emploi

L'OIIQ assigne une catégorie à tous les employeurs (incluant les infirmières travailleuses autonomes) situés au Québec dans le domaine des soins infirmiers ou de la santé, déclarés par les infirmières. Cette catégorie décrit le type d'établissement, d'entreprise ou d'organisme dont il s'agit. Ces employeurs sont regroupés sous trois grands secteurs, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Secteurs et catégories d'emploi | Contenu |
|--|--|
| Secteur public | |
| Établissements du réseau de la santé et des services sociaux | |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) | <ul style="list-style-type: none">○ non fusionné avec un CSSS○ public, privé conventionné ou privé non conventionné |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre de réadaptation | <ul style="list-style-type: none">○ pour les personnes présentant une déficience intellectuelle○ pour les personnes présentant une déficience physique○ pour les personnes alcooliques et toxicomanes○ pour les jeunes en difficulté d'adaptation○ pour les mères en difficulté d'adaptation○ centre de protection de l'enfance et de la jeunesse/centre jeunesse○ établissement à vocation sociale de désignation universitaire |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre de santé et de services sociaux (CSSS) | <ul style="list-style-type: none">○ les 95 centres de santé et de services sociaux qui regroupent une ou plusieurs installations exploitant une ou plusieurs des cinq missions du réseau (dont certaines missions peuvent être de désignation universitaire) ;○ les quatre centres de santé du Nord québécois qui regroupent une ou plusieurs installations exploitant une ou plusieurs des cinq missions du réseau et qui se trouvent dans les régions administratives du Nord-du-Québec, du Nunavik et des Terres-cries-de-la-Baie-James. |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre hospitalier | <ul style="list-style-type: none">○ soins généraux ou spécialisés (CHSGS) ou soins psychiatriques (CHPSY)○ non fusionné avec un CSSS et sans désignation universitaire○ public, privé conventionné ou privé non conventionné |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre universitaire | <ul style="list-style-type: none">○ centre hospitalier universitaire○ centre affilié universitaire○ institut universitaire |
| Autres employeurs publics ou parapublics | |
| <ul style="list-style-type: none">• Autre secteur | <ul style="list-style-type: none">○ SAAQ, MELS, Loto-Québec (casino)○ organisme municipal○ Défense nationale (sur le territoire québécois) |
| <ul style="list-style-type: none">• Centre de détention et établissement correctionnel | <ul style="list-style-type: none">○ palier fédéral (sur le territoire québécois) ou provincial |

| Secteurs et catégories d'emploi | Contenu |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la santé et des services sociaux | <ul style="list-style-type: none"> ○ agence régionale ou ministère de la Santé et des Services sociaux ○ Institut national de santé public, RAMQ, CSST ○ Santé Canada (sur le territoire québécois) |
| Secteur privé | |
| But lucratif | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Agence de placement de personnel infirmier ou de soins | <ul style="list-style-type: none"> ○ entreprise ayant pour activité principale l'affectation d'infirmières (ou autres classes de personnel soignant) auprès d'établissements de santé, d'industries, de patients ou de leur famille |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autre entreprise du domaine de la santé | <ul style="list-style-type: none"> ○ ambulance et transport des malades ○ clinique de soins de santé variés (massothérapie, naturopathie, etc.) ○ laboratoire d'analyse ○ gestion de soins et de services aux patients ○ fabrication de produits et appareils médicaux ○ service de consultation en santé et sécurité au travail |
| <ul style="list-style-type: none"> • Clinique de soins infirmiers | <ul style="list-style-type: none"> ○ bureau, clinique, cabinet ou centre ayant pour activité principale la prestation de soins infirmiers (souvent aussi au domicile du patient) ○ habituellement des infirmières travailleuses autonomes, seules ou avec associées |
| <ul style="list-style-type: none"> • Clinique médicale | <ul style="list-style-type: none"> ○ bureau, clinique, cabinet ou centre ayant pour activité principale la prestation de soins médicaux ○ clinique d'urgence, de chirurgie privée, de fertilité, polyclinique, etc. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compagnie pharmaceutique et centre de recherche | <ul style="list-style-type: none"> ○ recherche, production et mise en marché de produits pharmaceutiques, médicaments et produits de beauté ou de santé |
| <ul style="list-style-type: none"> • Industrie et entreprise hors du domaine de la santé | <ul style="list-style-type: none"> ○ industrie minière, forestière, pétrolière, manufacturière, alimentaire, technologique, automobile ○ compagnie d'assurance |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pharmacie | <ul style="list-style-type: none"> ○ point de vente de produits pharmaceutiques et médicaments |
| <ul style="list-style-type: none"> • Résidence privée pour personnes âgées et autres clientèles | <ul style="list-style-type: none"> ○ résidence avec services pour personnes âgées en perte d'autonomie (RASPA) ○ ressource intermédiaire de type familial ○ appartement pour personnes âgées autonomes |

Annexe 3

| Secteurs et catégories d'emploi | Contenu |
|--|---|
| But non lucratif | |
| <ul style="list-style-type: none">• Organisme communautaire | <ul style="list-style-type: none">○ tout type de résidence (personnes âgées, toxicomanes, avec déficiences) sans but lucratif○ association, fondation ou regroupement ayant comme mission le soin, la protection, l'assistance aux malades○ organisme ou communauté autochtone (non public) |
| <ul style="list-style-type: none">• Organisme et communauté religieuse | <ul style="list-style-type: none">○ résidence pour membres de congrégations religieuses○ organisme paroissial ou communautaire sous autorité religieuse |
| Secteur de l'éducation | |
| <ul style="list-style-type: none">• Formation des infirmières | <ul style="list-style-type: none">○ établissement d'enseignement post-secondaire (cégep ou université) avec programme de formation infirmière |
| <ul style="list-style-type: none">• Autre dans le secteur de l'éducation | <ul style="list-style-type: none">○ établissement d'enseignement post-secondaire sans programme de formation infirmière○ commission scolaire et centre de formation professionnelle offrant des programmes de formation aux infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires et autres classes de personnel soignant○ autre établissement d'enseignement (école, collège ou centre de formation privé) |

[RETOUR À COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Tableau des codes de programmes de formation universitaire

| Tableau des codes de programmes de formation universitaire | |
|--|--|
| Code | Certificat de 1^{er} cycle (y compris les microprogrammes, les modules et les programmes courts) |
| | Domaine des sciences infirmières |
| 102 | Cardiologie / Cardiovasculaire |
| 143 | Gérontologie / Gériatrie (soins infirmiers aux personnes âgées, psychogériatrie) |
| 104 | Néphrologie |
| 105 | Oncologie |
| 106 | Périnatalité |
| 103 | Pratique infirmière en milieu isolé |
| 122 | Santé communautaire (y compris soins infirmiers communautaires, nursing communautaire) |
| 109 | Soins critiques (urgence, soins intensifs) |
| 124 | Soins infirmiers périopératoires (y compris pratique infirmière en salle d'opération) |
| 148 | Santé mentale / Psychiatrie |
| 108 | Santé publique |
| 147 | Toxicomanie |
| 129 | Autre en sciences infirmières |
| | Domaine de la santé |
| 149 | Maintien à domicile |
| 179 | Psychologie |
| 144 | Santé et sécurité au travail / Santé au travail / Hygiène industrielle |
| 169 | Autre en santé |
| | Autres domaines |
| 150 | Andragogie |
| 151 | Éducation |
| 170 | Gestion / Administration (de la santé, publique, des affaires, des ressources humaines, relations industrielles, etc.) |
| 199 | Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) |
| | Baccalauréat |
| | Domaine des sciences infirmières |
| 205 | Sciences infirmières (baccalauréat du programme intégré DEC-BAC, baccalauréat de perfectionnement, cumul de trois certificats en sciences infirmières, etc.) |
| | Domaine de la santé |
| 272 | Psychologie |
| 269 | Autre en santé |
| | Autres domaines |
| 251 | Éducation |
| 231 | Gestion / Administration (de la santé, publique, des affaires, des ressources humaines, relations industrielles, etc.) |
| 299 | Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) |
| | |
| | NOTE : |
| | Ce tableau indique les principaux programmes et domaines d'études universitaires recensés par l'OIIQ. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive. Si vous ne trouvez pas un code apparenté au programme d'études universitaires que vous avez terminé ou que vous poursuivez, utilisez les codes « Autre en sciences infirmières » (seulement s'il s'agit d'un programme offert par un département, une faculté ou une école de sciences infirmières), « Autre en santé » ou « Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) ». Si la formation que vous avez terminée ou que vous poursuivez ne fait pas partie d'un programme d'études universitaires, veuillez indiquer le nombre d'heures que vous y avez consacrées en 2008 à la section 3 – Formation continue autre que la formation inscrite à la section 2. |
| Code | Diplôme de 2^e cycle (y compris les diplômes d'études supérieures spécialisées et les microprogrammes) |
| | Domaine des sciences infirmières |
| 306 | Gestion de la douleur |
| 307 | Leadership et gestion des services infirmiers |
| 304 | Prévention et contrôle des infections |
| 302 | Réadaptation |
| 341 | Santé communautaire |
| 303 | Santé mentale / Psychiatrie |
| 301 | Sciences infirmières |
| 305 | Soins palliatifs et de fin de vie |
| 329 | Autre en sciences infirmières |
| | Domaine de la santé |
| 361 | Psychologie |
| 362 | Santé et sécurité au travail |
| 369 | Autre en santé |
| | Autres domaines |
| 350 | Andragogie |
| 351 | Éducation |
| 331 | Gestion / Administration (de la santé, publique, des affaires, ressources humaines, relations industrielles, etc.) |
| 399 | Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) |
| | Maîtrise (y compris la formation d'infirmière praticienne spécialisée) |
| | Domaine des sciences infirmières |
| 415 | Gérontologie |
| 441 | Santé communautaire |
| 411 | Sciences infirmières |
| 412 | Sciences infirmières, infirmière praticienne spécialisée en cardiologie |
| 413 | Sciences infirmières, infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie |
| 414 | Sciences infirmières, infirmière praticienne spécialisée en néphrologie |
| 416 | Sciences infirmières, infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne |
| | Domaine de la santé |
| 491 | Psychologie |
| 469 | Autre en santé |
| | Autres domaines |
| 450 | Andragogie |
| 451 | Éducation |
| 430 | Gestion / Administration (de la santé, publique, des affaires, des ressources humaines, relations industrielles, etc.) |
| 499 | Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) |
| | Doctorat |
| | Domaine des sciences infirmières |
| 541 | Santé communautaire |
| 511 | Sciences infirmières (sciences cliniques, doctorat sur mesure) |
| | Domaine de la santé |
| 542 | Épidémiologie |
| 591 | Psychologie |
| 569 | Autre en santé |
| | Autres domaines |
| 550 | Andragogie |
| 551 | Éducation |
| 531 | Gestion / Administration (de la santé, publique, des affaires, des ressources humaines, relations industrielles, etc.) |
| 599 | Autre domaine (autre que sciences infirmières et santé) |
| | Études postdoctorales |
| 641 | Domaine de la santé |
| 611 | Domaine des soins infirmiers (y compris sciences cliniques) |
| 699 | Autre domaine |

